

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARLEMENTAIRE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

(81<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2<sup>e</sup> séance du mercredi 15 novembre 1989

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

1. **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire étrangère** (p. 5145).

2. **Questions au Gouvernement** (p. 5145).

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ALLEMANDE, ATTITUDE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (p. 5145)

MM. Bernard Bosson, Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ALLEMANDE (p. 5146)

MM. Pierre Lequiller, Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

SITUATION EN CORSE (p. 5147)

MM. José Rossi, Pierre Joxe, ministre de l'intérieur.

SITUATION DANS LES PAYS DE L'EST (p. 5148)

MM. Jean Auroux, Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

PAIEMENT DES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES (p. 5149)

MM. François Patriat, Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.

ASSOCIATIONS ET CLUBS DE BÉNÉVOLAT (p. 5150)

MM. Jean-Michel Testu, Jean Poperen, ministre chargé des relations avec le Parlement.

RENTÉE UNIVERSITAIRE (p. 5150)

MM. Jean-Claude Gayssot, Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

SITUATION DANS LES PAYS DE L'EST (p. 5151)

MM. Dominique Perben, Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

GRÈVE DES AGENTS DES FINANCES, PRÉJUDICE DES ENTREPRISES (p. 5152)

MM. Michel Giraud, Michel Charasse, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget.

POLITIQUE PARASISMIQUE EN FRANCE (p. 5153)

MM. Christian Kert, Brice Lalonde, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.

VIOLENCES CONJUGALES (p. 5153)

Mmes Jacqueline Alquier, Michèle André, secrétaire d'Etat chargé des droits des femmes.

PRIME EXCEPTIONNELLE DE CROISSANCE (p. 5154)

MM. Christian Bataille, Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités territoriales.

SITUATION EN EUROPE (p. 5154)

MM. Robert Montdargent, Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

SITUATION EN CORSE (p. 5155)

MM. Jean-Louis Debré, Pierre Arpaillange, garde des sceaux, ministre de la justice.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 5157)

### PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE LABBÉ

3. **Renvois pour avis** (p. 5157).

4. **Loi de finances pour 1990 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5157).

*Justice (suite)*

MM. Pierre Arpaillange, garde des sceaux, ministre de la justice ; Hervé de Charette.

*Rappel au règlement* (p. 5163)

M. Pierre Mazeaud, le président.

*Reprise de la discussion* (p. 5164)

Réponses de M. le garde des sceaux aux questions de : MM. Jean-Louis Debré, André Durr, Mme Denise Cacheux, MM. Maurice Louis-Joseph Dogué, Robert Pandraud, Henri Cuq, Jean le Garrec, Marc Dolez, Léon Bertrand, Mme Nicole Catala.

M. le garde des sceaux.

Réserve du vote sur les crédits inscrits à la ligne « Justice », des titres III et IV de l'état B et des titres V et VI de l'état C.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

5. **Réunion de la commission des finances** (p. 5173).

6. **Ordre du jour** (p. 5173).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## SOUHAITS DE BIENVENUE A UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE ÉTRANGÈRE

**M. le président.** Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes d'une délégation parlementaire du Grand Khoural populaire de la République populaire de Mongolie, conduite par M. Biraaguin Tchimid, président du groupe d'amitié « Mongolie - France » et chef du département du Présidium de cette assemblée. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

Je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à nos collègues.

2

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Le premier groupe à intervenir est l'Union du centre.

### SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ALLEMANDE. ATTITUDE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Bosson.

**M. Bernard Bosson.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Charles Péguy distinguait les périodes et les époques. Aujourd'hui, les événements qui se déroulent, l'extraordinaire accélération de l'histoire qui permet aux peuples d'Europe centrale de faire connaître leur volonté profonde, nous font espérer que nous entrons dans une époque et que l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle naît sous nos yeux.

Certains réagissent comme s'ils s'étaient tellement habitués à la coupure de l'Europe en deux qu'ils en sont venus à souhaiter qu'elle perdure. Nous souhaitons, monsieur le ministre d'Etat, que la France proclame bien davantage que nous devons au contraire, sans réserve, laisser libre cours à notre émotion et à notre joie, au moment où, après quarante années d'oppression, l'autre moitié de notre unique Europe reprend vie, avec son cortège de chances, de risques et d'espérance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre, et sur quelques bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*) Que nous devons nous réjouir que le processus de construction européenne à l'Ouest et les politiques qui y ont été menées conduisent à l'émancipation des peuples d'Europe centrale, rendue d'ailleurs inévitable par la faillite des

régimes communistes. Et que ces deux processus se rejoignent là où l'histoire et la géographie veulent qu'ils se rejoignent, au cœur de l'Europe, en Allemagne.

Certains brandissent la perspective de la réunification comme un danger pour la construction européenne, l'Allemagne étant supposée se détourner de la Communauté. Nous souhaitons, monsieur le ministre d'Etat, que la France proclame bien davantage que c'est injuste, car cela constitue un procès d'intention vis-à-vis d'un Etat qui, depuis trente ans, est en général le plus allant pour la construction européenne, et que c'est irresponsable, car une telle attitude ne pourrait que conduire notre partenaire à choisir une voie solitaire dont il ne veut pas.

Ne devons-nous pas rappeler combien il est légitime que nos amis allemands aspirent à la perméabilité culturelle et humaine de la frontière entre les deux parties de leur nation, nous féliciter que l'Allemagne puisse mieux vivre son identité nationale, élément positif pour l'Europe qui ne peut se construire qu'à partir de nations fortes...

**Plusieurs députés communistes.** La question !

**M. Bernard Bosson.** ... et proclamer notre confiance en notre partenaire, avec qui nous constituons, depuis si longtemps, le laboratoire et l'un des principaux moteurs de la construction européenne ?

Monsieur le ministre d'Etat, pour être à la hauteur de ces événements, pour faire de la Communauté des Douze un pôle politique puissant, capable de tendre la main efficacement à l'Europe centrale en mouvement, nous devons, nous aussi, accélérer l'histoire, nous devons créer un nouvel élan européen. Il ne viendra pas seulement par l'achèvement du marché intérieur ; il ne viendra pas seulement par la réalisation de l'union économique et monétaire que nous appelons de nos vœux. Il faut aller plus loin ; il faut bâtir l'Europe politique et, pour cela, poser solennellement, au plus haut niveau, et avec le concours du Parlement européen et des parlements nationaux, le problème du pouvoir politique européen en termes institutionnels.

Monsieur le ministre d'Etat, la France, qui préside le Conseil européen, y est-elle prête ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

**M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, vous m'interrogez sur les intentions de la France au sujet de ce que vous appelez « un nouvel élan européen ». Et vous liez cette perspective aux événements qui se déroulent en Europe centrale et orientale.

Nous assistons en effet, dans cette région de l'Europe, à un puissant mouvement en faveur des libertés et de la démocratie. Les événements de République démocratique allemande participent de ce mouvement.

A cet égard, la démolition de ce qu'il est convenu d'appeler le « mur de Berlin » constitue le plus heureux des symboles dans l'histoire de notre continent depuis les quarante dernières années. (*Applaudissements prolongés sur les bancs des groupes socialiste, Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

J'en viens maintenant au cœur de votre question. Ce n'est pas à l'ancien ministre des affaires européennes que j'apprendrai que la construction de l'Europe est une œuvre de longue

halaine. S'il est un point sur lequel tout le monde peut être d'accord, partisans comme adversaires de cette construction, c'est bien celui-là, et vous en avez fait l'expérience.

**Un député du groupe socialiste.** Trop courte ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Mais, vous le savez, cette construction s'achemine par étapes. La dernière a été ouverte par l'Acte unique qu'une ancienne majorité a ratifié alors que la majorité d'aujourd'hui l'avait fait signer.

L'Acte unique ouvre, en même temps que la perspective d'un grand marché, la voie vers l'union politique. Et l'étape suivante doit être, en effet, l'union politique. Nous ne sommes pas dispensés de la faire ; nous y sommes au contraire invités. Nous devons nous y préparer avec une conviction et énergie. Et cela d'autant plus que les événements d'Europe de l'Est ont fait apparaître que la Communauté économique européenne était le seul pôle, la seule entité, le seul ensemble auquel on puisse se référer par rapport à ces grands changements.

C'est donc à cela qu'il faut aujourd'hui penser, et celui qui a la responsabilité de la diplomatie de notre pays et qui s'exprime en cet instant vous rappellera qu'il a toujours lié la politique à l'Est à la construction de l'Europe.

Alors, comment procéder ?

Avant tout, en assurant ce qui est et que nous devons parer, et en préparant ainsi la réalisation de ce que nous avons projeté.

Réaliser ce qui est - et notamment le chantier ouvert par l'Acte unique - cela veut dire que, dans les mois et les années qui viennent, il faudra aller de l'avant. Au Sommet de Strasbourg des 8 et 9 décembre prochains la question sera posée à nos partenaires de s'engager hardiment dans cette construction, à commencer par l'union économique et monétaire, mais aussi en acceptant la charte sociale, de façon à donner à cette Europe la coloration qui lui manquait jusqu'à présent. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

La réunion prévue pour samedi avec nos onze partenaires de la Communauté plus la Commission...

**M. Jacques Toubon.** Pas la réunion, le dîner !

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** ... puis le Conseil européen de Strasbourg seront deux occasions, monsieur Bosson, de dire que l'Europe veut avancer sur la voie de l'union politique, qui apparaît aujourd'hui comme plus nécessaire que jamais à l'équilibre de l'Europe et à l'équilibre du monde. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe U.D.F.

#### SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ALLEMANDE

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Lequiller.

**M. Pierre Lequiller.** Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Monsieur le ministre d'Etat, j'étais à Berlin à la fin de la semaine dernière et j'ai assisté à la destruction du mur de la honte. Il faut vraiment avoir vécu cet événement sur place pour en mesurer l'intensité émotionnelle. En quelques semaines, la poussée de ce peuple, dans la dignité et sans qu'aucune goutte de sang ait coulé, aura fait chavirer l'ordre établi par les accords de Yalta et fait tomber le mur, vingt-six ans après le célèbre *Ich bin ein Berliner* de John Kennedy.

Et pourtant, les commentaires du président Mitterrand ont été fort justement résumés par un grand quotidien du soir sous le titre : « Ni enthousiasme, ni inquiétude ».

Double erreur ! Il faut s'enthousiasmer pour la victoire de la liberté. Il faut s'inquiéter parce que la politique étrangère et européenne de la France est prise de vitesse.

Premièrement, à l'égard des pays de l'Est, la position de la France n'a cessé de reculer depuis 1981. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Je vais citer un exemple dont j'ai déjà eu l'occasion de vous parler monsieur le ministre d'Etat ; celui des échanges commerciaux. La France, qui était au deuxième rang des partenaires commerciaux de la Pologne en 1981, n'est plus aujourd'hui qu'au septième rang et nos échanges avec la République démocratique allemande sont actuellement déficitaires. On ne peut que mesurer l'avance considérable prise par la R.F.A. dans sa politique de présence à l'Est, et déplorer la quasi-absence de la France, laquelle a été dénoncée par Lech Walesa, il y a quelques semaines. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean Beaufils.** Un peu de décence !

**M. Jean Ueberschlag.** M. Lequiller a raison !

**M. Pierre Lequiller.** Alors, tardivement, on débloque des crédits.

Sur le plan de la construction politique de l'Europe aussi, on mesure brutalement notre retard.

Les dernières initiatives fortes de la France en ce domaine ont été prises par le président Giscard d'Estaing. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. François Hollande.** Le petit télégraphiste !

**M. Pierre Lequiller.** Il s'est agit de l'élection au suffrage universel du Parlement européen et de la création du Conseil des chefs d'Etats européens.

Valéry Giscard d'Estaing a demandé la convocation urgente des Douze. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) M. Guidoni, secrétaire national du P.S. a réagi en déclarant que l'on ne déplace pas un Conseil européen comme un week-end en Sologne. Heureusement, il a été moins écouté que l'ancien Président de la République ! (« Très bien ! », sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)

Monsieur le ministre d'Etat, quelles initiatives importantes envisagez-vous de prendre pour améliorer l'union de la Communauté et pour accélérer le programme d'aides massives et coordonnées aux pays de l'Est ?

L'Europe sera-t-elle encore absente à Malte comme elle l'a été à Reykjavik ? Quelle politique envisagez-vous avec l'Allemagne de l'Est ?

Acceptez-vous d'organiser à l'Assemblée un grand débat sur ce sujet ?

**M. Willy Dimaggio.** Très bien !

**M. Pierre Lequiller.** Monsieur le ministre, l'Histoire est en marche. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. André Labarrère.** Il a trouvé ça tout seul !

**M. Pierre Lequiller.** Il n'est pas dans la vocation de la France de la regarder passer en spectateur. Notre pays doit donc prendre enfin des initiatives fortes et ne pas courir après l'Histoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur quelques bancs des groupes du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, qui aura, me semble-t-il, souvent à intervenir cet après-midi pour des raisons évidentes.

**M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, je vous ai déjà répondu partiellement en m'adressant à M. Bosson, mais je ne négligerai pas de vous répondre aussi et le plus complètement possible. Votre question le mérite.

Permettez-moi d'abord de vous indiquer que le Gouvernement et le ministre des affaires étrangères sont prêts à ouvrir devant l'Assemblée nationale, quand on le voudra, un débat sur la politique à l'égard de l'Est. (« Chiche ! » sur divers bancs des groupes du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.) Je crois même savoir qu'il en est question.

Je suis donc à votre disposition.

Monsieur le député, vous avez, tour à tour, évoqué la politique de la France dans cette région du monde et fait allusion aux propos tenus par certains responsables politiques de notre pays quant à la convocation anticipée du Conseil européen.

Sur la première partie de votre question, je suis d'accord avec vous pour dire que les évolutions en Europe centrale et orientale connaissent une accélération, une diversification spectaculaires. Toutefois, gardez vos reproches pour ceux qui les méritent. Ainsi que je l'ai indiqué à M. Bosson, je vous rappelle que j'ai été l'un des premiers à affirmer qu'il convenait d'avoir une politique plus ardente et plus précise à l'égard des pays de l'Est.

**M. André Labarrère.** C'est exact !

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Je vous enverrai quelques-uns de mes textes, discours ou écrits, qui en font foi.

Quand j'entends aujourd'hui regretter que cette politique n'ait pas été plus active, plus intense, il me revient en mémoire - comme cela ! - les quolibets qui accompagnaient certains actes et certains gestes politiques du Gouvernement ou du chef de l'Etat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. André Labarrère.** Très juste !

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Il ne fallait pas se rendre en Tchécoslovaquie, parce que l'on pouvait y rencontrer quelques personnages qui avaient marqué leur époque et qui étaient les héritiers d'une politique que nous n'approuvons pas ! Il ne fallait pas non plus se rendre à Sofia, en Bulgarie, parce que l'on risquait de rencontrer quelques personnages sur lesquels il y avait à redire. (*Murmures.*)

**M. Daniel Colin.** N'importe quoi !

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Que de critiques n'avons-nous pas entendues précisément sur la Pologne, lorsque, en 1985, nous avons tenté de redresser la politique totalement négative qui avait été suivie à son égard par ceux qui nous avaient précédés avant 1981. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**Plusieurs députés des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République (designant M. le Président).** Il était « troublé » !

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Fallait-il, dans les circonstances présentes - j'en viens à l'essentiel de votre question, car, si j'ai bien compris, tel était votre propos - avancer la réunion du Conseil européen ? Je veux répondre sans soulever de passions.

Je tiens d'abord à rappeler que le Conseil européen a pour tâche de faire progresser la construction européenne, qu'il se réunit deux fois l'an. A cet égard j'ai répondu à M. Bosson sur le programme déjà lourd de la réunion du Conseil prévue pour les 8 et 9 décembre prochain.

Nous risquons en l'avançant - réfléchissez bien ! - de voir ce Conseil ne s'occuper que des affaires des pays de l'Est, au détriment des grands sujets qui doivent y être traités et dont j'ai souligné tout à l'heure qu'ils étaient essentiels pour la construction de l'Europe : charte sociale, audiovisuel, relations avec les pays tiers, A.C.P., union économique et monétaire.

**M. Michel Rocard, Premier ministre.** Fiscalité !

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Ce faisant, nous aurions facilité la tâche de ceux qui cherchent, par tous les moyens, à ralentir la construction européenne, la demande de parler essentiellement de l'Europe de l'Est étant un nouveau prétexte.

A vouloir tout et son contraire, tout et tout de suite, on risquait de ne rien avoir. En fait, convoquer d'urgence, pour ne pas dire dans la précipitation, un Conseil européen qui n'aurait eu pour sujet, il y a quelques jours, que de parler de la réunification de l'Allemagne, c'était, en quelques heures et pour ne rien dire, boucler une discussion qui ne pouvait déboucher sur rien, puisque nous savons aujourd'hui que le problème de la réunification de l'Allemagne n'est pas et ne

peut pas être, en raison des circonstances que vous connaissez, un problème d'actualité. (*Murmures sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

**M. Gilbert Millet.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Il faut, sur ce sujet comme sur d'autres, prendre son temps, laisser faire le temps, laisser s'opérer l'évolution des esprits. Ce n'est pas dans l'énerverment que l'on peut construire l'Europe.

En réalité, ceux qui ont demandé cette réunion - peut-être vous-même ou ceux qui l'ont fait par votre intermédiaire - obéissaient davantage à une gesticulation médiatique qu'à un examen sérieux du problème. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste. - Protestations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

#### SITUATION EN CORSE

**M. le président.** La parole est à M. José Rossi.

**M. José Rossi.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Pour vous donner une image de ce qu'a pu ressentir la Corse après l'attentat qui a détruit totalement la chambre d'agriculture, qu'il me suffise de vous montrer, mes chers collègues, la manchette de *Nice-Matin - Corse-Matin (L'Orateur brandit un journal)*, qui est l'un des deux principaux journaux de l'île avec *La Corse - Le Provençal* : « La politique de la terre brûlée. »

Monsieur le ministre, le problème corse est désormais une affaire d'Etat et la situation est trop grave dans notre île pour que j'entende polémique avec le Gouvernement. Je voudrais seulement que l'ensemble de la représentation nationale perçoive la réalité d'une situation d'anarchie permanente qui compromet gravement le fonctionnement normal des institutions, et quand je parle d'institutions, il s'agit aussi bien de celles de l'Etat que des institutions locales. En effet, quand il y a une anarchie, chacun est pénalisé.

La chambre d'agriculture de la Corse du Sud à Ajaccio a été complètement détruite le 13 novembre après que se furent écoulées plusieurs heures au cours desquelles ce bâtiment a été occupé par un syndicat autonome d'agriculteurs. Plutôt que de commenter l'événement, je vais vous livrer les faits, tels qu'ils m'ont été rapportés par le président de la chambre d'agriculture.

A quatorze heures, ce dernier est informé par téléphone de la présence, dans le bâtiment, de personnes étrangères qui occupent les locaux et empêchent les employés d'entrer alors qu'ils se sont eux-mêmes introduits dans ce bâtiment avec effraction. Divers témoignages font apparaître que, dès ce moment, une entreprise de destruction a commencé et que certains des occupants accomplissent cette besogne en cagoule, ce qui ne laisse aucun doute sur leurs intentions finales.

A quatorze heures quinze - soit un quart d'heure plus tard - le président de la chambre d'agriculture se rend à la préfecture de région et il demande au préfet pour la police d'intervenir aussitôt pour libérer les locaux. A ce moment-là, seuls deux inspecteurs des renseignements généraux et trois gardiens de la sûreté urbaine sont présents sur les lieux sans intervenir et « dialoguent » avec une partie des syndicalistes qui se trouvent à l'intérieur. Le préfet pour la police demande alors au président de la chambre d'agriculture trois heures de délai pour régler le problème par le dialogue. Il se rend lui-même sur place vers seize heures quarante-cinq sans pouvoir pénétrer dans les locaux occupés et il revient à la préfecture avec une délégation du syndicat composée de quatre personnes.

Un peu après dix-huit heures, soit quatre heures après le début des événements, le préfet pour la police repart vers la chambre d'agriculture après avoir obtenu, dit-il, - et sa bonne foi n'est pas en cause - des représentants syndicaux un accord d'évacuation avec un état des lieux. Mais lorsqu'il arrive sur place les occupants ont disparu et les premières explosions commencent, provoquées par de la dynamite et des bouteilles de gaz.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** La question !

**M. José Rossi.** Elles provoquent immédiatement un incendie qui détruit totalement l'intérieur du bâtiment.

Je comprends, monsieur le ministre, que le préfet pour la police ait déclaré lui-même hier soir à la télévision qu'il était « dépassé par les événements ». Mais alors, je m'interroge : a-t-il reçu des instructions générales ou particulières ? Quelle est la politique du Gouvernement en matière d'ordre public en Corse ?

Une fois de plus, l'Etat a été humilié dans l'exercice de l'une de ses missions essentielles : la sécurité, la protection des biens et des personnes. Telle est la réalité d'un événement qu'il faut relier au pourrissement général de la situation en Corse.

Monsieur le ministre, je sais que vous avez été à plusieurs reprises le ministre qui a suivi avec le plus d'attention les problèmes corses. Vous pourriez évoquer, à juste titre, la disparition quasi totale des attentats politiques, en dehors de celui dont je parle et de l'attentat qui a fait sauter un ensemble touristique à Saint-Cyprien, dans l'extrême sud de la Corse.

Toutefois, il faut que vous sachiez - et vous le savez - que désormais en Corse, compte tenu du climat général, chacun, pour peu qu'il se camoufle en militant politique ou syndical, peut faire ce qu'il veut, où il veut, quand il veut.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** La question !

**M. José Rossi.** Le plus souvent, alors, le Gouvernement rejette les responsabilités sur les élus corses, qui en ont certainement, mais il fuit aussi ses propres responsabilités. Cela n'est pas, me semble-t-il, conforme à son intérêt puisqu'il est la première victime de la démarche, laquelle, loin de renforcer son crédit, l'affaiblit.

**M. François Hollande.** Parlez-nous de la période 1986-1988 !

**M. José Rossi.** Je termine. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Alain Richard.** Il est temps !

**M. José Rossi.** Les véritables victimes, au-delà du Gouvernement qui en fait partie, au bout du compte, ce sont nos populations insulaires qui sont confrontées quotidiennement aux blocages multiples et divers de la vie sociale.

L'exemple le plus frappant est donné par la paralysie qui affecte régulièrement les ports et les aéroports. Les autorités concernées de l'Etat et, parfois, les autorités locales assistent généralement de manière passive à ce qui, dans une île, peut être comparé à une véritable prise d'otages. L'agitation s'est ainsi déplacée sur le terrain social, mais avec une logique politique qui reste la même. Les demi-mesures et le saupoudrage de décisions ne peuvent donc plus constituer une réponse aux difficultés de la Corse.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** La question !

**M. José Rossi.** J'en viens à un élargissement de la question.

Ainsi que je le demande avec insistance depuis des mois - et je ne suis pas le seul - le Gouvernement doit avoir une approche globale du problème corse. Il doit saisir le Parlement d'un projet de loi de programme pour la Corse qui pourrait être l'occasion d'adopter une série d'adaptations législatives, indispensables au particularisme de cette île et nécessaires à la remobilisation de l'opinion publique insulaire.

Le Gouvernement est-il prêt, monsieur le ministre, à s'engager très rapidement dans cette voie, en concertation - je dis bien en concertation, car celle-ci n'a pas encore eu lieu - avec la représentation nationale de la Corse ? Même si vous n'êtes pas désigné au sein du Gouvernement comme le ministre chargé des dossiers de la Corse, je m'adresse à vous, car vous les suivez de fait.

Si tel n'était pas le cas, vous ne devriez pas être surpris lorsque force sera de constater que, pour l'unité nationale, le problème corse est encore plus lourd de conséquences que celui de la Nouvelle-Calédonie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est M. le ministre de l'intérieur.

**M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, je partage votre indignation et un grand nombre de vos analyses.

La Corse commençait à connaître la paix depuis dix-huit mois et la France s'habituaît à ce qu'elle soit pacifique.

**M. Jean Ueberschlag.** Grâce à Charles Pasqua ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Alain Richard.** Mille attentats !

**M. le ministre de l'intérieur.** La violence avait, sinon disparu, du moins beaucoup diminué et, depuis dix-huit mois, on pouvait espérer que cette question continuerait à évoluer favorablement dans le cadre de la politique que le Gouvernement conduit. Le Premier ministre a lui-même présidé trois fois, en moins d'un an, un comité interministériel qui, dans de nombreux domaines, a apporté des réponses à des problèmes posés parfois depuis longtemps.

Dans ce contexte les actes de violence de ces derniers jours - non pas un, mais trois attentats à l'explosif, dont celui que vous avez décrit - constituent des crimes ainsi que des erreurs graves pour l'avenir de la Corse. Je mets d'ailleurs sur le même plan, même si, juridiquement ces actes n'ont pas la même qualification, les violences exercées contre un haut fonctionnaire - le directeur départemental de l'agriculture, qui mène, sous l'autorité du ministre de l'agriculture, une politique de justice demandée depuis très longtemps par les agriculteurs corses - et les destructions d'édifices.

En effet, il s'agit d'actes non seulement criminels, mais également imbéciles ; et ceux qui les commettent doivent être condamnés non seulement juridiquement, mais aussi politiquement. Tous ceux qui s'exprimeront en ce sens seront les bienvenus. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la Démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Jacques Toubon.** Leurs auteurs sont toujours amnistiés !

**M. le ministre de l'intérieur.** Ainsi que vous l'avez souligné, monsieur Rossi, les Corses sont les premiers à souhaiter la paix civile.

**M. Pierre Mazeaud.** Sans amnistie !

**M. le ministre de l'intérieur.** Par dizaines de milliers, ils veulent que leur région puissent se développer dans des conditions dont ils débattent et valoriser ses atouts. C'est la raison pour laquelle la politique du Gouvernement sera poursuivie, pour aider la Corse et, d'abord, les Corses à sortir de cette logique absurde et à saisir les chances de développement. Je ne suis pas pessimiste pour une région de France qui a de tels atouts, de telles capacités.

Je pense que le moment viendra - on le voit sans doute venir - où l'immense majorité de ceux qui habitent en Corse et de ceux qui aiment la Corse voudront que l'amour de la Corse s'exprime par le travail, par l'action et non pas par la pose de bombes, comme prétend le faire une petite minorité.

Cela dit, je tiens à rectifier le propos par lequel vous avez mis en cause un haut fonctionnaire, le préfet délégué pour la sécurité. Il a cherché à sortir de cette situation de violence en évitant les affrontements et s'il n'a pas réussi on ne saurait jeter la pierre aussi rapidement à un haut fonctionnaire qui, depuis plusieurs mois, a montré en maintes circonstances qu'il était capable, par la négociation, avec une grande habileté et un grand courage physique - car il était sur place dans différentes circonstances - d'éviter les affrontements.

Enfin vous avez dit que l'Etat avait été humilié. Non, monsieur le député : l'Etat a été offensé, la démocratie a été offensée ; mais lorsque des actes de ce genre ont lieu en Corse, ce n'est pas l'Etat qui est humilié, ce sont la Corse et les Corses eux-mêmes, qui sont nombreux à me le dire depuis vingt-quatre heures. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe socialiste.

#### SITUATION DANS LES PAYS DE L'EST

**M. le président.** La parole est à M. Jean Auroux.

**M. Jean Auroux.** Monsieur le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, comme des millions de Français, comme des millions de démocrates dans le monde, nous avons vécu

des moments d'émotion extraordinaire en voyant ces images bouleversantes d'un peuple retrouvant à Berlin le chemin de la liberté.

Même s'ils ne sont pas les seuls, les socialistes, avec François Mitterrand, sont heureux et fiers de voir qu'en cette année du bicentenaire des droits de l'homme et du citoyen, leur combat pour la démocratie et les libertés répond profondément à l'aspiration de tous les peuples opprimés d'Europe et du monde.

**M. Jean-Claude Gayssot.** Et les dix de Renault ?

**M. Jean Auroux.** Aujourd'hui, nous souhaitons que, convaincus par notre idéal et notre exemple sur le plan aussi bien national que communautaire, les peuples de Pologne, de Hongrie, d'Allemagne de l'Est et même d'Union soviétique ne soient pas déçus par notre action de peuple développé et libre.

Monsieur le ministre d'Etat, nous avons apprécié les initiatives sérieuses et responsables du Président de la République et du Gouvernement français pour mesurer la réalité diversifiée des évolutions et l'ampleur des problèmes, comme pour préparer les réponses durables et appropriées.

Les socialistes ne souhaitent pas que cette situation conduise à des considérations, voire à des querelles partisans nationales. Ils ne souhaitent pas non plus que l'on soit frileux devant les progrès de la démocratie ni en Europe ni dans le monde. Mais ils souhaitent que la France participe pleinement à ce grand mouvement de l'histoire et des peuples dans notre continent. Il faut que la France soit lucide, certes, mais aussi généreuse et entreprenante pour que l'Europe de demain soit marquée par un nouvel ordre, fondé non plus sur un partage de guerre mais sur une démarche collective de démocratie, de paix et de solidarité.

Monsieur le ministre d'Etat, le Gouvernement français qui assure la présidence des Douze est-il disposé à faire, comme nous le pensons, avancer le plus possible sur les plans économique, politique, social et culturel la construction européenne lors du prochain sommet de Strasbourg ?

Le Gouvernement français est-il disposé à faire en sorte que cette communauté renforcée accompagne et soutienne sur tous les plans, notamment économique à court et à moyen terme, les progrès de la démocratie dans tous les pays de l'Est ?

Monsieur le ministre d'Etat, la France saura-t-elle se montrer à la hauteur de son histoire et de toutes les espérances du moment ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

**M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, un homme politique français éminent avait dit bien avant moi : « Il est des circonstances dans lesquelles on est condamné à se redire ou à se contredire. » Il faut choisir ! Je me répéterai donc, monsieur Jean Auroux, en essayant cependant de varier mon propos, et vous voudrez bien tenir compte des réponses que j'ai déjà adressées aux parlementaires qui m'ont interrogé avant vous.

Je retiens de votre question cette phrase : « Sachons faire en sorte que nous ne décevions pas ceux qui sont à l'origine du mouvement d'émancipation, de libéralisation et de démocratisation dans les pays de l'Est.

O combien nous partageons ce point de vue ! C'est ce sentiment qui inspire à la fois le chef de l'Etat et le Gouvernement dans sa démarche à l'égard des pays de l'Est.

Nous avons développé autant que faire se peut la politique de coopération avec l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Vous le savez, je me trouvais hier à Moscou. J'ai pu constater le chemin parcouru depuis la dernière visite de M. Gorbatchev à Paris au mois de juillet 1988. Sur dix-sept traités qui avaient été signés à cette occasion, quinze ont été mis en vigueur. Huit groupes de travail mixtes entre le ministère des affaires étrangères soviétique et le ministère des affaires étrangères français discutent des problèmes du monde. La France ouvrira bientôt le premier centre culturel occidental à Moscou et je sais moi-même allé hier visiter les lieux de cette installation. Bref, la politique de coopération avec l'Union soviétique est engagée sur une voie prometteuse.

Vous avez, de la même façon, évoqué la Pologne et la Hongrie. Permettez-moi de rappeler que la France a été la première à saluer le mouvement d'émancipation dans ces deux pays, qu'elle a été la première à annoncer une aide économique et financière à la Hongrie comme à la Pologne, qu'elle a proposé, lors du sommet des pays industrialisés, le 14 juillet dernier, que cette aide soit organisée sous l'égide de la commission des communautés européennes. C'est ce qui sera au cœur des entretiens que, dès demain, j'entreprendrai en compagnie de M. Jacques Delors, président de la commission, à Varsovie comme à Budapest.

Vous le voyez, monsieur Auroux, et je voudrais vous rassurer sur ce point, non seulement la France est présente dans les pays de l'Est, non seulement elle est active mais elle le fait dans le sens que vous souhaitez, c'est-à-dire présence de la France dans la conformité à ses valeurs et encouragement donné à ces peuples qui aspirent à plus de liberté et qui comptent précisément sur notre pays pour y parvenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### PAIEMENT DES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

**M. le président.** La parole est à M. François Patriat.

**M. François Patriat.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale. Même si elle est franco-française, je suis heureux qu'elle vienne après celle de notre ami, Jean Auroux, parce qu'elle concerne les retraités de ce pays.

Le premier septennat de M. François Mitterrand a été marqué par des avancées sociales sans précédent (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) qu'il est bon de rappeler, concernant l'âge de la retraite, la durée du temps de travail, la cinquième semaine de congé payé.

Le deuxième septennat de M. le Président de la République a été marqué par des avancées sociales importantes concernant le R.M.I., le crédit-formation, des mesures pour l'emploi et des mesures sociales qui restent très positives. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ma question concerne en particulier la retraite à soixante ans.

En 1983, le Gouvernement a souhaité que le régime des retraites soit alimenté par les fonds d'Etat aussi bien pour la retraite de base que pour la retraite complémentaire. L'Etat a accepté en ce sens de participer pour une durée de sept ans au financement des retraites complémentaires. Cette aide a pris la forme d'une subvention à l'association pour la structure financière, l'A.S.F. L'arrivée à échéance le 31 mars 1990 de la convention qui concrétisait cette aide suscite de vives inquiétudes, notamment chez les partenaires sociaux, certains y voyant déjà une remise en cause de la retraite à soixante ans.

Ma question, monsieur le ministre, est courte et simple : pouvez-vous nous dire ce qu'il en est, pour rassurer les Français sur l'attachement du Gouvernement à préserver ce formidable acquis social que représente la retraite à soixante ans ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Pierre Mazeaud.** Pourquoi pas à cinquante-cinq ans ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.

**Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.** Bon courage !

**M. Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.** Monsieur le député, vous avez en effet raison de rappeler qu'en 1983 le Gouvernement a pris un engagement et que depuis il l'a respecté.

Le Gouvernement avait décidé d'apporter sa contribution au financement des régimes de retraites complémentaires, qui ont accepté d'abaisser à soixante ans la possibilité de bénéficier d'une pension à taux plein. L'engagement de l'Etat valait - vous l'avez rappelé, monsieur le député - pour une période transitoire de sept années ; il se termine donc au mois de mars 1990. Cette durée de sept années n'avait pas été retenue par hasard. Elle résultait du calcul des experts et elle

avait été clairement acceptée par les partenaires sociaux. Durant ces sept ans, l'Etat a donc scrupuleusement respecté ses engagements.

Mesdames, messieurs les députés, j'appelle votre attention sur le fait qu'au total, ce sont plus de 80 milliards de francs qui ont ainsi été versés à l'association pour la structure financière, que nous appelons avec les partenaires sociaux l'A.S.F. J'ai rencontré au mois d'avril dernier les partenaires gestionnaires de l'A.S.F. pour dresser le bilan qui avait été prévu par l'accord initial. Je leur ai indiqué que le financement de l'A.S.F., pour les exercices à venir, était assuré sans le versement d'une nouvelle subvention de l'Etat.

**M. Gilbert Millet.** Il faut faire payer les patrons !

**M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.** Je veux donc vous rassurer, mesdames, messieurs les députés, et, à travers vous, rassurer les Françaises et les Français qui pourraient s'interroger sur cette question : la possibilité de prendre la retraite à taux plein à soixante ans n'est en rien menacée ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Les Français n'ont rien à redouter en cette matière. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, de l'Union du centre et de l'Union pour la démocratie française.*)

J'ajoute, mesdames et messieurs les députés, que des négociations sont actuellement en cours à l'U.N.E.D.I.C., à l'A.R.R.C.O., à l'A.G.I.P.C., et je ne doute pas que des réponses appropriées permettant de garantir l'avenir de l'A.S.F. soient trouvées dans ce cadre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### ASSOCIATIONS ET CLUBS DE BÉNÉVOLAT

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Michel Testu.

**M. Jean-Michel Testu.** Monsieur le Premier ministre,...

**M. Gabriel Kaspareit.** Il est parti !

**M. Jean-Michel Testu.** ... de nombreuses associations jouent un rôle essentiel dans la société. Elles sont sous le régime de la loi de 1901. Elles interviennent dans différents secteurs, notamment dans le secteur de l'enfance et le secteur sportif. Leurs animateurs sont le plus souvent bénévoles. Leur dévouement, leurs compétences sont reconnus par tous. Ils ont une place prépondérante dans l'organisation des loisirs.

La responsabilité des dirigeants est engagée. Un événement dramatique l'a rappelé récemment.

Dans le secteur social, ces hommes ont reçu de fait une mission de service public. Or les hommes et les femmes qui consacrent une part importante de leur temps de loisir sont seuls face aux difficultés de plus en plus grandes. Le tissu associatif s'affaiblit. L'élaboration rapide du statut de l'élu social s'avère indispensable. Quelles mesures envisagez-vous en ce domaine ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

**M. Jean Poporen, ministre chargé des relations avec le Parlement.** Monsieur le député, M. Tony Dreyfus, qui a plus particulièrement la responsabilité de suivre le développement de l'économie sociale, m'a demandé de présenter quelques éléments de réponse.

Il préside l'ouverture du premier des rendez-vous de l'économie sociale, sous le haut patronage du Président de la République. C'est la première manifestation de ce genre organisée avec le concours des communautés européennes. Il se trouve que les représentants d'associations y sont particulièrement nombreux. Au cours de cette manifestation, un carrefour s'intéressera plus spécialement à l'activité des associations dans ce domaine. C'est dire que le rôle tenu par les associations dans la politique de développement de l'économie sociale à laquelle, vous le savez, le Gouvernement attache une grande importance, est de tout premier plan.

A cet égard, on peut s'appuyer sur les éléments du rapport présenté au Conseil économique et social sur le sujet. Plusieurs éléments interviennent.

D'abord, la connaissance des domaines très divers relevant des associations et plus généralement du bénévolat. Il convient d'en avoir la meilleure connaissance possible si on veut intervenir dans les directions que vous indiquez et sur

lesquelles portait votre question. De ce point de vue, la délégation a entrepris, en liaison avec l'I.N.S.E.E., un travail statistique, un travail de recensement et de définition.

A partir de là, quels efforts dépendent des pouvoirs publics ?

En premier lieu, bien sûr, un effort d'incitation par déduction fiscale. Faut-il rappeler ici que le crédit d'impôt jusqu'à 40 p. 100 constitue une facilité incontestable offerte à ces associations ?

En deuxième lieu, la couverture sociale et l'indemnisation des frais qui peuvent être engagés. A cet égard, un travail d'expertise est mené, en liaison avec la délégation, pour définir dans quelles proportions, dans quelle mesure et par quelles modalités pourrait être engagé cet effort.

Enfin, la formation. Il existe depuis quelques années, vous le savez sûrement, un instrument de formation des animateurs d'associations, notamment, bien sûr des animateurs bénévoles : le Fonds national de développement de la vie associative.

J'ajoute la préoccupation, que nous avons et qui est proche de celle que vous exprimez, du rôle que peuvent prendre les retraités dans la vie économique non marchande ; c'est un peu un prolongement de la précédente question. Ce rôle est important, et tout indique qu'il ne cessera de croître. Là aussi, nous devons voir dans quelle mesure et par quelle disposition il peut être au mieux assuré.

Je n'esquiverai pas la plus délicate sans doute des questions que vous avez posées, celle du statut des animateurs et des représentants d'associations. Il est lié, vous le savez, à celui qui est également envisagé pour les élus.

A cet égard, des propositions de loi et des projets de loi sont en préparation. Ils sont conditionnés - pourrais-je oublier de le rappeler ? - par la capacité financière de l'Etat, des pouvoirs publics et de nous tous. Il nous appartiendra d'en juger.

En tout cas, le Gouvernement ne peut que se féliciter de votre question. Elle a mis l'accent sur un aspect de la vie sociale dont l'importance va croissant. Des sondages, tout récents d'ailleurs - ils valent ce qu'ils valent mais, enfin, ils donnent une indication - ont montré que contrairement au déclin que connaissent hélas ! certaines institutions représentatives, les associations recueillaient, elles, une confiance accrue de nos concitoyens et que le nombre de ceux qui s'y engagent bénévolement ne cessait de croître. Il faut donc les aider. C'est la volonté du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe communiste.

#### RENTÉE UNIVERSITAIRE

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Claude Gayssot.

**M. Jean-Claude Gayssot.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

Auparavant, permettez-moi puisque, en compagnie de plusieurs de mes camarades, j'étais tout à l'heure avec eux devant l'Assemblée nationale, de protester contre les brutalités policières à l'encontre des agents des impôts et contre le refus de satisfaire leurs revendications.

**M. Gilbert Millet.** C'est scandaleux de traiter des manifestants comme ça !

**M. François Hollande.** Ce n'est pas à Berlin que l'on verrait cela !

**M. Jean-Claude Gayssot.** La rentrée universitaire, monsieur le ministre, s'achève dans des conditions désastreuses. Les amphis, les travaux dirigés sont archipeints. Les enseignants, les personnels A.T.O.S. manquent cruellement. Des milliers d'étudiants se retrouvent sans table ni chaise. Dans certaines facultés, à Villeneuve par exemple, on étudie sous des chapiteaux, dans d'autres, dans des locaux de supermarché. La faculté d'Aix-Marseille I est fermée aujourd'hui du fait des moyens insuffisants de fonctionnement.

C'est pourquoi, les députés communistes soutiennent les étudiants qui s'apprentent à manifester le 16 novembre à l'appel de la coordination interfac, ainsi que le mouvement des personnels A.T.O.S. de nombreux centres universitaires.

Le budget pour 1990 n'est pas suffisant pour répondre à ces exigences, ...

**M. Gilbert Millat.** Très bien !

**M. Jean-Claude Gayssot.** ... pour redresser une situation dont vous avez vous-même, monsieur le ministre, dit à Montpellier qu'elle résultait d'une accumulation de retards dans la politique universitaire depuis vingt ans.

Cette situation est indigne d'un grand pays comme le nôtre. Pour éviter les échecs massifs, pour que l'Université parvienne à former et à former mieux un plus grand nombre de jeunes - l'objectif est de 2 millions d'ici à l'an 2 000, je vous le rappelle - des crédits supplémentaires doivent être alloués rapidement.

Les moyens pour stopper la dégradation actuelle dans les facultés, pour qu'aucun salaire d'A.T.O.S. ne soit inférieur à 6 500 francs, pour accorder les 1 500 francs pour tous que réclament ces personnels, doivent être prélevés sur les dépenses consacrées à un surarmement que les événements actuels rendent chaque jour moins justifiables. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gilbert Millat.** Tout à fait !

**M. Jean-Claude Gayssot.** Nous proposons notamment l'arrêt de la construction des missiles Hadès.

**M. François Hollande.** Et du Rafale !

**M. Jean-Claude Gayssot.** Monsieur le ministre d'Etat, allez-vous débloquer ces moyens pour l'enseignement supérieur avec le collectif budgétaire du mois de décembre prochain ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

**M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, la rentrée universitaire a été maîtrisée. Mais il ne faut pas nier que des difficultés locales et des tensions existent dans tout le système universitaire. Cette situation est due à deux grandes causes.

D'une part, il faut admettre que la France a laissé son enseignement supérieur prendre un retard important en matière de constructions, d'emplois, d'accueil depuis plus de vingt ans.

D'autre part, l'augmentation des effectifs étudiants s'est accélérée depuis deux ans.

Pour faire face à cette situation j'ai pris, en prévision de la rentrée, une série de mesures précises.

J'ai d'abord autorisé des créations de postes plus nombreuses puisque, au budget de 1989, celles-ci se sont élevées en tout, postes d'enseignants et d'A.T.O.S., à 1 070. Et il y en aura encore davantage avec le budget pour 1990 puisqu'elles atteindront 1 348. Je rappelle qu'en 1988 il y en avait eu 240 seulement et qu'en 1987 on a enregistré 200 suppressions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'ai également créé 196 nouvelles filières d'accueil.

J'ai mis aux concours de recrutement 4 000 emplois d'enseignants pourvus dans leur quasi-totalité car ils seront affectés aux universités dès janvier de cette année, ce qui ne s'était jamais fait jusqu'à présent.

**M. Jean-Pierre Kucheida.** Absolument !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** J'ai engagé 1 550 allocataires moniteurs qui vont ainsi reconstituer le vivier des futurs professeurs d'université.

J'ai ouvert à la rentrée, y compris par des travaux d'urgence pendant l'été, 50 000 mètres carrés supplémentaires de locaux universitaires, ce qui a permis d'accueillir à l'université et dans l'enseignement supérieur tous les étudiants qui le souhaitent, même s'il est vrai que chaque étudiant n'a pas pu forcément choisir la filière de son choix dans l'établissement de son choix, mais cela serait de toute façon impossible.

L'effort ainsi réalisé pour l'enseignement supérieur en 1989, et qui sera plus notable encore en 1990, a d'ailleurs fait que ce budget de l'enseignement supérieur a été approuvé par l'Assemblée nationale grâce à votre abstention, mesdames et messieurs du groupe communiste, que j'ai vivement appréciée. Mais naturellement, ces mesures d'urgence ne suffiront pas à rattraper le retard. C'est pourquoi j'engage également des actions sur le moyen et le long terme.

La revalorisation de la fonction enseignante dans le supérieur.

Un projet d'adaptation des diplômes de premier cycle, afin de diminuer le taux d'échec dans le premier cycle des universités ;

Un schéma national - particulièrement en Ile-de-France, où sont rassemblés un nombre considérable d'étudiants - de construction et de rénovation des bâtiments universitaires, locaux pédagogiques, bibliothèques, logements, restaurants, dont je soumettrai les grandes lignes dans peu de temps au Premier ministre ;

Une négociation des contrats de plan avec les régions - que je remercie pour l'effort qu'elles font - et qui permettra d'apporter en faveur des constructions universitaires plus de 4 milliards de francs sur cinq ans, la moitié à la charge de l'Etat, la moitié à la charge des régions ;

La mise en place des contrats pluriannuels, avec les universités - je signerai les premiers contrats avec l'université d'Angers demain, sur place ;

Enfin, la refonte du système des bourses et des prêts aux étudiants.

Je voudrais terminer, mesdames, messieurs les députés, en disant que compte tenu de l'augmentation du nombre des étudiants et des retards accumulés, j'ai le sentiment que l'Etat, en relation avec les collectivités territoriales qui le soutiendront - et je sais qu'elles sont nombreuses à vouloir s'engager - devra, dans les mois et les années qui viennent, faire un effort encore plus important pour les constructions universitaires si l'on veut accueillir dans des conditions décentes les étudiants plus nombreux qui viendront dans notre enseignement supérieur et qui feront l'avenir de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

#### SITUATION DANS LES PAYS DE L'EST

**M. le président.** La parole est à M. Dominique Perben.

**M. Dominique Perben.** Monsieur le président, mes chers collègues, ma question devait s'adresser au Premier ministre. En son absence, je la poserai au Gouvernement.

Depuis plusieurs mois, les Français observent avec une immense joie l'effondrement progressif des régimes communistes d'Europe de l'Est. Il y a quelques jours, ils ont vu un peuple épris de liberté bousculer le mur de la honte, le mur de Berlin.

Devant cette réalité inespérée et exaltante, les Français, très normalement, s'interrogent.

Ils s'interrogent sur les conséquences de ces événements pour la France et pour l'Europe.

A cet égard, le trop long silence du Gouvernement et du Président de la République (*protestations sur les bancs du groupe socialiste*), la lenteur de la France à prendre des initiatives (*mêmes mouvements*) participent, malheureusement, au sentiment d'incertitude de nos concitoyens.

**Un député du groupe socialiste.** Démago !

**M. Dominique Perben.** Dans quelques jours, les présidents américain et soviétique, sur des bateaux militaires, en Méditerranée, mer d'abord européenne, vont parler de notre avenir.

Monsieur le ministre, ma question est simple. Envisagez-vous qu'un débat se déroule ici même afin que l'Assemblée nationale puisse entendre le Gouvernement exposer sa position de façon approfondie et puisse s'exprimer sur les conséquences que la France doit tirer des événements survenus à l'Est ?

Le sujet est complexe. Pour l'instant, il y a sans doute plus de questions à poser que de réponses à donner. Mais il serait dommage qu'à la joie succède l'inquiétude dans l'opinion. Pour l'éviter, je crois qu'il n'y a qu'un moyen : débattre ici même dans la clarté et parler vrai. Le Parlement doit à la fois exprimer les interrogations des Français et participer aux nouvelles réflexions indispensables.

Ce serait notamment l'occasion, comme cela a été dit tout à l'heure, de manifester auprès de nos partenaires européens, et en particulier allemands, notre compréhension et notre détermination à approfondir la construction européenne dans la confiance réciproque. Ce serait également l'occasion de

préciser notre politique d'échanges économiques mais aussi culturels pour l'avenir avec les pays de l'Est. Ce serait, enfin, un moyen d'affirmer que l'avenir de l'Europe ne doit plus se définir sans les Européens.

Messieurs les ministres, quand envisagez-vous la tenue d'un tel débat ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

**M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, les Français s'interrogent, dites-vous ; mais vous aussi m'interrogez, et c'est mon devoir de vous répondre. Je regrette que vous n'avez pas entendu ma réponse à l'un de vos collègues : j'ai dit que le Gouvernement était disposé à participer à un débat sur la politique étrangère de la France en direction des pays de l'Est.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Quand ?

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Je ne suis pas maître de l'ordre du jour. (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Attendez ! J'y suis prêt dès que la conférence des présidents le décidera, si nécessaire dès la semaine prochaine, mais je ne peux pas me substituer à elle !

Je puis même vous dire - mais là je frise l'indiscrétion - qu'il m'est revenu aux oreilles qu'un jour était déjà envisagé pour un semblable débat.

Monsieur le député, permettez-moi d'anticiper quelque peu sur ce débat, puisque vous l'avez fait vous-même, et de répondre à quelques-unes des questions que vous avez soulevées, ne serait-ce que pour dire que nous partageons tous, bien sûr, cette émotion qui s'est emparée de l'opinion publique française et de l'opinion publique mondiale devant les images qui nous venaient d'Allemagne de l'Est. Tout cela porte un nom - disons-le simplement, n'ayons pas peur des mots : c'est simplement l'amour de la liberté.

Ce qui vient de se produire en effet nous incite à la réflexion. Je crois que ce formidable mouvement, trop longtemps bloqué par des dirigeants enfoncés dans une idéologie périmée, n'est pas près de s'arrêter, et notamment en République démocratique d'Allemagne. Il est certes nécessaire de porter un jugement sur ces événements ; gardons-nous de faire qu'il soit définitif.

Et puisque vous avez voulu évoquer la rencontre de M. Gorbatchev et de M. Bush et que j'ai cru voir dans vos propos la reprise d'une idée qui a circulé à certains moments, que peut-on penser de cette rencontre ? J'entends dire ici et là que la France devrait s'y inviter, comme s'il était convenable de se rendre à un endroit où l'on n'est pas convié. Mais permettez que pendant quelques secondes nous y réfléchissions ensemble.

Ceux qui avancent cette idée en ont-ils bien pesé les conséquences ? Ne sont-ils pas plutôt prisonniers des analyses passées et n'en restent-ils pas, avec quarante années de retard, à la situation où l'Europe n'avait pas son mot à dire ?

Je pense qu'aujourd'hui les deux Super-Grands ne peuvent en aucune manière, imposer à l'Europe des solutions dont elle ne voudrait pas, parce que l'Europe existe - nous en avons eu récemment encore la preuve.

**M. Bernard Bardin.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Parler de l'Europe pour les Super-Grands à Malte cela déboucherait sur quoi ? Essentiellement sur les problèmes de la réunification allemande pour laquelle très vite on entendrait prononcer un veto soviétique, ce qui couperait court, par conséquent, à cette négociation.

Alors, se rendre à Malte en quelle qualité ? Comme président de la Communauté économique européenne ? Ne serait-ce pas se placer dans la position, bien désagréable, de celui qui viendrait rendre compte au nom de l'Europe de l'attitude des Européens aux deux Super-Grands ? (*« Très bien ! » sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

Vous voyez bien ce que cela peut avoir de ridicule en 1989. Nous ne sommes pas en 1945 !

Se rendre à Malte alors au nom de la France ? N'est-ce pas davantage encore tomber dans un piège plus dangereux ? Car de quoi parleront M. Bush et M. Gorbatchev ? Je ne connais pas leur ordre du jour, mais j'imagine assez bien qu'ils parleront de l'ordre mondial et du désarmement.

**M. Bernard Pons.** Non ! Ils ont dit qu'ils ne parleraient pas de désarmement !

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Or la doctrine française a toujours été qu'il ne fallait pas que nous nous mêlions des discussions sur le désarmement entre les deux Super-Grands, car ce serait s'exposer fortement à une mise en question de notre dispositif de défense.

**M. Pierre Lequiller.** Vous savez très bien qu'ils parleront de l'Europe !

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Le moment n'en est pas venu avons-nous dit, avons-nous répété, et c'est ce que vous proposez à la France, c'est-à-dire de s'engager dans une discussion à l'écart de laquelle elle s'est tenue pendant des années ! Non, monsieur le député, il est légitime de se poser la question, mais y répondre positivement, sans réfléchir, traduirait une grande légèreté ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### GRÈVE DES AGENTS DES FINANCES, PRÉJUDICE DES ENTREPRISES

**M. le président.** La parole est à M. Michel Giraud.

**M. Michel Giraud.** Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances ou, à défaut, à M. le ministre délégué chargé du budget.

Les titulaires de marchés des collectivités locales ont été particulièrement touchés par les mouvements de grève des agents des recettes-perceptions. De nombreux paiements se sont trouvés bloqués. En cas de retard de mandatement, les entreprises sont en droit d'exiger des intérêts moratoires. Ceux-ci ne sauraient être mis à la charge des collectivités locales puisque les retards de paiement sont imputables aux comptables publics, fonctionnaires de l'Etat.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, me confirmer que l'Etat prendra bien en charge la totalité des intérêts moratoires dus aux entreprises, conformément d'ailleurs à la jurisprudence constante du Conseil d'Etat, et qu'ainsi les intérêts des contribuables locaux seront préservés ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget.

**M. Michel Charasse, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget.** M. Giraud qui est intervenu, j'en suis sûr, aussi en sa qualité de président de l'association des maires, ...

**M. Arthur Dehaine.** C'est un bon présage !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** ... président sortant de l'association des maires. (*Exclamations et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Attendez la suite ! Faites comme moi ! je suis allé voter ce matin, j'ai rencontré le président Giraud, on s'est salué, on attend la suite.

**M. Gabriel Kaspereit.** Vous avez voté pour lui, j'espère !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** Le vote est secret... ce qui n'empêche pas les sentiments ! (*Rires.*)

Les retards de paiement des collectivités locales peuvent provenir de deux causes : soit l'ordonnateur, c'est-à-dire le maire, n'a pas ordonné dans le délai de quarante-cinq jours prévu par le code des marchés. La loi du 9 janvier 1986 précise que dans ce cas les intérêts moratoires sont à la charge de la commune et sont précomptés automatiquement par le comptable public. Ce n'est pas le cas, j'espère, que vise le président Giraud. Mais pour ceux de nos collègues maires qui auraient négligé de respecter ce délai de quarante-cinq jours, il ne peut pas y avoir de prise en charge par quelqu'un d'autre que par la collectivité concernée.

Deuxième cas, le retard provient du conflit social qui a eu lieu dans les services du Trésor et qui a ralenti le rythme des paiements.

En accord avec mon collègue et ami le ministre d'Etat, j'ai publié le 31 octobre dernier un communiqué - je croyais, monsieur le président Giraud, que vous l'aviez lu avec attention, ainsi que les maires - disant que, dans ce cas, c'est l'Etat qui paiera puisqu'il est responsable.

A votre question, ma réponse est oui, ...

**M. Michel Giraud.** Merci !

**M. le ministre délégué, chargé du budget.** ... sous réserve que la faute n'incombe pas à un défaut de l'ordonnateur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### POLITIQUE PARASISMIQUE EN FRANCE

**M. le président.** Pour le groupe U.D.C., la parole est à M. Christian Kert.

**M. Christian Kert.** Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat à l'environnement et elle porte sur les risques majeurs que pourraient faire courir à certaines régions de France les secousses telluriques dont plusieurs exemples viennent de nous rappeler l'actualité : hier, l'Arménie et, plus proche, Tipaza, le Japon, ou San Francisco.

Monsieur le secrétaire d'Etat, l'histoire nous montre que là où un séisme majeur s'est produit, d'autres secousses aussi importantes se produiront dans l'avenir. Loin de nous rassurer, le fait que la France n'ait pas connu de tremblements de terre depuis quatre-vingts ans doit au contraire nous inciter à la vigilance.

Trois types de dispositions peuvent nous permettre de répondre à cette exigence.

Premier type de dispositions : la construction parasismique. Des textes existent certes en France, mais ils sont peu ou mal appliqués. Pourtant, construire en parasismique ne coûte pas cher, seulement de 0 à 8 p. 100 de surcoût pour le gros œuvre d'un immeuble. C'est peu cher payer la sécurité. Alors, à quand l'application des textes sur les constructions parasismiques ?

Deuxième type de dispositions : la prévision sismique. Dans ce domaine, on fait souvent référence, depuis quelques années, à une méthode inventée par trois scientifiques grecs, la méthode VAN, basée sur le signal tellurique qui parcourt le sol.

Haroun Tazieff, dont pourtant on connaît le scepticisme en matière de prévision sismique, a approuvé cette méthode. Il vient de lancer l'expérience en Isère et compte la poursuivre en Provence. Comptez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, l'aider dans cette démarche et peut-être favoriser l'extension de cette expérience vers d'autres régions françaises sensibilisées aux problèmes telluriques, l'Alsace par exemple ?

Troisième type de dispositions, enfin : l'organisation des secours. On a pu remarquer, à l'occasion d'exercices de simulation, qu'en matière de secours contre les secousses sismiques, les plans de sauvetage traditionnels se heurtaient au fait que toutes les structures habituelles étaient mises en péril par la destruction des routes, des voies ferrées, des réseaux électriques et téléphoniques. Les simulations ont montré la nécessité de tisser à travers la France un réseau de spécialistes du secours antisismique : médecins, sapeurs-pompiers, unités spécialisées dans les actions de secours. Avez-vous progressé en ce sens et, d'une façon générale, comptez-vous lancer ces actions qui permettront d'assurer une meilleure sécurité et comptez-vous les coordonner ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.

**M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat.** En effet, monsieur le député, 5 800 communes de France sont soumises à des risques sismiques non négligeables, dont certaines, essentiellement à la Martinique et la Guadeloupe, à un risque considéré comme important.

Les règles de construction parasismique datent des années soixante. Depuis, divers textes réglementaires sont venus les renforcer. Il faut dire qu'elles ne s'appliquaient qu'à des ouvrages publics, à des bâtiments de l'Etat ou à des

immeubles de grande hauteur. Elles ont d'ailleurs été appliquées sans défaillance. Mais ce n'est que par la loi du 22 juillet 1987 que la représentation nationale a pris des dispositions prévoyant, dans l'article 41, qu'un décret fixerait un zonage nouveau de la France en fonction du risque sismique et prévoirait les moyens d'y faire face.

L'étude de ce décret a été confiée à un groupe de travail, et le texte doit en principe sortir au début de l'année prochaine. Il a fallu, en effet, en étudier très précisément, profession par profession, les conditions d'application. L'arrêté d'application est, lui aussi, à l'étude. Il doit étendre les dispositions parasismiques à tous les bâtiments, y compris individuels, ainsi qu'à tous les bâtiments industriels.

Voilà pour la mise en œuvre des règlements parasismiques.

La deuxième partie de votre question portait sur la prévision des séismes. Nous entrons là dans un domaine extrêmement controversé. Il est vrai que Haroun Tazieff, avec sa véhémence habituelle, nous propose une méthode que trois scientifiques grecs auraient inventée. Ne voulant pas prendre de risques dans un domaine particulièrement grave, j'ai décidé, dès que j'en ai appris l'existence, d'étendre la méthode VAN au Sud-Est de la France de façon à compléter le maillage de l'espace français. Nous verrons bien les résultats. Mais, en tout état de cause, on ne joue pas avec les risques sismiques.

Enfin, les expériences vécues aux Etats-Unis montrent que l'un des éléments majeurs de la prévention réside dans l'information donnée à la population. C'est un élément extrêmement difficile à mettre en œuvre et nous n'avons pas encore obtenu de résultats très probants dans l'information et la mobilisation préventive de la population. Dans une société de grande information, il est difficile de toucher les citoyens. En tout cas, je m'attacherai, avec les communes situées dans les zones à risques sismiques graves, à développer l'information.

Quant à l'organisation des secours, elle n'est pas directement du ressort du secrétaire d'Etat de l'environnement. Mais croyez bien, qu'avec le ministre de l'intérieur, nous y attachons beaucoup d'importance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Malheureusement, M. Jacquat n'aurait pas le temps de poser sa question. J'en suis désolé pour son groupe et pour lui-même.

Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

#### VIOLENCES CONJUGALES

**M. le président.** La parole est à Mme Jacqueline Alquier.

**Mme Jacqueline Alquier.** Ma question s'adresse à Mme le secrétaire d'Etat chargé des droits des femmes.

Nous nous trouvons actuellement au cœur d'une période de prise de conscience du caractère intolérable d'actes dont sont victimes femmes et enfants. Certains aspects de ces violences ont fait l'objet de votre part, madame le secrétaire d'Etat, de campagnes de sensibilisation qui commencent à porter leurs fruits, telles que les campagnes contre le viol ou contre l'inceste.

Une autre forme de violence, si l'on n'y prend garde, portant très gravement atteinte à la dignité des femmes et ayant des conséquences économiques et sociales importantes, continuera d'être marquée et quasiment justifiée par le mur du silence, je veux parler des violences conjugales.

Pour dénoncer ces faits, vous entreprenez actuellement une campagne nationale. La presse écrite et la télévision s'en sont fait l'écho. Les chiffres avancés sont inquiétants. Un foyer sur dix serait touché, soit environ 2 millions de femmes dans notre pays.

Madame le secrétaire d'Etat, pouvez-vous nous préciser les objectifs et les moyens de cette campagne ? Comment situez-vous cette démarche dans l'action du secrétariat chargé des droits des femmes et dans celle du Gouvernement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le secrétaire d'Etat chargé des droits des femmes.

**Mme Michèle André, secrétaire d'Etat.** Madame le député, vous avez cité quelques chiffres consternants et qui montrent combien le phénomène de la violence conjugale doit nous interpeller toutes et tous, doit interpeller la société tout entière.

C'est un sujet qui reste tabou. C'est la raison pour laquelle j'ai voulu, en cette année 1989 où nous avons beaucoup parlé des droits de l'homme, apporter ma pierre à la construction des droits des femmes, en particulier à leur dignité.

La campagne entreprise a d'abord un objectif de sensibilisation. Tout le monde, en effet, n'est pas acquis à cette cause et tout le monde n'a pas bien compris les phénomènes que nous voulons combattre et les problèmes qui se posent. L'objectif est de briser le mur du silence, vous l'avez dit, de faire en sorte que les solidarités de voisinage deviennent plus actives. Il faut prendre en compte l'existence de l'homme violent dans toute sa dimensions pour faire en sorte de l'expliquer et essayer d'y faire face.

Campagne de sensibilisation, c'est aussi une campagne de mobilisation. Elle mobilise d'abord tous les ministres intéressés. Je ne suis pas seule concernée. Le sont également les ministres de l'intérieur et de la défense pour ce qui est de l'accueil dans les premiers lieux où se rendent les femmes, gendarmerie et police, et le ministre de la justice quand il y a des plaintes - elles sont encore peu nombreuses, mais les femmes ont le droit de porter plainte, même si elles le savent souvent peu ou en tout cas utilisent peu ce droit.

Est de même concerné le ministre de la santé et de la protection sociale qui finance - pas toujours assez ni dans assez de départements - des centres d'hébergement et à qui mon aide est bien évidemment acquise. L'est également le ministre du logement dont un prochain projet de loi traitera du logement des plus démunis. Or les plus démunis sont souvent des femmes ; elles sont donc concernées directement.

C'est aussi une campagne de mobilisation au niveau local. Les préfets mettent en place des commissions départementales qui permettront d'étudier sur le plan local ce qui se fait, ce qu'il faut améliorer. J'espère pouvoir, dans quelques mois, vous faire part de tous ces résultats et vous proposer, si nécessité il y a - ce que je crois - quelques aménagements législatifs et réglementaires qui permettraient une prévention efficace et feraient prendre conscience à notre pays qu'on ne peut plus vivre comme au XIV<sup>e</sup> ou au XV<sup>e</sup> siècle dans ce domaine. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

#### PRIME EXCEPTIONNELLE DE CROISSANCE

**M. le président.** La parole est à M. Christian Bataille.

**M. Christian Bataille.** Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités territoriales.

Monsieur le secrétaire d'Etat, une prime exceptionnelle de croissance en faveur des fonctionnaires, d'un montant de 1 200 francs pour les personnels en activité et de 900 francs pour les retraités, a été annoncée pour le 1<sup>er</sup> novembre par le Gouvernement.

Cette mesure salubre permet de mieux assurer le partage des fruits de la croissance pour les salariés du service public. Il faut se féliciter de la rapidité avec laquelle le décret du 25 octobre 1989 permet le versement de cette prime aux agents de l'Etat.

Toutefois, le décret ne concerne pas les fonctionnaires des collectivités territoriales, très nombreux - ils sont plus d'un million - qui doivent aussi bénéficier de la prime.

Par ailleurs, la fonction publique territoriale est caractérisée par l'emploi d'une proportion importante de personnels auxiliaires et à temps incomplet dont beaucoup d'élus souhaiteraient qu'ils bénéficient, comme les titulaires, de cet avantage.

Monsieur le secrétaire d'Etat, pouvez-vous indiquer si les fonctionnaires territoriaux bénéficieront de cet avantage ? Dans l'affirmative, pouvez-vous préciser quelles mesures sont prévues pour les personnels auxiliaires ou à temps partiel ?

Enfin, pouvez-vous préciser dans quelles conditions s'élaborent les mesures concrètes d'application, et surtout quand et dans quels délais le versement de la prime sera autorisé pour les fonctionnaires territoriaux ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités territoriales.

**M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, vous connaissez la politique menée par le Gouvernement, dont l'objectif est d'associer les salariés aux fruits de la croissance. Dans le cadre de cette politique, il a été décidé

l'attribution d'une prime exceptionnelle de croissance aux personnels des trois fonctions publiques : fonction publique de l'Etat, fonction publique territoriale et fonction publique hospitalière.

Le montant de cette prime est de 1 200 francs. Par ailleurs, une allocation exceptionnelle d'un montant de 900 francs en faveur des retraités et de 450 francs en faveur des personnes bénéficiant d'une pension d'ayant cause sera également versée.

Le décret paru le 25 octobre a permis aux fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat de bénéficier de cette prime et de cette allocation.

Un autre décret, dont la parution est imminente, doit étendre le bénéfice de la prime aux personnels territoriaux.

L'absence de simultanéité dans les parutions de ces décrets s'explique par la nécessité, imposée par les textes législatifs relatifs à la fonction publique territoriale, d'un décret en Conseil d'Etat, après avis du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, pour l'extension de cette mesure aux personnels des collectivités territoriales.

**M. Gilbert Millet.** Il faut augmenter la D.G.F. !

**M. Alain Bonnet.** Ne mélangez pas tout !

**M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat.** Certains ont, en effet, tendance à tout mélanger !

Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, saisi par le Gouvernement a, dans sa séance du 26 octobre, émis un avis favorable au projet qui lui était soumis.

Les conditions d'attribution dans la fonction publique territoriale seront les mêmes que dans la fonction publique d'Etat.

Bénéficieront de la prime les fonctionnaires territoriaux ainsi que les agents territoriaux dont la rémunération est calculée par référence au traitement des fonctionnaires ou évolue en fonction des variations de ces traitements, à l'exclusion des agents rétribués selon un taux horaire ou à la vacation et des agents contractuels visés au deuxième alinéa de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, c'est-à-dire recrutés pour des besoins saisonniers.

**Plusieurs députés du groupe communiste.** Qui paiera ?

**M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat.** Un autre décret étendra le bénéfice de l'allocation exceptionnelle en faveur des retraités relevant du régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales et en faveur des ayants cause suivant des modalités similaires à celles prévues pour les retraités et les ayants cause civils et militaires de l'Etat, par le décret du 25 octobre 1989.

Voilà, monsieur le député, la réponse précise à votre question. Les fonctionnaires publics territoriaux bénéficieront de la même prime que les fonctionnaires de l'Etat.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Qui paiera ?

**M. Pierre Mazeaud.** M. Baylet, avec un budget réservé !

**M. Gilbert Millet.** Il faut donner les moyens aux communes !

**M. le président.** Nous en revenons au groupe communiste.

#### SITUATION EN EUROPE

**M. le président.** La parole est à M. Robert Montdargent.

**M. Robert Montdargent.** Monsieur le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, les événements de ces derniers jours, dont nous nous réjouissons profondément *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste)* dans les pays socialistes de l'Europe de l'Est et notamment en R.D.A. *(Ah ! sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République)* posent dans des termes radicalement nouveaux la question de la sécurité européenne.

La révolution démocratique en œuvre dans ces pays, les avancées spectaculaires réalisées dans les secteurs couverts par la troisième corbeille de la C.S.C.E. constituent une chance inédite de voir se développer de nouvelles coopérations pour les peuples de l'Europe entière.

Nous devons ces grandes avancées, monsieur le ministre d'Etat...

**M. Bernard Pons.** Pas au parti communiste !

**M. Robert Montdargent.** ... aux peuples de ces pays, mais également au président Gorbatchev...

**M. Pierre Mezeaud.** Pas vous !

**M. Robert Montdargent.** ... et aux dirigeants soviétiques auxquels l'Assemblée nationale devrait rendre hommage. (*Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Pour un peu de tolérance à notre égard, messieurs de la droite, il vous faudrait beaucoup de perestroïka !

**Mme Muguette Jacquaint.** Tout à fait !

**M. Robert Montdargent.** Monsieur le ministre d'Etat, le 10 novembre, en parlant de l'ouverture des frontières à Berlin, M. le Premier ministre déclarait : « C'est un événement... porteur de paix : si le mur tombe, on ne fera plus la guerre. »

Eh bien, le mur est tombé. Il est temps que la pensée militarisée qui a bâti, quarante années durant, la sécurité de notre continent sur une veillée d'armes et le système des blocs disparaisse à son tour au profit d'un nouveau système de pensée, je dirai d'un nouveau système de sécurité collective.

**Mme Martine Daugreilh.** Un chèque en blanc !

**M. Robert Montdargent.** Désormais, aucun prétexte ne peut s'opposer - tout le monde peut en convenir - aux mesures de désarmement que vous vous obstinez à ne pas appliquer pour la France.

**M. Pierre Mazeaud.** Vous devriez envoyer Marchais en Afghanistan !

**M. Robert Montdargent.** Au vu des événements et des perspectives de paix, êtes-vous prêt à revoir la politique militaire de la France, à reviser en baisse les dépenses d'équipement militaire et singulièrement - nous l'avons déjà dit au cours du débat sur la défense nationale et répété dans celui sur la politique étrangère - à abandonner le programme Hadès, qui est d'ailleurs en contradiction totale avec les accords internationaux, plus précisément avec l'accord sur les missiles intermédiaires intervenu il y a déjà deux ans ?

Acceptez-vous que, lors du sommet européen dont on a beaucoup parlé cet après-midi, la France, en incarnant le renouveau profond, humaniste et pacifique des relations internationales que les profonds changements actuels permettent d'espérer, annonce toutes ces décisions ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

**M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** M. Montdargent est un censeur qui fait preuve d'autant de constance que d'amabilité.

**M. André Laberrère.** Il est sympathique !

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Il m'interroge souvent, et sur le même sujet. Au risque de devoir me répéter, je lui ferai la même réponse.

**M. Gilbert Millet.** Le monde change, monsieur le ministre !

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Mais avant, je voudrais le détromper. La volonté de la France dans le domaine du désarmement ne peut pas être mise en doute ; et je vais expliciter cette phrase introductive.

Que l'on me permette également auparavant d'indiquer que j'ai été le premier à dire ici et en d'autres lieux que les mouvements qui se produisent dans les pays de l'Est avaient pour origine la *perestroïka* et les initiatives prises par M. Gorbatchev. Et il m'a été donné à plusieurs reprises l'occasion de rendre hommage à celui-ci pour sa politique courageuse, que nous devons soutenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mais je ne peux pas partager votre point de vue, monsieur Montdargent, lorsque vous faites reproche au Gouvernement de ne pas être à la mesure du temps. Je vous rappellerai que c'est grâce à la France que l'année 1989 s'est ouverte sous le signe du désarmement. C'est en effet à Paris que nous avons

organisé, au mois de janvier 1989, la conférence sur l'interdiction des armes chimiques. C'est encore la France, avec d'autres, qui a pris l'initiative au mois de mars de lancer les négociations de Vienne sur le désarmement des forces conventionnelles. Et aujourd'hui - au cas où vous ne le sauriez pas, je vous le répète -, la France agit pour que les négociations de désarmement viennent traduire dans les réalités militaires les évolutions politiques de l'Europe. Nous souhaitons que s'établisse en Europe un équilibre de sécurité à des niveaux réduits d'armement afin que les changements se poursuivent dans cette stabilité que connaît l'Europe.

Les progrès à Vienne ont été rapides et les pays de l'Alliance atlantique s'apprentent à déposer dans les jours qui viennent un projet complet de traité de désarmement.

Permettez-moi, puisque nous arrivons à la fin des questions au Gouvernement, d'être un peu plus complet.

Conformément à nos objectifs initiaux, un très large accord de principe a été enregistré à Vienne sur les grandes lignes du futur accord. Mais, à ce jour, la convergence sur les principes ne s'est traduite que par un seul accord formel qui vise l'artillerie.

Je le dis ici devant la représentation nationale, en réponse à votre question : ce n'est pas assez, et le moment approche où il va falloir relancer à Vienne la négociation à un niveau politique. Ce faisant, la France veillera particulièrement à ce que l'accord qui sera finalement conclu soit cohérent avec la vision nouvelle de l'Europe et la vision qu'elle en a, et les évolutions incontestables qui s'accroissent à l'Est.

**M. André Lajoie.** Et les fusées Hadès ?

**M. Alain Calmet.** Et les arsenaux soviétiques ?

**M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** La France poursuit par ailleurs ses efforts pour parvenir à la conclusion rapide d'une convention prévoyant l'interdiction et l'élimination universelle des armes chimiques, dans la foulée de la conférence de Paris.

J'ai indiqué récemment à mes interlocuteurs américains et soviétiques que nous souhaitons que les avancées bilatérales en ce domaine trouvent rapidement une traduction dans l'enceinte multilatérale de la conférence du désarmement à Genève.

Je ne vous ai sans doute pas complètement rassuré, monsieur Montdargent, mais cela nous donnera l'occasion de reprendre ce dialogue.

Et pour conclure, je vous dirai ceci : la France dit oui au désarmement mais elle n'entend pas, en quelque manière que ce soit, sacrifier sa sécurité. (« Très bien » sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Elle participera, selon les règles qu'elle s'est fixées, au travail général de désarmement de façon à conserver en même temps son libre arbitre et la capacité de défense du pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Nous revenons au groupe du Rassemblement pour la République.

#### SITUATION EN CORSE

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Louis Debré.

**M. Jean-Louis Debré.** Ma question s'adresse à M. le garde des sceaux.

Au printemps dernier, monsieur le garde des sceaux, le Gouvernement a fait voter une loi d'amnistie pour tous les crimes et délits en rapport avec la situation politique en Corse.

**M. Pierre Mazeaud.** Il a eu tort !

**M. Jean-Louis Debré.** Cette loi, vous vous en souvenez, a permis à tous les nationalistes ou à ceux qui s'en réclamaient, et qui avaient fait de la violence et du terrorisme l'arme de leur combat politique, de retrouver la liberté.

Or, aujourd'hui, vous le savez, monsieur le ministre, la Corse retentit à nouveau du fracas des armes. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. François Hollande.** Vous ne valez pas votre père !

**M. Jean-Louis Debré.** Monsieur le ministre de la justice, l'échec est cuisant pour le Gouvernement et pour votre collègue du ministère de l'intérieur, ...

**M. Pierre Mazeaud.** Ils sont gênés !

**M. Jean-Louis Debré.** ... lequel vantait les mérites d'un changement radical de méthode et se flattait d'avoir rétabli en Corse la paix civile.

Le ministre de l'intérieur a dit tout à l'heure, mais vous n'étiez pas là, monsieur le garde des sceaux - toutefois, vous pourriez lire ses propos au *Journal officiel* - qu'il fallait sanctionner les poseurs de bombes. Oh ! comme il avait raison ! Mais il y a une contradiction formidable dans votre politique car le ministre qui s'exprimait au nom du Gouvernement a oublié de dire que c'était ce même Gouvernement qui avait fait amnistier ceux qui, aujourd'hui, posent des bombes ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Robert-André Vivien.** Eh oui !

**M. Jean-Louis Debré.** Les Corses ne sont pas humiliés par l'action des poseurs de bombes. Non, les Corses sont meurtris, blessés et humiliés par le fait qu'en Corse, il n'y ait plus d'Etat. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Pierre Forgues.** N'en rajoutez pas ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme Martine Daugreilh.** C'est la réalité !

**M. Jean-Louis Debré.** Il est clair, en effet, que lors de l'amnistie, le Gouvernement a cédé à une revendication qui avait toutes les apparences d'un chantage à la reprise de la violence. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Robert-André Vivien.** C'est vrai !

**M. François Hollande.** Pas ça !

**M. Jean-Louis Debré.** Une fois de plus, monsieur le ministre - et vous le savez mieux que quiconque -, l'expérience montre qu'en cette matière la faiblesse ne compte pas et ne paie pas.

**M. Christian Bataille.** Colonialiste !

**M. Jean-Louis Debré.** Monsieur le garde des sceaux, voici donc ma question.

Devant les événements récents que nous connaissons, ne pensez-vous pas, en votre for intérieur, que l'amnistie a eu pour seul effet de redonner au mouvement clandestin force, et vigueur, de lui permettre de se reconstituer, de réorganiser ses réseaux et de programmer l'organisation de nouveaux attentats ?

Enfin, monsieur le garde des sceaux, vous qui avez en charge la justice, ne pensez-vous pas que après l'expérience de 1981, une amnistie pour les terroristes corses renouvelée tous les sept ans constitue un élément non négligeable de démobilisation pour les magistrats, ...

**M. Christian Bataille.** Il est moins bon que son père !

**M. Jean-Louis Debré.** ... pour les policiers, pour les gendarmes et, d'une manière générale, pour toutes celles et tous ceux qui, en Corse, ont pour mission de faire respecter la sécurité publique et surtout de faire appliquer la loi républicaine ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Jeanny Lorgeoux.** En démocratie, il y a un temps pour le bâton et un temps pour le pardon !

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

**M. Pierre Arpaillange,** garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, ...

**M. Patrick Ollier.** Regardez M. Debré ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le garde des sceaux.** ... le 30 juin dernier, alors que nous débattions dans cet hémicycle du projet de loi d'amnistie relative à la Guadeloupe, M. Emile Zuccarelli et M. José Rossi - ce dernier s'exprimant également au nom de M. Jean-Paul de Rocca-Serra et de M. Pierre Pasquini - ...

**M. Jean Lacombe.** Eh oui !

**M. le garde des sceaux.** ... ont déposé chacun un amendement tendant à étendre sous certaines conditions le bénéfice de l'amnistie en Corse. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jeanny Lorgeoux.** Où étiez-vous, monsieur Debré ?

**M. le garde des sceaux.** Le matin même, la commission des lois s'était prononcée favorablement. (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean-Louis Debré.** Pas moi !

**M. François Hollande.** Où étiez-vous ?

**M. le garde des sceaux.** Les élus de Corse se sont exprimés sur ces amendements avec une gravité qui a été remarquée par tous. Tout au moins, je le supposais !

**M. Jean Lacombe.** Pas par M. Debré !

**M. Pierre Mazeaud.** Le Gouvernement ne s'est pas opposé à ces amendements !

**M. le garde des sceaux.** En effet, monsieur Mazeaud, le Gouvernement ne s'est pas opposé à ces amendements...

**M. Jean-Louis Debré.** Il a libéré les poseurs de bombes !

**M. le garde des sceaux.** ... parce qu'il a été sensible à cet appel unanime des députés corses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

La veille même de ce débat, le 29 juin 1989, l'assemblée de Corse avait adopté par quarante-sept voix pour, émanant des représentants de tous les groupes politiques, zéro voix contre et quatorze abstentions, ...

**M. François Hollande.** Eh oui !

**M. le garde des sceaux.** ... une motion demandant que le bénéfice de l'amnistie soit étendu aux militants nationalistes corses...

**M. Jean-Louis Debré.** Vous fuyez vos responsabilités !

**M. Jeanny Lorgeoux.** Et vous, vous niez la vérité !

**M. le garde des sceaux.** ... alors encore emprisonnés ou poursuivis. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Bien d'autres voix s'étaient exprimées en Corse en ce sens, en particulier celle du président de l'assemblée de Corse.

**M. Jean-Louis Debré.** L'Etat se cache !

**M. Pierre Mazeaud.** Où est le garde des sceaux ?

**M. Robert-André Vivien.** Il n'y a plus que des sceaux, il n'y a plus de garde !

**M. le garde des sceaux.** L'amnistie est un élément d'un processus politique d'apaisement. L'unanimité des positions prises en Corse et ici même, la paix civile respectée après une longue période de troubles et de violences qui a profondément abîmé l'image de ces départements, le renforcement des droits de la démocratie, indiquaient que le moment pouvait paraître venu de tourner la page et de repartir sur des bases nouvelles.

Je ne suis pas le seul à en avoir décidé ainsi. Je regrette de ne pas avoir entendu la réponse de M. Joxe à une question qui a été posée tout à l'heure, mais j'étais retenu par d'autres obligations.

**Mme Martine Daugreilh.** C'est minable !

**M. le garde des sceaux.** Au moment du débat, il y a quelques mois, j'ai tenu à préciser ce que seraient les conséquences judiciaires de cette amnistie.

A l'issue de la publication de la loi, quatre mises en liberté sont intervenues en faveur d'un inculpé et de trois condamnés. Mais quatorze procédures ouvertes pour des faits de meurtres, assassinats ou pour des actes de violence sur agents de la force publique suivent leur cours.

Gardons-nous des simplifications, monsieur Debré. Des actes de violence ont été commis ces derniers jours en Corse, c'est vrai. Des dégâts matériels ont été provoqués.

**M. Robert-André Vivien.** C'est vrai !

**M. le garde des sceaux.** Un immeuble a été détruit en Corse du Sud, le 7 novembre 1989.

**M. Robert-André Vivien.** C'est vrai !

**M. le garde des sceaux.** La chambre d'agriculture de la Corse du Sud a été partiellement détruite le 13 novembre dernier.

**M. Robert-André Vivien.** C'est vrai aussi ! (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le garde des sceaux.** Je me demande comment on peut si facilement rire après avoir fait semblant de pleurer, monsieur Debré. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Eric Raoult.** Minable !

**M. le garde des sceaux.** Le Gouvernement a fermement condamné ces actions qui, une fois encore, portent tort à la Corse. Leurs auteurs sont recherchés. Ils seront poursuivis.

**M. Jean Ueberachlag.** Puis, vous les libérez !

**M. le garde des sceaux.** Le parquet de Paris a été saisi du premier de ces faits et suit en pleine collaboration avec le parquet d'Ajaccio l'enquête sur le second.

**M. Jean-Louis Debré.** Et vous amnistiez après !

**M. le garde des sceaux.** Pour autant, l'avenir n'est pas compromis, bien entendu.

**M. Gilbert Bonnemaison.** Très bien !

**M. le garde des sceaux.** Dans sa réponse à M. Rossi, je suppose que le ministre de l'intérieur a dit tout à l'heure ce qu'était la politique du Gouvernement en Corse.

**M. Alain Bonnet.** Tout à fait !

**M. Jean-Louis Debré.** Vous préparez l'amnistie !

**M. le garde des sceaux.** Depuis dix-huit mois, le Gouvernement a montré qu'il était décidé à tout mettre en œuvre...

**M. Jean-Louis Debré.** Pour amnistier !

**M. le garde des sceaux.** ...pour aider les Corses à construire un avenir qui soit marqué par la paix et le progrès. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Il poursuivra les réformes engagées et ne renoncera ni au dialogue ni au débat dans le cadre des institutions de la démocratie.

**M. Jean-Louis Debré.** C'est-à-dire que si vous arrêtez les poseurs de bombes, vous les amnistiez à nouveau !

**M. Robert-André Vivien.** C'est l'amnistie à répétition !

**M. le garde des sceaux.** J'attache trop de prix au destin de ces départements pour permettre qu'ils soient le prétexte d'une polémique stérile et sans portée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinquante-cinq, est reprise à dix-sept heures dix, sous la présidence de M. Claude Labbé.*)

#### PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE LABBÉ, vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

3

#### RENOIS POUR AVIS

**M. le président.** La commission des finances, de l'économie générale et du Plan et la commission de la production et des échanges demandent à donner leur avis sur le projet de loi, adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence, relatif à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (n° 995).

Il n'y a pas d'opposition ?..

Les renvois pour avis sont ordonnés.

4

#### LOI DE FINANCES POUR 1990

##### (DEUXIÈME PARTIE)

##### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990 (nos 895, 920).

##### JUSTICE (*suite*)

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la justice.

La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

**M. Pierre Arpallange, garde des sceaux, ministre de la justice.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, en Colombie, quand le grand banditisme se propose d'acheter l'Etat, il commence par tuer les juges.

En Italie, c'est à ses juges que la démocratie a dû de survivre aux agressions d'un terrorisme inimaginable aujourd'hui. Et ce sont toujours ses juges qui lui permettent de poursuivre la lutte contre la mafia. Dans les pays de l'Europe de l'Est en révolution, c'est encore sur le rôle du juge que l'on s'interroge au moment d'élaborer de nouvelles institutions politiques. La place et la fonction qui lui seront reconnues constitueront l'un des premiers tests de l'évolution démocratique de ces régimes.

Alors, il me semble que, dans notre pays, ceux qui font de la justice et de son fonctionnement une description apocalyptique devraient raison garder.

**M. François Colcombet.** Très bien !

**M. le garde des sceaux.** En France, nous jouissons de la paix civile. L'opposition a droit de cité et bénéficie de moyens d'expression admis par tous et reconnus. Le pays n'est donc pas soumis à ces conflits extrêmes qui agitent d'autres sociétés, ni à la violence d'une délinquance mal maîtrisée qui rendrait la vie quotidienne insupportable.

Certes, le mérite premier en revient à la nature de nos institutions. Mais une part éminente en est due également à la qualité de notre justice. Elle contribue au maintien de la paix civile, fondée sur la garantie et la défense des libertés. Elle contribue aussi largement à la paix sociale en assurant, à travers des millions de décisions annuelles, la présence attentive de l'Etat dans la régulation des conflits entre personnes physiques et morales. Mieux encore : soucieuse des formes protectrices des droits individuels, elle recherche celles qui lui permettront un véritable dialogue démocratique avec la défense.

Comment, dès lors, comprendre la morosité de nos juges et, plus généralement, le malaise de tous les personnels de justice ?

Comment accepter sans protester que l'on dise et que l'on écrive que la qualité du recrutement des magistrats est d'année en année plus médiocre ?

Comment accepter que l'on dise et que l'on écrive que sont abandonnés chaque année dans les tribunaux des dizaines de magistrats qui n'ont ni la capacité, ni l'envergure de juges dignes de ce nom ?

Comment accorder enfin quelque crédit à ceux qui proclament qu'une réforme limitant à cinq ans le mandat des chefs de juridiction aboutirait à la création de « préfets de justice » ?

Passons sur ces excès mais interrogeons-nous sur les raisons de cette rogne. Elles ne sont pas trop difficiles à trouver : selon moi, elles sont le fait d'une mutation manquée.

Je m'explique.

A la différence des justices anglo-saxonnes, la France a choisi l'unité de sa magistrature. Chez nous, pas de petits juges ni de grands juges. Ce choix, qui implique l'égalité de tous devant le juge et le refus de traiter différemment les petites affaires des petites gens et les grandes affaires, est tout à l'honneur de la République.

Mais il y a une contrepartie, largement due - vous l'avez souligné, monsieur Colcombet - à l'inflation législative.

**M. Pierre Mazeaud.** C'est le Gouvernement qui est responsable !

**M. le garde des sceaux.** Cette contrepartie, c'est la croissance ininterrompue des contentieux de masse : affaires de rapines, de circulation, de chèques sans provision, etc. C'est leur nombre et non leur contenu, la multiplication des parties et non leur qualité qui conduisent parfois à un traitement expéditif des affaires, déculpant les risques d'erreur et de qualifiant le travail du juge.

C'est paradoxal, parce que la lenteur de la justice est en même temps, et à juste titre, souvent citée comme l'une de ses carences.

**M. François Colcombet.** Tout à fait exact !

**M. le garde des sceaux.** C'est à mes yeux la source du mal de vivre de la magistrature française et de ses greffiers. Cette déqualification est née d'un travail répétitif auquel s'ajoute une organisation des services des juridictions qui n'a pas su évoluer assez rapidement.

Tant que nous traiterons dans les formes d'avant-hier les contentieux croissants d'aujourd'hui, tant que le réflexe sera de jeter un juge en première ligne à l'occasion de n'importe quel conflit, tant que la magistrature repliée sur elle-même continuera de mettre en question le champ et le mode de ses interventions, les citoyens ne disposeront pas du grand service public qui leur a été promis depuis des années et auquel ils ont droit.

Mesdames, messieurs les députés, il faut à la justice un grand projet qui lie étroitement à la modernisation de ses missions et de ses références législatives, la modernisation de ses réponses, de ses structures et de ses moyens. M. Gérard Gouzes a eu raison de relier ce budget à la modernisation de l'institution judiciaire. Le budget pour 1990 nous donne une nouvelle chance ; il faut la saisir.

Car c'est un bon budget. C'est un budget, tout d'abord, qui réaffirme une priorité au bénéfice de la justice dans la mesure où il progresse plus que les autres budgets nationaux.

Une progression de 1 110 millions de francs, soit plus de 7 p. 100 de croissance, la création nette de 2 131 emplois, à l'administration pénitentiaire mais aussi dans les greffes et dans les services de l'éducation surveillée. Pourquoi ces résultats de première importance sont-ils occultés par ceux-là mêmes qui se sont bien gardés de contester les suppressions d'emplois décidées sous le précédent gouvernement ? (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Vous manquez de mémoire, monsieur Mazeaud !

**M. Pierre Mazeaud.** Non !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Si !

**M. le garde des sceaux.** Vous semblez oublier que le budget de la justice de mon prédécesseur, voté par votre majorité, comportait la suppression de 262 emplois d'éduca-

teur, sacrifiait les mesures de réinsertion et, en matière de greffes, supprimait 282 emplois. Chapeau ! Difficile de faire mieux ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Pierre Mazeaud.** Je crois que vous nous avez battus, monsieur le ministre ! Vous êtes un grand champion !

**M. le garde des sceaux.** Pris dans cette dynamique infernale, j'ai dû, en 1989, accepter, à l'occasion d'un redéploiement que permettait la suppression de la tenue en double des registres d'état civil, de voir 200 emplois supprimés au lieu d'être réaffectés à d'autres besoins.

Je souscris entièrement, monsieur Colcombet, à votre analyse sur l'importance primordiale du travail des greffes.

C'est pourquoi je ne saurais trop insister sur la crise grave que traduisaient les certaines de suppressions d'emplois décidées entre 1986 et 1988. En effet, s'il est clair pour moi que l'Etat ne peut voir grossir indéfiniment les effectifs de sa fonction publique, surtout au moment où les collectivités locales développent par ailleurs leur administration, il est clair pour tous que les missions de souveraineté qui restent à l'Etat doivent s'appuyer sur des moyens renforcés.

De surcroît, dans un Etat qui se libéralise, en un temps où les modes de relations contractuelles se substituent à la rigidité des réglementations administratives, le rôle de l'institution judiciaire comme instance de régulation des rapports économiques et sociaux prend une importance accrue.

De même, le juge doit répondre aujourd'hui à la nécessité de prévenir la délinquance et au problème de l'insertion sociale dans nos métropoles.

L'urgence est bien, devant ces nouvelles exigences, de proposer un projet nouveau pour la justice et de l'accompagner des moyens nécessaires.

Je m'y emploie. Mais je dois constater que jamais le goût pour la dispute et pour la division du peuple de France ne s'est si bien exprimé depuis vingt ans qu'autour des problèmes de justice. Il faut donc, sans cesse, fixer le cap, le réaffirmer, fédérer les volontés, surmonter les obstacles que font surgir les partisans du *statu quo*.

La justice doit s'adapter sans cesse au changement, à un changement qui dérange les habitudes.

Il faut aussi, c'est vrai, monsieur Asensi, garantir aux citoyens l'accès à la justice. Vous avez parlé de l'aide judiciaire, et c'est un problème crucial, j'en ai bien conscience. En effet, il n'y a ni garantie judiciaire ni droit à la justice si les plus démunis ne peuvent accéder au juge.

Le système actuel d'aide judiciaire, mis en place en 1972 et étendu en 1982, a constitué une avancée importante. Les chiffres en témoignent : en 1981, on a dénombré 142 000 admissions dont 111 000 avec l'aide totale, et, en 1988, près de 250 000 admissions, dont plus de 200 000 avec l'aide totale. La dépense a été multipliée par plus de quatre et dépassera cette année 420 millions de francs. C'est dire l'effort supporté par l'Etat.

Cette explosion du volume des admissions a conduit le Gouvernement à écarter, depuis 1986, tout relèvement du plafond d'admission à l'aide judiciaire totale qui, de ce fait, correspond aujourd'hui à environ 85 p. 100 du S.M.I.C. net. Certes, des correctifs familiaux pour charges de famille permettent à la très large majorité des personnes dont le revenu approche du S.M.I.C. de bénéficier de l'aide totale. Au surplus, les bureaux d'aide judiciaire peuvent admettre des dérogations à ces conditions de ressources. Néanmoins, je comprends vos inquiétudes quant à l'évolution future de l'actuel système qui, par ailleurs, fait l'objet de vives critiques de la part des auxiliaires de justice.

J'ai donc demandé au Premier ministre de saisir la section du rapport et des études du Conseil d'Etat afin que celui-ci procède, dans les meilleurs délais, à un réexamen de l'économie générale du système.

Il convient d'abord d'analyser tous les aspects du fonctionnement de l'actuel dispositif, en particulier les procédures d'attribution ainsi que les modalités et le niveau de rémunération des auxiliaires de justice. Au-delà des améliorations des mécanismes actuels, je crois qu'il faut étudier la création d'un système d'aide légale élargi, dont le financement ne serait plus assuré exclusivement par les contributions de l'Etat, mais pourrait reposer sur une certaine mutualisation avec l'apport de ressources provenant notamment des organismes professionnels eux-mêmes.

Je n'ignore pas que les solutions nouvelles qui doivent être recherchées en cette matière ne seront pas faciles à mettre en place, mais il s'agit d'une nécessité. L'aide judiciaire ou l'aide légale sort des aides à caractère social et nous devons, à cet égard, assurer aux citoyens une protection suffisante.

Je sais que vous êtes particulièrement sensible, monsieur Millet, à la défense des mineurs.

A l'heure actuelle, seule la défense des mineurs en matière pénale est obligatoire. Elle est indemnisée par le système de la commission d'office. Je souhaite voir se développer l'assistance aux mineurs qui sont directement ou indirectement concernés par une procédure judiciaire. S'agissant de la rémunération de ce conseil, je souhaite développer des expériences qui pourraient être mises en œuvre au moyen de conventions entre les pouvoirs publics et les barreaux, qui ont présenté des projets visant à assurer une défense spécifique de l'enfant.

C'est ainsi qu'après l'expérience lancée à Lille, d'autres tribunaux, tels que ceux d'Evry, de Paris, de Lyon, de Bordeaux, de Marseille et de Strasbourg, ont souhaité s'engager dans cette voie.

Il s'agit donc pour la chancellerie d'encourager ces initiatives dès 1990 par des subventions spécifiques qui viendront s'ajouter à d'autres financements provenant, par exemple, des collectivités territoriales.

Il s'agira ensuite, après une évaluation approfondie de cette nouvelle politique, de définir les voies et moyens de son extension à l'ensemble du territoire.

Mais revenons aux priorités du projet de budget.

Le projet de budget pour 1990 pose les premiers jalons d'un redressement voulu par le Gouvernement pour la justice.

Notre projet est ambitieux. Il suppose donc des ordres de priorités et une programmation dans le temps. Répondre aux besoins de la justice de l'an 2000, c'est s'engager aujourd'hui dans la voie d'une croissance maîtrisée, mais continue, des moyens ; c'est mettre en place une stratégie dans une perspective pluriannuelle pour permettre à l'institution de faire face à ses missions.

Que représente l'administration de la justice sous l'angle de ses moyens ? Ce sont 6 000 magistrats, 47 000 fonctionnaires, 1 200 bâtiments judiciaires, 180 établissements pénitentiaires, plus de 400 services de l'éducation surveillée et plus de 400 000 personnes prises en charge annuellement.

Ses effectifs placent le ministère de la justice au septième rang des administrations de l'Etat. Son parc immobilier en fait le cinquième affectataire de biens immobiliers. Il s'agit donc aussi d'un ministère gestionnaire, et sa gestion est conditionnée par les impératifs d'une justice qui n'est pas une administration comme les autres.

Par une note d'orientation du 7 novembre 1988, j'ai voulu engager un débat sur le service public de la justice, animé par une mission de modernisation.

Ce débat est relayé aujourd'hui par la concertation menée avec les organisations syndicales en vue de l'élaboration du plan de modernisation de la justice qui s'inscrit dans le cadre de la circulaire du Premier ministre sur le renouveau du service public.

J'attache une très grande importance à ce plan. Il doit permettre de mobiliser les énergies et les ressources des différents services de la justice, d'améliorer leur collaboration avec les autres services de l'Etat et les collectivités locales pour que l'institution judiciaire entre de plain-pied dans le monde qui l'entoure.

Les axes de ce plan de modernisation inspirent directement les mesures inscrites dans le budget.

Compte tenu d'une conjoncture économique qui n'est pas facile, il s'agit, en effet, d'un bon budget. Le débat que nous avons eu l'an dernier sur le niveau des moyens se reporte surtout cette année sur la structure de la répartition. A ce sujet, on a affirmé ce matin qu'il n'y en aurait que pour le programme « 13 000 places ». Croyez bien que je suis loin d'être un partisan du « tout carcéral » !

Il est inexact d'affirmer que c'est la montée en charge de ce programme qui explique le taux de croissance du budget.

Il est clair qu'il s'agit là d'un mauvais procès car le grief ne correspond pas à la structure réelle du budget. Pour 1990, globalement, les crédits soumis à votre vote progressent de plus de 7 p. 100, et de plus de 10 p. 100 pour le seul titre III.

Si l'on exclut l'enveloppe des crédits destinés au programme « 13 000 places », la progression est de 5,45 p. 100, et de 6,7 p. 100 pour le seul titre III. Ainsi le programme pénitentiaire est-il loin d'épuiser, comme je l'indiquerai en vous exposant ma politique judiciaire, les moyens affectés à la justice.

Alors, je vous en prie, cessez de dire, messieurs de l'opposition, que le budget de la justice est un mauvais budget !

Bien que je m'en sois déjà expliqué l'an dernier, il n'est pas inutile de vous redonner les raisons du choix de la construction de prisons nouvelles.

Au mois de mai 1988, un programme de 15 000 places de prison était engagé par le précédent gouvernement. Ce programme d'équipement reposait sur l'hypothèse de l'accroissement de la délinquance et de l'alourdissement de la répression. De plus, l'implantation de prisons ne tenait pas compte des principes de base d'une politique pénitentiaire réaliste : le maintien des liens entre les détenus et leur famille, la proximité du lieu de leur réinsertion future, la prise en charge correcte des toxicomanes excluant la ségrégation, figurent parmi ces principes.

Monsieur Mazeaud, vous avez émis l'idée, en manière de boutade, de « balayer » le programme Chalandon. Mais à quel prix notre gouvernement aurait-il pu le faire ? Je ne reprendrai pas à ce sujet les arguments de M. Bonnemaïson, qui vous a parfaitement répondu.

Pour respecter les engagements de l'Etat tout en préservant les principes de la politique pénale, j'ai choisi de réduire ce programme, d'en changer la nature et de lui donner d'autres objectifs. La prison n'est pas une fin en soi et il s'agit de redéployer, dans des locaux mieux adaptés et dans des conditions décentes, une population pénale déjà très nombreuse.

Qui contesterait la nécessité de disposer d'un parc pénitentiaire digne d'un pays moderne ?

Il convient aussi, et vous avez eu raison d'insister sur ce point, monsieur le rapporteur Bonnemaïson, de favoriser la réinsertion sociale et de donner au personnel de surveillance les conditions de vie dignes auxquelles ils ont droit. Je souscris entièrement à votre analyse sur ce point.

Qui nierait au personnel de l'administration pénitentiaire le droit d'accomplir ses missions dans de meilleures conditions ?

Outre la modernisation du parc pénitentiaire, ce budget traduit trois orientations majeures et, d'abord, la mise en œuvre d'une véritable politique du personnel.

Conformément à la circulaire du Premier ministre, je me suis engagé à améliorer et à transformer les relations du travail. Cette action, qui passe notamment par un plan de formation, est en cours de discussion avec les organisations syndicales sur la base de l'accord-cadre du 29 juin dernier sur la formation continue.

Un effort particulier est consenti pour les personnels exerçant des fonctions d'encadrement chargés de la responsabilité d'un service, qu'il s'agisse des magistrats, des fonctionnaires de l'administration centrale, des juridictions, de l'administration pénitentiaire ou de l'éducation surveillée. Cette formation vise, outre l'acquisition de techniques nouvelles, à donner aux cadres supérieurs du ministère une compétence réelle en matière de gestion des ressources humaines et de communication interne et externe.

Ce plan de formation des cadres, qui sera arrêté en janvier prochain et pour lequel 4 millions de francs sont d'ores et déjà prévus dans le projet de budget qui vous est soumis a pour ambition de former 3 000 cadres en trois ans.

Mais l'effort de formation, qui s'élève au total à 16 millions de francs inscrits au budget, ne se limitera pas aux cadres : il concernera l'ensemble des catégories de personnel.

Pourront être ainsi développées diverses actions en faveur de la promotion sociale des agents des catégories C et D.

Sera également mis en œuvre un plan de formation pour les personnels pénitentiaires suivant les propositions du conseil national de formation que j'ai créé le 8 août dernier.

Avouez-le, 16 millions de francs pour la formation de l'ensemble des catégories de personnel, ce n'est pas si mal ! C'est, j'en suis sûr, la première fois qu'une telle somme est atteinte, et de loin !

**M. François Colcombet.** C'est vrai !

**M. le garde des sceaux.** Quant à la formation initiale des magistrats, je puis d'ores et déjà vous indiquer qu'elle sera allongée de trois mois, comme le préconisait l'inspection générale des services judiciaires dans son rapport de septembre 1988.

Ecole de formation professionnelle, l'Ecole nationale de la magistrature doit non seulement former les auditeurs de justice à la technique juridique ou judiciaire, mais encore leur donner pleine conscience du rôle et des missions nouvelles de la justice dans la France d'aujourd'hui.

Monsieur le rapporteur Auberger, vous avez évoqué les problèmes de recrutement dans la magistrature. Monsieur Mazeaud, vous vous êtes fait l'écho d'une interview récente d'un magistrat qui stigmatise le recrutement et la formation des magistrats. Selon lui, le niveau de recrutement est de plus en plus bas et la formation souvent médiocre. Dans l'avenir, les magistrats seraient de petits fonctionnaires, et la justice deviendrait un service social ! Quelle bonne publicité, ne trouvez-vous pas, pour la magistrature et la justice ?

**M. Pierre Mazeaud.** On a tout de même le droit de dire ce qu'on pense ! Je préférerais faire une bonne publicité ! En tout cas, ce n'est pas vous qui la faites !

**M. le garde des sceaux.** Il ne s'agit là, monsieur Mazeaud, que de la reprise d'affirmations aussi anciennes que l'Ecole nationale de la magistrature elle-même ! Cette école n'échappe pas à une règle aussi historiquement établie selon laquelle le niveau baisse. Ce discours est tenu depuis toujours pour des écoles aussi différentes que l'Ecole nationale d'administration et l'Ecole normale supérieure...

**M. Pierre Mazeaud.** Ce n'est pas vrai !

**M. le garde des sceaux.** ... et même pour les concours d'agrégation.

**M. Pierre Mazeaud.** Ben voyons !

**M. le garde des sceaux.** Comment tenter de donner une réponse objective à ces accusations ? La réponse est toute en nuances, selon que l'on tente de porter une appréciation sur le recrutement et son niveau ou sur la formation.

**M. Pierre Mazeaud.** Vous-même en avez parlé à Lille !

**M. le garde des sceaux.** L'Ecole nationale de la magistrature dispose à ce sujet de plusieurs instruments de mesure : le nombre et le niveau des candidats, le niveau des auditeurs de justice en stage, celui des auditeurs de justice à la sortie, et celui des jeunes magistrats.

En chiffres absolus, le nombre des candidats au concours de 1989 occupe cependant le quatrième rang depuis la création de l'Ecole en 1958. En 1989, un candidat sur sept est reçu. Et il n'y a pas, direz-vous, de sélection ? Ce chiffre constitue d'ailleurs une moyenne, qui reste assez élevée.

Pour les années 1979, 1981, 1982, 1983, 1984 et 1986, les rapports des jurys des concours d'entrée étaient globalement positifs. Le jury du concours de 1988 a voulu délibérément augmenter la sélectivité en relevant les exigences des notes pour l'admission et en refusant de pourvoir la totalité des postes offerts au concours. Dans son rapport, il affirme qu'une augmentation du niveau des concours attirera davantage de candidats de qualité.

Certes, le rapport du dernier jury est très critique, ...

**M. Pierre Mazeaud.** Ah !

**M. le garde des sceaux.** ... mais il ne permet pas, à lui seul, d'établir que le niveau est de plus en plus bas. Je connais un grand nombre de jeunes magistrats brillants et de talent.

**M. Hervé de Charette.** Heureusement !

**M. Pierre Mazeaud.** Sans aucun doute !

**M. le garde des sceaux.** Les magistrats d'aujourd'hui sont aussi brillants que ceux de votre génération, monsieur Mazeaud, ou de la mienne.

**M. Pierre Mazeaud.** Ce sont à peu près les mêmes !

**M. le garde des sceaux.** La formation des magistrats prend en compte la fonction judiciaire dans sa totalité, ce qu'elle ne faisait pas jadis, ...

**M. François Colcombet.** C'est vrai !

**M. le garde des sceaux.** ... par l'étude de l'amont et de l'aval de l'intervention du juge, par l'étude des grands problèmes économiques et sociaux, par l'approche de champs de connaissance extra-juridiques, par la réflexion sur l'office du juge et sa déontologie.

L'Ecole nationale de la magistrature a l'ambition de former des magistrats au plein sens du terme.

**M. Pierre Mazeaud.** C'est ce que nous souhaitons !

**M. le garde des sceaux.** Pour conclure, je me bornerai à rappeler les débats qui ont précédé le vote de la loi organique de 1970, laquelle fit du Centre national d'études judiciaires l'Ecole nationale de la magistrature. Vingt ans après, ces débats gardent toute leur actualité.

Je cite : « Il convient de mettre le juge en mesure de répondre à des problèmes nouveaux qui proviennent soit de l'évolution des techniques ou de l'économie, soit du développement des litiges de caractère social, soit encore des interventions innombrables du législateur dans tous les domaines. »

Former techniquement les auditeurs de justice mais aussi leur donner une connaissance des grands problèmes contemporains, tel est le rôle de l'Ecole nationale de la magistrature.

Ces exigences m'ont conduit à décider l'allongement de la scolarité de trois mois.

La formation continue, qui bénéficiera de 1,5 million de crédits supplémentaires pour l'Ecole, permettra d'accroître le nombre des stages et des sessions nationales ou régionales.

À côté de la formation des magistrats, il y a la formation informatique des greffiers et des greffiers en chef. Les crédits réservés à cette formation sont très sensiblement majorés.

Je dirai un mot de l'Ecole des greffes, de l'Ecole de l'administration pénitentiaire et de l'Ecole de l'éducation surveillée : elles remplissent leurs tâches dans des conditions également tout à fait favorables. Je tiens, du haut de cette tribune, à féliciter leurs dirigeants et leurs élèves.

Pour répondre aux intervenants qui ont évoqué les primes des magistrats - je pense notamment à M. Sergheraert - je rappellerai que la revalorisation des indemnités de fonction des magistrats de l'ordre judiciaire, par alignement sur celles qui sont allouées aux magistrats de l'ordre administratif, a été prévue sur plusieurs années. Elle s'est traduite par augmentation des crédits de 49,6 millions de francs au budget de 1988, et de 18 millions au budget de 1989. Un accroissement de 24 millions de francs est prévu dans le projet de loi de finances pour 1990, ce qui représente 92 millions de francs en trois ans.

Cette mesure aura pour effet de porter à 28 p. 100, le taux moyen des indemnités des magistrats de l'ordre judiciaire, ainsi aligné, comme vous le réclamiez ce matin, sur le taux des indemnités des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, bien que les systèmes indemnitaires des uns et des autres soient très différents. J'ajoute que la revalorisation des indemnités des magistrats des juridictions judiciaires se traduira par une augmentation équivalant à près de 9 p. 100 du traitement brut entre 1987 et 1990.

Au-delà du problème des indemnités se pose la question de l'évolution des statuts, que vous avez évoquée, monsieur Hyest. A cet égard, les réflexions préparatoires se terminent.

Cette rénovation de la justice exige que soit réactivée la concertation. C'est le souci qui a inspiré ma circulaire du 1<sup>er</sup> septembre 1989 concernant les assemblées générales dans les juridictions. Je pense également que les groupes de travail qui seront constitués dans le cadre du plan de modernisation pourraient permettre un échange de vues entre l'administration et les syndicats.

Les organisations représentatives doivent naturellement être réunies régulièrement dans le cadre normal que constituent les comités techniques paritaires de branche et le comité technique paritaire ministériel ainsi que les commissions administratives paritaires. Ces instances doivent être les lieux privilégiés d'un dialogue continu et fructueux afin que chacun soit partie prenante au renouveau du service public de la justice.

Seconde grande orientation : l'efficacité du service public de la justice.

Les difficultés d'accès à la justice, les lenteurs des procédures, l'inexécution des décisions, ne sont pas des maux que l'on vient de découvrir. Et déjà certains remèdes ont pu être

mis à l'épreuve grâce à l'effort individuel des magistrats et des fonctionnaires. La simplification de certaines procédures civiles : référés, assignation à jour fixe, filière d'urgence, ou pénales : convocation par O.P.J. notamment, apporte un début de réponse.

Enfin, nul ne peut contester les résultats obtenus grâce aux moyens informatiques et bureautiques mis en place ces dernières années. L'effort budgétaire de cette année est particulièrement significatif puisque les crédits passent de 168 à 220 millions de francs, soit une croissance de 30 p. 100. Je vous remercie M. Hiest d'avoir souligné cet effort, ainsi que celui qui a permis de renforcer l'outil statistique.

Mais le matériel n'est rien sans les hommes. J'ai donc décidé de renforcer les effectifs du service informatique.

En ce qui concerne les juridictions, la création de cinquante emplois dans les greffes reste peu importante, mais elle permettra notamment de libérer les personnels qui sont chargés de la formation informatique. De la sorte, cette formation ne pèsera pas trop lourdement sur le fonctionnement quotidien des juridictions. Il reste que les fonctionnaires ne peuvent pas toujours faire face à la difficulté et à la diversité de tâches croissantes.

Une enquête récente de l'Institut national de la consommation, citée par M. le rapporteur Auberger, a attiré l'attention sur la méconnaissance dont feraient preuve les tribunaux d'instance quant aux dispositions du décret du 4 mars 1988, qui tend à simplifier le règlement des petits litiges de la vie quotidienne. J'ai entrepris plusieurs actions pour que ce décret ne reste pas lettre morte. Il permet, en effet, une saisie rapide, directe et peu coûteuse de la justice.

Avant la mise en œuvre de ce texte, l'École nationale des greffes a assuré, au siège des cours d'appel, des journées d'information au bénéfice des fonctionnaires des greffes concernés. Cet établissement a par ailleurs édité, avec le concours du secrétariat d'Etat à la consommation, un fascicule sur l'« injonction de faire » qui a été diffusé à l'ensemble des greffiers en chef concernés. Cette réforme a été enseignée à l'ensemble des stagiaires de l'école des greffes et a fait l'objet de cinq sessions de formation continue, nationales et régionales. Un support vidéo a même été élaboré. Ce film traite notamment du rôle du greffier lors de la réception des déclarations au greffe et des requêtes en injonction de faire. Enfin, l'École nationale des greffes a été très étroitement associée aux opérations pilotes mises en place aux tribunaux d'instance du Creusot et de Dijon, et financées par des crédits de la Communauté européenne.

Je précise par ailleurs que l'ensemble des chefs de cours avaient reçu, par voie de circulaire et deux mois avant le 1<sup>er</sup> janvier 1989, date d'entrée en vigueur du décret, les instructions nécessaires pour l'application de ces dispositions, et que la chancellerie a mis en place, en collaboration avec le secrétariat d'Etat à la consommation, de nombreuses possibilités d'information.

Certes, monsieur Auberger, des efforts restent à accomplir, mais je tiens à souligner que la tâche des personnels de greffe dans les tribunaux d'instance est lourde. Il faudra accentuer - j'en suis convaincu - la formation des agents des catégories C et D et j'ai déjà dit à ce sujet que les mesures nécessaires avaient été prises.

L'efficacité de l'intervention sur le terrain, c'est aussi le développement de la prévention et la limitation du recours à l'incarcération. Il s'agit, à mes yeux, de deux objectifs essentiels de la politique pénale. MM. Gouzes et Colcombet les ont évoqués à juste titre ce matin.

Certes, les réformes législatives sont importantes : vous avez débattu récemment du livre 1<sup>er</sup> du code pénal et j'aurai l'honneur de vous soumettre dans les mois à venir un projet de réforme de l'ordonnance de 1945 sur l'enfance délinquante. Mais je veux souligner que plusieurs mesures du projet de budget sont également révélatrices de la volonté du Gouvernement.

Cette volonté s'exprime, en premier lieu, par la mise en place des permanences d'orientation pénale. A cet effet, nous avons prévu cette année la création de seize emplois d'éducateurs et d'assistants sociaux - c'est insuffisant, mais on fera mieux l'an prochain - ainsi que l'ouverture de 3 millions de francs de crédits d'intervention supplémentaires, ce qui n'est pas négligeable.

En deuxième lieu, la création de trente emplois à l'éducation surveillée renforcera les capacités d'accueil et de prise en charge des jeunes de seize à dix-huit ans.

Je sais, monsieur le rapporteur Bonnemaison, qu'il conviendra de développer davantage le milieu ouvert de l'administration pénitentiaire, mais j'ai souhaité, compte tenu de l'acuité des problèmes que connaît le milieu fermé, engager tout d'abord une action de modernisation le concernant. Tel est l'objet du programme en six points qui sera défini avec les personnels concernés. Je tiens à mentionner ce programme de modernisation destiné à répondre aux aspirations des personnels pénitentiaires.

Monsieur de Charette, sachez que je prends pleinement en compte les difficultés rencontrées par les agents dans leurs conditions de vie et de travail.

Monsieur Dray, vous avez exposé les problèmes qui se posent aux personnels pénitentiaires, en particulier dans le déroulement de leur carrière et l'exercice de leur mission. J'ai pris bonne note de vos observations. Elles seront prises en considération dans le cadre de l'élaboration de ce programme de modernisation.

Permettez-moi maintenant de vous livrer une réflexion plus générale sur l'efficacité de l'intervention judiciaire.

Depuis quelques mois, le Gouvernement et le législateur ont renforcé cette intervention dans de nombreux domaines de la vie civile. Il est clair que cette tendance ne fera que s'accroître. C'est la conséquence de la mise en œuvre du principe « faire faire plutôt que faire », que l'Etat entend s'appliquer à lui-même comme le souligne le X<sup>e</sup> Plan 1989-1992. C'est la conséquence naturelle du renforcement de l'Etat de droit.

Attirer de nouveaux contentieux devant le juge conduit nécessairement à poser la question des moyens en personnels, magistrats et greffiers notamment, en crédits et en termes d'organisation. Mais introduire l'intervention du juge ne signifie pas pour autant dessaisir de l'administration responsable du secteur concerné de la vie économique ou sociale.

Cette réflexion générale s'applique directement aux problèmes évoqués par M. Colcombet dans le domaine du contentieux nouveau né de l'application de la loi du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement. Nous avons eu l'occasion, monsieur le député, de nous rencontrer au même colloque. Vous savez ce que j'y ai dit avant de vous entendre, et j'ai particulièrement insisté sur la nécessité d'une formation des magistrats des tribunaux de grande instance qui vont avoir à prendre connaissance de ces textes et à les appliquer, ou qui ont dû déjà les appliquer. C'est une lourde affaire pour eux.

Cette loi, qui représente une avancée importante dans la politique de modernisation de l'agriculture et de solidarité vis-à-vis des agriculteurs en difficulté va faire peser une lourde charge sur nombre de petites et moyennes juridictions. Elle implique aussi, pour les magistrats, cet effort que je viens de souligner.

De nombreux magistrats ont participé à ce colloque aux côtés des représentants du monde agricole et des élus. Ils ont montré ainsi leur intérêt et leur capacité de mobilisation. Le premier enseignement que j'en ai tiré sera de poursuivre ce type de rencontres, ainsi que de mieux intégrer cette matière nouvelle dans le programme de formation de l'école de la magistrature.

Vous vous inquiétez également de la prise en charge des frais de la procédure, et notamment de celle du règlement amiable. En effet, la situation de certains agriculteurs ne permet guère d'envisager de leur imputer la charge des frais de procédure, et plus particulièrement de la rémunération éventuelle du conciliateur désigné par le juge. Si le juge peut mettre cette dépense à la charge de l'autre partie, cette solution peut présenter certains inconvénients. En conséquence, c'est le problème d'une prise en charge par l'Etat qui se pose. L'Etat, encore lui ! En liaison avec M. Henri Nallet, je cherche actuellement à préciser les modalités selon lesquelles devront se conjuguer la participation financière du budget de la justice au titre de l'aide judiciaire et celle du budget de l'agriculture au titre de l'aide aux agriculteurs en difficulté.

Vous voyez ainsi, vous me permettrez de le dire d'un mot, que le ministère de la justice et les magistrats ont à intervenir non seulement dans les procédures classiques que nous connaissons tous et que nous avons eu l'occasion d'appliquer, mais également dans de nombreux contentieux nouveaux soumis à la compétence des juridictions judiciaires. J'y vois un hommage rendu par le Parlement à l'ensemble de la justice, et particulièrement aux magistrats.

La troisième orientation, autour de l'idée de modernisation de l'administration de la justice, tend à la mise en place d'outils de gestion. Il faut en effet constituer une véritable administration de la justice.

Aussi le budget pour 1990 renforce-t-il l'administration centrale du ministère en emplois qualifiés, avec la création de 26 emplois. Sait-on, par exemple, que 52 p. 100 des emplois de l'administration centrale sont des emplois d'exécution alors qu'ils devraient comporter, vous en conviendrez, une plus grande proportion de cadres ?

Ce budget prévoit aussi, monsieur de Charette, les moyens de développer une politique dynamique de déconcentration avec la création et l'expérimentation de six services locaux d'administration de la justice, qui seront créés dans chacune des cours d'appel et le renforcement des directions régionales de l'administration pénitentiaire. L'expérimentation d'un établissement public pénitentiaire est également prévue.

Dans le même but, la transformation de quarante emplois d'éducateurs en emplois de sous-directeurs permettra le renforcement des services extérieurs chargés d'administrer l'éducation surveillée et d'élaborer les schémas départementaux de la protection judiciaire de la jeunesse. Je rejoins là encore vos préoccupations, monsieur Dray.

Je réfléchis de façon générale à la mise en place, à un niveau local pertinent, de structures administratives cohérentes. Elles sont nécessaires pour mettre les magistrats et les personnels des juridictions et services extérieurs en mesure d'exercer efficacement leurs responsabilités de gestionnaires. Mais les solutions ne sont pas aisées, en raison de la diversité des cartes judiciaires et des ressorts des services extérieurs. Vous avez d'ailleurs soulevé ce problème, monsieur Sergheraert. Ce qu'il faudra, c'est mener des études et des réflexions pour allier l'efficacité d'un service public et le souci du service du justiciable.

Je voudrais enfin vous donner quelques précisions sur la programmation des équipements, qui sont aussi des éléments essentiels de la modernisation.

Les premiers établissements du programme « 13 000 » seront ouverts en 1990. Parallèlement, j'ai décidé d'effectuer, sur deux ans, la fermeture de vingt-cinq établissements vétustes ou inadaptés. Vous avez admis, monsieur Bonne-maison, que, dans l'ensemble, ces fermetures étaient nécessaires. Ce plan était induit dans la réalisation du programme « 13 000 » et je l'avais d'ailleurs annoncé clairement il y a un an. Ceux qui approuvent ce programme sont donc mal venus de critiquer ces fermetures, comme l'a souligné M. Bonne-maison.

Je n'ai pas pour autant abandonné la modernisation du parc pénitentiaire existant : 350 millions de francs d'autorisations de programme permettront de rénover des prisons anciennes ainsi que d'engager la construction d'un établissement pénitentiaire à Baie-Mahaut en Guadeloupe. Et, croyez-moi, ce n'est pas un luxe, étant donné que la prison actuelle, qui jouxte la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, a été partiellement démolie alors que la sous-préfecture l'a été totalement. J'ai dû reporter la réalisation de la prison de Ducos à la Martinique. Mais elle reste l'une de mes priorités pour l'an prochain.

Je voudrais insister sur les équipements judiciaires, auxquels plusieurs d'entre vous ont à juste titre consacré des développements. C'est en effet une question essentielle, comme M. Gouzes la souligné.

Or je rappelle qu'il a fallu attendre 1963 pour que soient inscrits au budget de la justice des crédits d'équipement pour les juridictions qui étaient alors à la charge de l'Etat, c'est-à-dire la Cour de cassation et les cours d'appel.

De même, il a fallu attendre 1964 pour la création d'un chapitre de subventions aux collectivités locales, ayant pour objet de les inciter à une politique plus active d'équipement en faveur des juridictions du premier degré.

Modeste initialement, cet effort budgétaire s'est amplifié à la fin des années 70 avec la création de la cour d'appel de Versailles et le renforcement des juridictions parisiennes. Mais il a fallu attendre le début des années 80 pour que l'effort conjugué des collectivités locales et de l'Etat dépasse 300 millions de francs par an.

Le parc judiciaire est donc un parc ancien - 66 p. 100 des surfaces ont été construites avant la première guerre mondiale - un parc vétuste, un parc inadapté au fonctionnement d'une justice moderne. Vous l'avez souligné, monsieur Rossi.

Comme l'a indiqué M. le rapporteur Auberger, l'état actuel des équipements judiciaires hypothèque lourdement la conduite des actions de modernisation de la justice. Il exaspère, et parfois désespère, les fonctionnaires et magistrats, qui souhaitent légitimement travailler dans de meilleures conditions. Il nuit à l'efficacité du travail quotidien. Il fait obstacle à la mise en œuvre d'une véritable politique d'accueil des justiciables.

L'équipement judiciaire doit assurer la reconnaissance concrète de la justice dans les villes. Les élus le savent bien, qui, fréquemment, se tournent vers la chancellerie pour obtenir la rénovation ou l'extension de leurs bâtiments judiciaires.

Quelle est la situation actuelle ?

C'est depuis deux ans, et deux ans seulement, que l'Etat assure l'ensemble des charges de fonctionnement et d'équipement des juridictions, qui reposaient jusqu'alors sur les collectivités locales. Sans doute le transfert des charges d'équipement n'a-t-il pas été préparé avec toute la rigueur nécessaire. Mais on en parlait depuis des dizaines et des dizaines d'années et il fallait bien se décider à le faire.

J'ai constaté, dès mon entrée en fonction, que l'état et même la superficie de ce parc étaient fort mal connus. Mon objectif est d'arriver, dans les prochaines années, au doublement de la capacité d'investissement du ministère. L'effort exceptionnel de modernisation du parc pénitentiaire doit être immédiatement relayé par un effort sans précédent de constructions judiciaires. Cet objectif est réaliste au sortir du programme « 13 000 », qui se traduira, dès 1991, par une diminution de près de 800 millions de francs des crédits de paiement.

J'ajouterai que, souvent, des représentants des collectivités territoriales me proposent des concours financiers. Leur forme pose de délicats problèmes de finances publiques, mais je les étudie avec attention et avec la volonté d'améliorer les conditions d'accueil des justiciables, les conditions de travail des juges et des fonctionnaires de la justice.

Aussi ai-je décidé de constituer un fichier des équipements immobiliers indiquant leur superficie, leurs affectations et leur degré de vétusté. Ce travail nécessite le recensement de 1 200 bâtiments représentant 1 200 000 mètres carrés de surface. L'importance de ce parc indique clairement la charge de gestion qu'il entraîne, mais elle ne doit pas masquer les insuffisances au regard des besoins actuels de la justice. Il faut, certes, des salles d'audience pour juger. Il faut aussi des bureaux, des équipements informatiques et des structures d'accueil pour les justiciables.

Dans ces conditions, la politique d'équipement doit s'articuler autour des deux axes que j'ai définis :

D'une part, prendre une connaissance précise des besoins et arrêter des priorités.

D'autre part, assurer une croissance des moyens budgétaires permettant de répondre aux besoins les plus urgents des métropoles régionales. C'est ainsi que le financement de la cité judiciaire de Lyon est acquis pour 1990. Le projet en était formé depuis 1974.

**M. Pierre Mazeaud.** Enfin un tribunal à Lyon !

**M. le garde des sceaux.** Mon désir est ensuite de réaliser une cité judiciaire tous les ans, sans préjudice bien entendu de la rénovation des bâtiments existants des juridictions.

**M. Pierre Mazeaud.** Attention aux engagements !

**M. le garde des sceaux.** J'ai bien conscience que le budget, seul, ne permettra pas de résoudre comme par enchantement tous les problèmes qui se posent à nous. Mais il amorce nettement un mouvement qui, sur la voie de la modernisation du service public de la justice, doit permettre à l'institution judiciaire de tirer avantage de la confrontation avec les autres justices européennes.

**M. Hervé de Charette.** Monsieur le garde des sceaux, puis-je vous interrompre ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le garde des sceaux.** J'ai presque terminé, monsieur le député, mais je veux bien.

**M. le président.** La parole est à M. de Charette, avec l'autorisation de M. le garde des sceaux.

**M. Hervé de Charette.** Je vous ai posé, monsieur le garde des sceaux, un certain nombre de questions auxquelles il me semble que vous n'avez pas répondu. Mais il en est une sur laquelle j'aimerais avoir une réponse : je vous ai demandé quelles étaient vos intentions en ce qui concerne la réforme du Conseil constitutionnel annoncée par le Président de la République le 14 juillet dernier.

Vos services préparent-ils un texte ? Avez-vous déjà opté pour la voie référendaire ou pour la voie parlementaire ? Quel sera le contenu de ce texte ?

**M. Michel Sapin,** président de la commission des lois. Plutôt que d'interrompre le ministre, vous auriez pu attendre quelques minutes pour poser cette question !

**M. Hervé de Charette.** Si cela ne vous intéresse pas, monsieur le président de la commission des lois, dites-le tout de suite ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais cela intéresse l'opposition et j'aimerais que le garde des sceaux veuille bien répondre !

**M. Pierre Mazeaud.** La question a été posée ce matin. C'est maintenant, monsieur Sapin, que le garde des sceaux doit y répondre !

**M. le président.** Monsieur de Charette, ce n'est pas de très bonne pratique, en effet, d'interrompre un ministre pour l'interroger, alors que vous auriez pu le faire dans la procédure des questions qui va commencer dans quelques minutes.

Poursuivez, monsieur le garde des sceaux.

**M. le garde des sceaux.** Monsieur de Charette, j'allais répondre à cette question.

**M. Hervé de Charette.** Alors, excusez-moi !

**M. le garde des sceaux.** Vous pensez bien que je n'allais pas l'oublier, mais, étant donné son importance, je pensais qu'il était de bon ton de la garder pour la fin de mon intervention. (*Ah ! sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Pierre Mazeaud.** En conclusion donc !

**M. le garde des sceaux.** Oui, le ministère de la justice se penche et s'est déjà penché sur ce problème ! Oui, des réunions ont déjà eu lieu ! Oui, un dossier complet a déjà été préparé par la place Vendôme ! Je ne peux pas vous en dire davantage, vous le comprendrez, monsieur de Charette, mais je vous confirme que ce sujet est l'un de ceux qui préoccupent le Gouvernement tout entier, en particulier le ministre de la justice. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Pierre Mazeaud.** Le législateur aussi, monsieur le garde des sceaux, d'autant que nous pouvons saisir le Conseil constitutionnel... ce qui ne plaît pas toujours à nos collègues qui siègent sur les bancs de gauche, dans cet hémicycle ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. François Colombat.** Arrêtez votre numéro !

**M. Jean-Pierre Michel.** Vous prenez un malin plaisir à faire obstacle aux décisions prises par la représentation nationale !

**M. le président.** Un peu de silence, mes chers collègues, laissez poursuivre M. le garde des sceaux !

**M. Pierre Mazeaud.** On en reparlera !

**M. Henry Cuq.** Ils n'arrêtent pas d'agresser M. Mazeaud.

**M. le garde des sceaux.** Je vous disais que j'allais terminer et je vous prie de me laisser la possibilité de le faire.

Le conseil des ministres doit avoir été saisi et, avant que le législateur n'en débattenne, il faut que le travail préalable sur lequel m'a interrogé M. de Charette ait été effectué.

Avant de conclure, je veux très rapidement revenir sur les interventions des rapporteurs et sur les orientations données pour les orateurs qui sont intervenus avant midi.

M. Auberger, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, a présenté un rapport très négatif, bien que cette commission - et je l'en remercie - ait émis un avis favorable.

M. Asensi, rapporteur pour avis de la commission des lois, en ce qui concerne l'administration centrale et les services judiciaires, n'a pas donné un avis favorable, mais la commission des lois a adopté le projet de budget. Je l'en remercie bien sûr très profondément.

Ce budget a donc été adopté par ces deux commissions, bien que le rapporteur de la première n'y ait pas été favorable du tout et que le rapporteur de la seconde n'y ait pas été favorable, sans y être pour autant très défavorable. (*Murmures.*)

**M. Pierre Mazeaud.** Oh !

**M. le garde des sceaux.** Relisez son rapport !

Ce matin vous avez même estimé, monsieur Mazeaud, que dans son intervention M. Asensi avait tort de tenir certains propos favorables au Gouvernement.

**M. Pierre Mazeaud.** Je l'ai applaudi parce qu'il était contre le Gouvernement ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le garde des sceaux.** Quant au troisième rapporteur, M. Bonnemaïson, je le remercie d'avoir proposé de voter en faveur des crédits de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée. Je remercie également la commission des lois d'avoir suivi son rapporteur.

Je pense d'ailleurs qu'après m'avoir entendu...

**M. Pierre Mazeaud.** Réserve !

**M. le garde des sceaux.** ... certains membres de certains groupes pourraient peut-être estimer qu'ils ont été sévères dans leur appréciation provisoire et qu'il ressort de mon intervention que nous allons accomplir un effort considérable en faveur de la modernisation et d'un meilleur fonctionnement de la justice.

Il ne faudrait pas agir comme si je n'étais pas intervenu cet après-midi. L'un des intervenants a dit qu'il se chargerait de me rappeler le programme que j'ai énoncé. Je vous demande de ne pas attendre et de faire confiance dès aujourd'hui au budget présenté par le Gouvernement.

A l'heure où l'Europe s'édifie sous nos yeux, à l'heure où s'effacent les frontières des Douze, et où s'esquisse une Europe réconciliée, la justice française se doit de relever le défi du monde moderne. Tel est l'enjeu du budget comme des réformes de fond qui sont en cours : l'unification des professions juridiques et judiciaires, voire la réforme de l'instruction préparatoire ne peuvent plus se concevoir dans les strictes limites de l'hexagone.

La justice, comme le reste de la France, ne peut que s'ouvrir à l'Europe. Elle doit être prête pour le changement. Mesdames et messieurs les députés, c'est la modernisation impliquée par ce changement que prépare le budget de la justice pour 1990. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### Rappel au règlement

**M. Pierre Mazeaud.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Mazeaud, pour un rappel au règlement.

**M. Gérard Gouzes.** C'est un habitué !

**M. Pierre Mazeaud.** Monsieur le président, mon rappel au règlement est fondé sur l'article 58, premier alinéa.

J'avais d'ailleurs deux possibilités puisque j'aurais pu, sur la base du quatrième alinéa de l'article 58, intervenir en m'adressant à M. le garde des sceaux pour un fait personnel. Je ne veux cependant pas considérer les choses ainsi.

**M. Gilbert Bonnemaïson,** rapporteur pour avis. Vous auriez aussi pu ne rien dire du tout ! (*Sourires.*)

**M. Gérard Gouzes.** Cela aurait été la sagesse !

**M. Pierre Mazeaud.** C'est vrai, monsieur Bonnemaïson, mais vous savez que j'ai quelque connaissance du règlement, et je m'en sers.

J'ai relu les débats de ce matin et j'ai constaté que lorsque, dans le passage de mon intervention sur le budget consacré à l'aspect pénitentiaire, j'avais indiqué qu'il y avait quelques mouvements à Draguignan ou ailleurs, M. le garde des sceaux avait dit : « Cela vous ferait plaisir. »

**M. Gérard Gouzes.** Avouez-le !

**M. Pierre Mazeaud.** Je me suis permis de reprendre M. le garde des sceaux en lui indiquant que cela ne me ferait nullement plaisir et que je ne souhaitais aucun mouvement et en lui demandant, dans ces conditions, de répondre à une question que je lui ai alors posée, mais à laquelle il n'a naturellement pas répondu : qu'en est-il de ces mouvements dans l'administration pénitentiaire ?

J'aurais pu, monsieur le garde des sceaux, sur la base de l'article 58, quatrième alinéa, considérer qu'il devait s'agir d'un fait personnel. Mais sachez que personne sur ces bancs, à gauche comme à droite, ne souhaite quelque mouvement que ce soit. Vous n'avez pas le droit de dire à un représentant de la souveraineté nationale que cela lui ferait plaisir. Vous pourriez même laisser ainsi supposer que non seulement cela lui ferait plaisir, mais qu'il pourrait peut-être le souhaiter.

**M. Henri Cuq.** Très bien !

**M. Julien Dray.** Il faudra le dire à M. Vialette !

**M. Gérard Gouzes.** Quelle susceptibilité !

**M. Henri Cuq.** Quelle hauteur de vue !

**M. le président.** Un peu de silence, je vous prie.

Mes chers collègues, il ne doit pas y avoir de discussion entre députés.

De même, je n'approuve pas que l'on interrompe un ministre qui fait son exposé ou qui répond aux questions. Cela n'est pas de bonne pratique. (*« Très bien » ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il est préférable de procéder, comme M. Mazeaud, par le biais d'un rappel au règlement pour faire une mise au point, même si nous savons bien que l'on joue alors un peu avec le règlement.

Je vous demande par ailleurs, mes chers collègues, de ne pas vous interpellier d'un banc à l'autre, d'un côté à l'autre de l'Assemblée. Cela n'est pas non plus de bonne pratique.

#### Reprise de la discussion

**M. le président.** Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Jean-Louis Debré.

**M. Jean-Louis Debré.** Monsieur le garde des sceaux, le *Journal officiel* a publié, le 28 août dernier, votre réponse à une question de l'un de nos collègues. Vous y déclariez veiller à ce qu'aboutisse, dès que possible, la revendication demandant la revalorisation des indemnités de fonction des magistrats entreprise depuis deux ans et dont l'objectif est d'obtenir leur alignement sur le niveau des indemnités dont bénéficient les membres du Conseil d'Etat, des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs. Or, même avec la mesure prévue dans le présent projet de loi de finances, on sera encore très loin de cet objectif. Il est donc clair que le Gouvernement n'aura pas tenu les engagements pris au nom de l'Etat par votre prédécesseur et dont le respect devait conduire, en trois ans, à la parité entre les magistrats de l'ordre administratif et ceux de l'ordre judiciaire.

De fait, si en 1988 l'échéancier a été à peu près respecté, il n'en a pas été de même, de très loin, en 1989 ; et la situation ne sera pas redressée en 1990. Globalement, il manquera environ la moitié des mesures à prendre pour assurer ce rattrapage selon les estimations faites à l'origine.

Cet état de choses inquiète les magistrats. Pensez-vous que cette parité soit aujourd'hui atteinte, alors que les magistrats les plus favorisés se retrouveront simplement au niveau de leurs homologues les moins avantagés de l'ordre administratif ?

Par ailleurs - et j'attends sur ce point une réponse précise de votre part - vous savez que la police nationale, la gendarmerie et l'administration pénitentiaire ont successivement obtenu l'intégration de leur prime de sujétion dans l'assiette des retraites. Les magistrats de l'ordre judiciaire demeurent ainsi les seuls agents de l'Etat soumis à un statut spécial à ne pas bénéficier d'un tel avantage. Il serait profondément choquant que les magistrats continuent à être écartés du bénéfice d'une telle mesure.

Etes-vous donc prêt, monsieur le garde des sceaux, à prendre l'engagement d'œuvrer pour que cette anomalie cesse ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. le garde des sceaux.** Monsieur Pierre Mazeaud, vous avez sans doute lu dans votre journal habituel, où vous aviez pris l'information dont vous nous avez fait part, que ces mouvements avaient cessé moins d'une heure après y avoir été annoncés.

Monsieur Jean-Louis Debré, vous m'interrogez sur les primes des magistrats. La revalorisation des indemnités de fonction des magistrats est nécessaire, comme je l'ai précisé tout à l'heure. Cette mesure, qui a trouvé son amorce dans le budget de 1988, à hauteur de 49,6 millions de francs, dont, je vous le rappelle, 27,6 millions de francs avaient été pris sur la réserve parlementaire et de 18 millions de francs dans le budget de 1989, doit être poursuivie. C'est pourquoi le projet de loi de finances comporte une mesure nouvelle de revalorisation de 24 millions de francs.

Il est, en effet, indispensable que les magistrats des cours et tribunaux, qui ont su faire face à une considérable augmentation du volume du contentieux tant civil que pénal au cours des dix dernières années, perçoivent des indemnités équivalentes à celles des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel. C'est très exactement ce qui a été demandé ce matin par votre groupe. Il s'agit d'une question de dignité pour le corps ; c'est la reconnaissance indispensable par la nation du rôle essentiel joué par la justice.

Mais selon vous, monsieur le député, cette revalorisation serait encore insuffisante. Prenez, je vous prie, la peine de relire les débats qui ont précédé le vote du budget de la justice pour 1988, car vous ne l'avez peut-être pas fait. On y découvre que mon prédécesseur évaluait à 180 millions de francs, sur trois exercices, la somme nécessaire pour combler l'écart - qu'il estimait à 35 p. 100 - entre le taux indemnitaire moyen des magistrats et celui des membres des tribunaux administratifs.

Lors de ce même débat, M. Marcellin et M. Pasquini avaient chiffré respectivement à 15 p. 100 et 18 p. 100 le taux des indemnités des magistrats contre 32 ou 37 p. 100 pour le taux de celles des membres des tribunaux administratifs. On voit le flou qui déjà entourait ce débat ! Il m'apparaît donc nécessaire de le clarifier.

La revalorisation des primes des magistrats constitue pour moi - je tiens à le souligner - une mesure primordiale. Dans un premier temps, M. Chalandon avait songé à refondre le régime indemnitaire des magistrats en créant d'une part une indemnité forfaitaire, d'autre part une prime de rendement ou indemnité complémentaire d'activité, modulable. Devant la difficulté de mettre en œuvre un tel régime, il devait y renoncer.

Il convient donc de réaliser l'alignement souhaité par l'ensemble des parlementaires des primes des magistrats des cours et tribunaux sur celles des membres des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel. Tel est le but que je poursuis et, en la matière, vous ne sauriez me reprocher d'avoir changé d'orientation.

Les 24 millions de francs inscrits au projet de loi de finances pour 1990 auront pour effet de porter à 28 p. 100 le taux moyen des indemnités des magistrats de l'ordre judiciaire, ainsi aligné sur le taux des indemnités des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel. La seule revalorisation des indemnités des magistrats des juridictions judiciaires se traduira, je l'ai déjà indiqué, par une augmentation équivalant à près de 9 p. 100 du traitement brut entre 1987 et 1990. Avouez que cela n'est déjà pas si mal !

Afin de clarifier le débat entretenu par les organisations professionnelles sur la comparaison des montants indemnitaires reçus par les magistrats de l'ordre administratif et par ceux de l'ordre judiciaire, il me paraît nécessaire de souligner d'abord la différence de nature des indemnités. Les premiers bénéficient du régime de l'indemnité forfaitaire spéciale dont le montant, de par sa nature, n'est pas proportionnel à la rémunération, mais peut être modulé individuellement. Les seconds perçoivent une indemnité de fonction, dont le montant, variable selon les catégories prédéfinies, est proportionnel au traitement. En conséquence, le ratio indemnité - traitement brut est variable selon l'ancienneté du magistrat pour les magistrats des tribunaux administratifs. Il est plus élevé pour les plus jeunes et plus faible pour les plus anciens.

En raison de la représentativité limitée de l'échantillon retenu par « l'association pour la réforme des indemnités accessoires des hauts fonctionnaires », les écarts constatés pour des agents en début de carrière ne peuvent être généralisés pour l'ensemble des agents à cause du caractère forfaitaire de beaucoup de régimes indemnitaires. Sur le plan budgétaire, les comparaisons doivent être effectuées à partir de la masse des crédits ou des dépenses constatées, afin d'établir un ratio moyen non contestable.

Par ailleurs, l'intégration des primes des magistrats dans le calcul de la retraite pose un réel problème. Monsieur Debré, vous comparez des situations qui ne sont pas comparables. Ainsi, les personnels pénitentiaires, les policiers et les gendarmes bénéficient d'une indemnité de sujétion spéciale qui sera effectivement intégrée dans le calcul de la retraite à l'issue d'un plan de dix ou quinze ans. Mais cette indemnité n'est versée qu'aux forces de sécurité et ne se justifierait pas pour les magistrats.

Votre question se heurte donc à la difficulté suivante : quels sont effectivement les taux dont bénéficient les magistrats des tribunaux administratifs et des cours d'appel administratives ? Le ministère des finances, le ministère du budget et l'hôtel Matignon m'ont indiqué, en me donnant les assurances les plus formelles, que, toutes équations faites, ils étaient équivalents : avec 28 p. 100, les magistrats de l'ordre judiciaire percevaient la même indemnité que les magistrats des tribunaux de l'ordre administratif.

Lorsque j'ai été interrogé sur ce point il y a quelques jours devant la commission des lois, j'ai donné cette réponse, d'une manière encore plus complète qu'aujourd'hui. Je ne peux donc ni aller plus loin ni dire autre chose. Sinon il faudrait demander, et je suis prêt à le faire, un nouvel arbitrage à l'une de ces autorités, parce qu'il y a vraiment une incompréhension réciproque.

Je tiens enfin à ajouter que le ministre du budget a dû, paraît-il, compenser les indemnités que touchaient les magistrats des tribunaux administratifs à la suite de l'inscription de la dotation de 24 millions pour leurs indemnités, parce que les magistrats de l'ordre judiciaire étaient alors passés devant ceux de l'ordre administratif. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. André Durr.

**M. André Durr.** Monsieur le garde des sceaux je tiens à appeler votre attention sur l'accueil et la sécurité au sein du palais de justice de Strasbourg.

Plusieurs milliers de personnes y pénètrent chaque année et les conditions d'accueil des usagers du service public de la justice doivent constituer une priorité. Tout comme les magistrats, les fonctionnaires et le public, ont légitimement droit à ce que leur sécurité soit assurée. Or les effectifs actuels de fonctionnaires ne permettent pas de remplir convenablement les fonctions d'accueil et d'orientation. En effet, pour un effectif théorique de quatre-vingt-dix-neuf fonctionnaires, de nombreux postes de travail ne sont pas occupés en raison de vacances de postes, de congés de maternité et de recours au travail à temps partiel.

Il est donc indispensable que de nouveaux postes de fonctionnaire soient créés ou que des crédits spécifiques pour assurer cette fonction d'accueil soient dégagés.

En outre - et c'est plus grave - des agressions, des vols, des dégradations sont commis dans le palais de justice où œuvrent quotidiennement près de 500 fonctionnaires, magistrats, avocats ou éducateurs. Vous conviendrez avec moi que cela peut paraître très paradoxal.

Les services de police ont supprimé, il y a un an, puis rétabli temporairement une garde statique pour assurer la sécurité au palais. Les usagers, les magistrats et les fonctionnaires pourraient-ils avoir l'assurance que cette mission continuera à être remplie par la police nationale ? J'aimerais bien, monsieur le garde des sceaux, que vous nous donniez quelque apaisement à ce sujet.

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. le garde des sceaux.** Monsieur le député, les difficultés en matière de sécurité, que vous signalez au palais de justice de Strasbourg, sont à rapprocher de la politique de redéploiement d'effectifs de policiers jusque là affectés à la garde des palais de justice. La Chancellerie se préoccupe de cette question importante en liaison avec les autorités compétentes. Mais elle concerne également d'autres juridictions.

Vous souhaitez une augmentation des fonctionnaires pour remplacer ceux qui partent en congé, de maladie ou pour toute autre raison. Malheureusement, l'administration n'assure pas ces remplacements et ne l'a jamais fait. Croyez que, personnellement, je le regrette beaucoup pour le ministère de la justice.

Sur le second point, je puis vous indiquer que fonctionne actuellement au tribunal de grande instance de Strasbourg un service d'orientation, mais le nombre limité de fonctionnaires actuellement disponibles n'a pas encore permis de mettre en place un véritable service d'accueil à même, comme je le souhaite, de renseigner les justiciables sur leurs droits et les différentes étapes de la procédure.

Actuellement, dans le cadre du programme « droit et ville », développé par la délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain, les chefs de juridiction ont entrepris de faire un effort particulier en ce domaine.

Dès 1990, la Chancellerie subventionnera cette initiative grâce aux crédits supplémentaires prévus au titre de la diversification des modes d'intervention des services judiciaires.

Je tiens à souligner, à ce sujet, que si l'accueil des justiciables n'est peut-être pas la priorité majeure de mon ministère, elle est une de celles qui me préoccupent d'une manière tout à fait particulière.

On parle de l'accueil des justiciables dans les palais de justice depuis dix, quinze ans, voire davantage. Il faut reconnaître que la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Dans certains palais de justice, l'accueil est assuré d'une manière tout à fait convenable, mais dans d'autres les efforts qui avaient été faits autrefois se sont petit à petit anéantis. Lors de la dernière réunion des procureurs généraux, qui s'est tenue à la Chancellerie au mois d'octobre dernier, j'ai particulièrement insisté sur ce point en demandant que l'accueil des justiciables dans toutes les juridictions françaises soit revu de très près. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Louis Debré.

**M. Jean-Louis Debré.** Monsieur le ministre, vous avez dit que votre budget n'était pas mauvais. Je crois en réalité qu'il est désespérément médiocre. Il n'est pas, en tout cas, à la hauteur des ambitions que vous avez et que nous avons tous pour la justice. Plus grave, il ne répond pas à l'espérance des Français pour une meilleure justice.

Je prendrai deux exemples très précis.

Mon collègue Chamard me signalait qu'à Poitiers le tribunal de grande instance et la cour d'appel n'avaient pas les moyens en hommes pour fonctionner normalement.

Nous avons peu parlé des tribunaux d'instance. Or, dans mon département, ceux d'Evreux, de Louviers et des Andelys sont dans une situation dramatique. Dans les mois qui viennent, ces juridictions se trouveront sans magistrats. Par exemple, à la suite de la nomination dans une autre juridiction de deux juges qui composaient le tribunal d'instance d'Evreux, un seul magistrat a été nommé en remplacement. Le second ne sera nommé qu'au mois de décembre, ce qui entraînera une vacance de la moitié du poste pendant pratiquement trois mois.

Par ailleurs, le juge du tribunal d'instance des Andelys cessera ses fonctions à la fin du mois de décembre jusqu'au début du mois de juillet pour un congé de maternité. Or, il n'est prévu aucun remplacement. Ainsi le tribunal des Andelys sera privé de tout magistrat titulaire pendant six mois.

Vous voyez donc que votre budget, avec la création de 9 postes de magistrat - en réalité de 9 juges d'application des peines - ne comblera pas les vacances dans les juridictions qui fonctionnent mal.

Ma question est très précise, monsieur le ministre : avec la réserve, ne pouvez-vous pas prévoir quelques postes de magistrat pour combler les vacances dans les juridictions qui en ont besoin et qui ne fonctionnent pas ou qui ne fonctionneront pas du fait de l'absence des magistrats ?

**M. François Colcombet.** Vous voterez le budget ?

**M. Jean-Louis Debré.** Je parle de la réserve parlementaire.

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. le garde des sceaux.** Je crois que si nous demandions au président ou au rapporteur général de la commission des finances, ils nous diraient que la réserve n'est pas faite pour cela.

**M. Jean-Louis Debré.** Elle en a vu d'autres !

**M. le garde des sceaux.** Je répondrai, monsieur le député, d'une manière plus générale à la question que vous avez posée.

J'ai eu l'occasion de rencontrer il y a peu de temps, lors d'une visite que j'ai faite à Rouen, les magistrats d'Evreux. J'ai parlé assez longuement avec eux. Je crois qu'il serait nécessaire que vous m'écriviez à ce sujet. Si je peux trouver une solution pour ce cas, c'est avec plaisir que je le ferai.

**M. Jean-Louis Debré.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

**M. le garde des sceaux.** Malgré tout, ce budget n'est pas aussi mauvais que vous le pensez !

Vous avez évoqué l'insuffisance des effectifs des magistrats d'une manière générale.

En 1989, l'effectif budgétaire des magistrats était de 5 993, hors l'inspection et le Conseil supérieur de la magistrature. L'effectif des magistrats au 1<sup>er</sup> janvier prochain sera de 6 002. Les vacances de postes devraient totaliser environ 40 emplois, ce qui est infime si on veut bien considérer qu'au 31 juillet 1989, 231 magistrats étaient placés soit en position de détachement - 148 -, soit en disponibilité, congé de longue maladie ou congé parental et donc susceptibles de réintégrer la magistrature.

Afin de limiter au maximum les vacances d'emplois, il est envisagé de regrouper les nominations, promotions, mutations, etc. des magistrats en un mouvement unique, correspondant à la date de nomination des auditeurs de justice. En principe, ces nominations se feraient à l'avenir au mois d'août de chaque année. Un tel système devrait permettre de diminuer les inconvénients des vacances d'emplois, que vous signaliez, à la suite de mouvements et pendant les vacances, notamment.

Au surplus, un projet de réforme de la loi organique est à l'étude pour assouplir les dispositions relatives au maintien en activité des magistrats des cours et tribunaux afin que ce renfort puisse être réparti de manière plus souple et bénéficier prioritairement aux juridictions qui en ont le plus besoin.

Mais il me paraît primordial que chacun s'interroge sur ses méthodes de travail, que les réflexions soient mises en commun au sein des juridictions. Ce travail de méthodologie ne pourra qu'accroître l'efficacité de la justice. Tel est d'ailleurs le but de la mission « modernisation » que j'ai créée afin de susciter des projets et d'accroître encore l'efficacité des magistrats sans que cela nuise pour autant à la qualité de leur travail. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à Mme Denise Cacheux.

**Mme Denise Cacheux.** Monsieur le garde des sceaux, mes questions concernent le rapport de la justice avec les enfants.

Quel est actuellement le nombre de juges des enfants ? Est-il prévu de le renforcer ? Quel est le nombre de vacances de postes de juge des enfants ? Quand et comment est-il envisagé de les pourvoir ?

Ne pourrait-on pas envisager d'employer l'appellation « juge pour enfants » plutôt que « juge des enfants » ?

La convention internationale relative aux droits de l'enfant, qui sera adoptée lundi prochain à l'O.N.U. et que la France va ratifier, reconnaît à l'enfant le droit fondamental d'être entendu ou défendu en justice. En l'état actuel du droit positif, cette liberté est loin d'être systématiquement assurée, en particulier devant les juridictions civiles. J'ai déposé, le 3 mai dernier, une proposition de loi tendant à instituer un avocat de l'enfant. Je souhaite savoir, monsieur le garde des sceaux, ce que vous en pensez et si vous envisagez de prévoir, comme au Québec, un financement correct et systématique de la défense de l'enfant, prenant en compte les ressources des enfants et non celles des parents.

Concernant les permanences juridiques d'avocats pour les enfants, comme celle de Lille, mais aussi celles de Bordeaux, de Lyon, de Marseille ou de Paris, qui rendent d'incalculables services pour informer les mineurs de leurs droits et devoirs, envisagez-vous de les généraliser et de les financer ?

Enfin, je souhaite savoir si les crédits affectés pour 1990 au bureau d'entraide judiciaire internationale prennent en compte la préoccupation du suivi des dossiers d'enfants issus de couples mixtes séparés.

J'en profite pour saluer le bilan très positif de la convention franco-algérienne du 21 juin de l'année dernière. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. le garde des sceaux.** Vous vous préoccupez, madame, de la situation des juges des enfants - pourquoi pas, en effet, des juges « pour enfants » ? C'est une préoccupation que je partage.

Dès que je suis arrivé au ministère de la justice, j'ai demandé à la direction des services judiciaires de veiller à ce qu'il n'y ait plus dans ce secteur de postes non pourvus. Aujourd'hui, le taux de vacances a été ramené à un minimum incompressible, soit sept postes vacants sur un effectif budgétaire de 279 postes.

Par ailleurs, un travail est actuellement en cours pour clarifier les critères selon lesquels les postes de juge des enfants seront répartis sur le territoire français. Il me semble, en effet, qu'il faut tenir compte non seulement du nombre de jeunes dans le ressort concerné, mais encore d'éléments plus qualitatifs tels que le taux de chômage, la situation économique ou l'état de l'équipement social.

Enfin, pour éviter un taux de rotation trop important et pour aider ces magistrats spécialisés à rester en fonctions plus longtemps, un effort de formation significatif sera fait. Le tribunal pour enfants - il est vrai qu'on dit toujours le tribunal « pour » enfants et le juge « des » enfants - a, en effet, pour moi une place tout à fait essentielle dans l'institution judiciaire. Je n'oublie pas que les juges des enfants ont été les premiers à se préoccuper du contexte dans lequel ils rendaient leurs décisions et des conditions dans lesquelles elles étaient exécutées. Je sais aussi que c'est une fonction exigeante et éprouvante. Je veillerai à ce qu'elle puisse s'exercer dans les meilleures conditions.

Vous avez parlé, madame le député, de l'assistance aux mineurs qui sont concernés directement ou indirectement par une procédure notamment civile. Pour que cette assistance se développe, il faut, je l'ai déjà dit, envisager une rémunération des avocats à ce titre. Certains barreaux ont su développer des expériences donnant lieu à des conventions avec les pouvoirs publics pour assurer une défense spécifique de l'enfant. C'est ainsi que, après l'expérience lancée à Lille, d'autres tribunaux tels que ceux de Paris, de Lyon, de Bordeaux et de Marseille ont souhaité s'engager dans cette voie. Je m'engage, madame, à encourager dès 1990 toutes les initiatives valables. Il s'agira ensuite, après une évaluation approfondie de ces initiatives, de définir les voies et moyens de son extension à l'ensemble du territoire, comme au Québec. L'objectif, à terme, est de rendre effectif le droit de l'enfant à l'assistance d'un défenseur, tel que vous l'avez suggéré dans une proposition de loi déposée en mai dernier.

Enfin, vous avez rendu hommage à ceux qui ont œuvré en vue de l'application de la convention franco-algérienne. Vous savez qu'elle a largement porté ses fruits. Elle est depuis peu de temps entrée dans une nouvelle phase. Cette commission, à laquelle Mme Georgina Dufoix s'était beaucoup consacrée, aussi bien à Paris qu'à Alger, a fini ses travaux. Les conflits, les litiges qui peuvent naître sont désormais de la compétence ordinaire des tribunaux de grande instance. Le ministère de la justice est chargé de veiller à la bonne application de la convention. Je suis heureux de vous dire que ce bureau vient d'être renforcé précisément pour faire face à cette nouvelle tâche. Il faut attendre encore quelques mois pour savoir si ces juridictions feront aussi bien que celles qui avaient été instituées un peu pour la circonstance.

**M. le président.** La parole est à M. Maurice Louis-Joseph-Dogué.

**M. Maurice Louis-Joseph-Dogué.** Monsieur le garde des sceaux, voilà six ans que le conseil municipal de Ducos et moi-même, alors qu'aucune commune de l'île ne voulait héberger sur son territoire la construction d'un établissement

pénitentiaire et devant l'urgence, l'impérieuse nécessité qu'il y avait à reloger plus décemment, plus humainement la prison de Fort-de-France, bravant la désapprobation muette ou exprimée, plus ou moins vertement, par notre population et le monde agricole martiniquais, nous nous sommes investis politiquement et moralement afin de permettre à votre ministère d'acquiescer le terrain d'assiette nécessaire à la réalisation d'une ferme pénitentiaire à la Martinique.

C'est depuis, chose faite : vingt-deux hectares de bonne terre sont à votre disposition et attendent cet établissement.

Les mots pour décrire la situation des détenus de Fort-de-France sont difficiles à trouver. Cette situation est inconcevable, inhumaine, innommable, injuste. C'est la première raison qui a motivé notre détermination au nom et au profit de la justice.

Quatre ans après l'acquisition du terrain d'implantation, rien ne laisse prévoir une construction dans des délais raisonnables !

L'autre considération, encore plus déterminante, qui nous a motivés est la vocation de ce centre de réinsertion qui était contenue dans le projet : réprimer n'était pas l'objectif premier, rendre au délinquant le goût du comportement social revalorisant l'humain serait primordial.

A ce jour, la construction de ce lieu de réinsertion sociale s'estompe lugubrement. Pourtant, une population très jeune, très dense - plus de 300 habitants au kilomètre carré -, 30 p. 100 de chômeurs dans une île plaque tournante du commerce de la drogue, sont autant de faits qui exigent une prise en compte sérieuse de ce projet.

Dans ce projet de budget pour 1990, monsieur le garde des sceaux, les raisons d'espérer de 1989 ont disparu, en tout cas, je ne les ai pas retrouvées. Mes compatriotes ne comprendront pas, et les risques d'explosion sont vraiment grands.

Pouvez-vous me rassurer, monsieur le garde des sceaux, et m'indiquer les raisons d'espérer qui seraient dans ce projet de budget et que je n'ai pas retrouvées ?

A quelle date la volonté de loger décemment les détenus martiniquais se concrétisera-t-elle ?

Enfin, peut-on espérer, en attendant que cette ferme pénitentiaire voie le jour, que des actions de prévention au moins soient favorisées et multipliées ?

Pouvez-vous m'indiquer, monsieur le garde des sceaux, les possibilités financières contenues dans votre projet de budget, qui pourraient favoriser l'organisation d'une prévention plus efficace dans nos régions d'outre-mer ?

La municipalité de Ducos vous demande de lui confier les vingt hectares de bonnes terres qui sont stérilisés en attendant la construction du centre pénitentiaire. Elle les fera mettre en culture par de jeunes maraîchers qui n'ont pas de terres à cultiver. Ce sera une forme de prévention, en tout cas une petite raison d'apaisement pour certains. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est M. le garde des sceaux.

**M. le garde des sceaux.** Je vous sais gré, monsieur le député, du ton sur lequel vous êtes intervenu. En vous écoutant, je vous assure que j'ai été profondément navré.

Cette question de Ducos, je la connais. Ce matin, M. le rapporteur a fait état de la construction d'établissements pénitentiaires dans les Antilles, et, déjà l'an dernier, j'avais dû répondre à une question de votre part. Je vous avais dit qu'en 1990 on construirait un établissement pénitentiaire en Guadeloupe et un autre en Martinique.

Ce projet trouve sa place dans le plan de construction qui s'élabore pour les Antilles et la Guyane. Vous savez que les départements d'outre-mer avaient été écartés du programme de construction de 15 000 places mis en œuvre en 1986-1987. Aux Antilles en particulier, les terrains achetés à Baie-Mahaut en Guadeloupe et à Ducos, en 1985, avaient été ainsi laissés en déshérence.

Dès mon arrivée place Vendôme, j'ai dû relancer les opérations et décider un ordre de priorité parce que je n'ai pas pu obtenir les crédits pour construire une prison en Guadeloupe et une autre en Martinique. On s'accordait, je crois, pour reconnaître la nécessité de construire l'établissement pénitentiaire de Baie-Mahaut.

Le centre pénitentiaire de Ducos constitue la deuxième priorité. Il sera implanté sur un terrain de 28 hectares acquis par l'administration pénitentiaire en 1985. Il comprendra un quartier centre de détention de deux cents places, et un quar-

tier maison d'arrêt de deux cents places également. Il sera réalisé en deux tranches correspondant aux deux parties, la première étant celle du centre de détention. Un crédit de 10 millions de francs pour les études est déjà inscrit au budget de l'équipement de 1989. Les études préparatoires sont en cours.

Les programmes des besoins et des spécifications techniques viennent d'être élaborés et seront soumis prochainement pour examen aux différents bureaux concernés de l'administration centrale et de la direction de l'équipement. Une présentation de ce programme sera faite aux autorités locales, judiciaires et administratives par une mission conjointe administration pénitentiaire - direction de l'administration de l'équipement, en janvier 1990.

Les travaux de la première tranche, estimée à 120 millions de francs, pourront être entrepris en 1991 en fonction du budget d'équipement qui sera attribué à l'administration pénitentiaire.

Mais pour moi, l'établissement pénitentiaire de Ducos est une priorité absolue que je tiendrai à voir démarrer dès le début de l'année 1991. Je vous demande donc d'avoir confiance, monsieur le député. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous revenons aux questions du groupe du R.P.R.

La parole est à M. André Durr, pour sa deuxième question.

**M. André Durr.** Ma seconde question, monsieur le garde des sceaux, est dans le droit fil de la première puisqu'elle a trait au réaménagement des geôles du palais de justice de Strasbourg.

En effet, dans la capitale européenne plus de vingt-cinq individus sont déferés chaque jour par les services de police et de gendarmerie aux magistrats du parquet et de l'instruction.

Ces prévenus attendent leur comparution dans des locaux situés dans le sous-sol du palais de justice, particulièrement exigus, incommodés et insalubres.

Le respect de la dignité des personnes présentées à la justice, les conditions de travail particulièrement difficiles des fonctionnaires de police chargés de leur surveillance, les mauvaises conditions d'entretien avec les avocats ou les éducateurs justifient que des travaux importants soient entrepris rapidement pour rénover et restructurer ces locaux d'attente gardés.

Depuis plusieurs années, des crédits ont été demandés. Ils n'ont pas encore pu être obtenus. Monsieur le garde des sceaux, le seront-ils dans le cadre du budget pour 1990 ?

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. le garde des sceaux.** Monsieur le député, j'ai écouté avec attention votre question sur l'état et la sécurité des locaux d'attente gardés du palais de justice de Strasbourg.

Je m'étais préoccupé de cette question et je suis en mesure aujourd'hui de vous faire connaître que des crédits d'un montant de 500 000 francs viennent d'être délégués pour cette opération. Les travaux débiteront donc dans les meilleurs délais, c'est-à-dire immédiatement.

Les locaux réaménagés permettront de recevoir dans des conditions satisfaisantes, notamment en ce qui concerne la sécurité, les personnes déferées au parquet ainsi que les détenus qui doivent comparaître aux audiences.

**M. le président.** La parole est à M. Robert Pandraud.

**M. Robert Pandraud.** Monsieur le garde des sceaux, aux mois de septembre et octobre, vos collègues se sont beaucoup exprimés sur l'exercice de la police judiciaire. Pour M. Chevènement, il ne fallait surtout rien changer à la compétence nationale de la gendarmerie nationale ; pour M. le ministre de l'intérieur, il fallait revoir les conditions d'habilitation ; pour M. Charasse enfin, il fallait donner la qualité d'officier de police judiciaire aux fonctionnaires des douanes.

Ils sont certes gestionnaires de personnels chargés de la police judiciaire, mais le patron c'est vous, ou, par délégation, vos collaborateurs les plus directs. Y a-t-il des projets de réforme en la matière ? Si oui, quel en est l'esprit ? Je souhaite que vous me rassuriez quant au libre choix du magistrat auquel on ne devra toucher en aucun cas.

La deuxième partie de ma question porte sur une vieille revendication des syndicats de votre administration pénitentiaire que vous avez évacuée rapidement. Ils souhaiteraient, à l'instar des fonctionnaires de la police nationale, pouvoir partir à la retraite à cinquante ans, sans que ce soit une obligation.

Ayant géré le personnel de la police nationale, qui dispose depuis longtemps de cette possibilité, j'ai toujours pensé que l'administration disposait ainsi d'un avantage énorme. Elle peut dégager des cadres des fonctionnaires qui sont mal dans leur peau après un certain nombre d'années d'activité difficile et les remplacer par des fonctionnaires plus jeunes et plus motivés.

Ça ne coûterait pas très cher au budget. Les uns et les autres font partie des catégories spéciales. Pourquoi, monsieur le garde des sceaux, n'étudiez-vous pas cela ? Je suis persuadé que vous en tireriez, vous et vos collaborateurs, de grands bénéfices dans l'avenir. Vous rajeuniriez ces cadres qui, je crois, en ont bien besoin.

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. le garde des sceaux.** Monsieur le député Pandraud, vous étiez tout désigné pour me poser ces questions, notamment celle qui concerne la qualité des officiers de police judiciaire.

Comme vous l'avez dit, beaucoup de personnes sont intervenues sur cette question. Fallait-il que je mêle ma voix à celle des autres. Je ne l'ai pas pensé...

**M. Jean-Louis Debré.** C'est très gentil pour vos collègues !

**M. le garde des sceaux.** ...d'autant plus qu'il fallait que quelqu'un puisse garder un peu de recul pour traiter de ces problèmes. De ce point de vue, le ministre de la justice n'était pas le plus mal placé. Cela dit, je ne critique nullement les propos qui ont pu être tenus et que vous rappelez à l'instant.

Pour moi, le problème de la police judiciaire est important et je m'y suis toujours intéressé.

**M. Robert Pandraud.** C'est bien pour ça que je vous pose la question.

**M. le garde des sceaux.** Vous me demandez ce qu'il en est actuellement. Je peux vous dire que des réunions permanentes se tiennent déjà depuis plusieurs mois, à l'Hôtel Matignon, avec les différents ministères concernés.

Les travaux se déroulent normalement, et je pense qu'une décision pourra être connue dans des délais assez rapprochés. Mais vous comprendrez que je ne puisse pas dévoiler actuellement ce qui se passe exactement. On est encore au stade où la discussion est importante.

**M. Robert Pandraud.** Vous pouvez me dire quelque chose sur le libre choix des magistrats ?

**M. le garde des sceaux.** J'avais justement l'intention de vous dire que j'estimais que les attributions données en 1958 aux magistrats, c'est-à-dire au procureur de la République...

**M. Robert Pandraud.** Et au juge d'instruction !

**M. le garde des sceaux.** ...ou au juge d'instruction lorsqu'il était saisi, au procureur général ainsi qu'à la chambre d'accusation, qui est chargée de statuer disciplinairement en ce qui concerne les officiers de police judiciaire, ne doivent pas être modifiées. Il y a, je crois, un impératif absolu pour que la justice puisse exercer sa fonction de direction et de contrôle de la police judiciaire.

Il faut que les textes soient maintenus, même si la pratique actuelle peut être améliorée.

Je pense que les procureurs de la République ont toujours l'obligation de noter les officiers de police judiciaire. Mais on dit, avec quelque raison, que cette notation ne servirait pas à grand-chose. Eh bien, il faut profiter du réexamen de ces questions pour faire en sorte que cette notation soit prise en compte dans l'avancement des officiers de police judiciaire.

S'agissant de la compétence territoriale des officiers de police judiciaire, vous savez que les magistrats tiennent beaucoup à conserver le choix de l'officier de police judiciaire qui se chargera de telle ou telle commission rogatoire, sauf peut-être dans des cas exceptionnels où un office central a été créé. Il y a peut-être là un problème qui serait à voir.

Mais la ligne, pour moi, est toujours la même : il appartient au magistrat, au juge d'instruction de choisir l'officier de police judiciaire qu'il a à désigner dans tel ou tel cas.

La commission qui vient de déposer un rapport sur la réforme du code de procédure pénale a examiné bien d'autres questions mais celles-ci ne peuvent pas être évoquées dans la cadre de cet examen budgétaire car elles doivent faire l'objet de discussions approfondies.

Vous m'avez aussi interrogé monsieur Pandraud, sur la « bonification du cinquième » qui permet aux policiers de partir en retraite à cinquante ans. Vous me demandez d'étendre ce régime aux personnels de surveillance de l'administration pénitentiaire.

Premièrement, j'observe que les agents expriment cette demande depuis des années mais que les précédents gouvernements ne se sont jamais souciés de la satisfaire, voire, je crois, de l'étudier. C'est effectivement un problème bien difficile à cause des risques de dérapage qui existent.

**M. Robert Pandraud.** Ils ont un statut spécial !

**M. le garde des sceaux.** Deuxièmement, et vous ne l'ignorez pas, la situation générale des régimes de retraite ne permet plus actuellement d'étendre le régime de la bonification. Je l'ai d'ailleurs dit clairement à plusieurs reprises et notamment aux personnels concernés.

**M. Robert Pandraud.** Sauf si le Gouvernement le propose !

**M. le garde des sceaux.** Enfin et vous le savez sans doute, le Premier ministre a pris nettement parti à ce sujet au mois d'octobre dernier. A ma connaissance, il n'est pas revenu sur sa décision.

**M. Robert Pandraud.** C'est un argument d'autorité que vous avancez ! Je plaide en faveur de vos pouvoirs et de vos attributions ! Ce serait une bonne chose !

**M. le garde des sceaux.** Je ne demanderai personnellement pas mieux. Mais c'est une confiance...

**M. le président.** La parole est à M. Henri Cuq.

**M. Henri Cuq.** Monsieur le garde des sceaux, votre politique pénitentiaire a, malheureusement, déjà reçu la sanction des faits. Les trois mouvements de personnels que vous avez connus en moins d'un an et qui sont d'ailleurs sans précédent sous la V<sup>e</sup> République par leur répétition, le sont également par leur ampleur et leur gravité.

Après deux mouvements aussi durs que ceux de l'automne 1988 et de l'hiver 1989, il n'y avait, en quelque sorte, plus qu'une maladresse à commettre et, malheureusement, vous n'avez pas manqué ce rendez-vous : je pense naturellement à la fermeture, qualifiée par les syndicats de sauvage, de vingt-cinq établissements.

Il s'agissait là d'une provocation tout à fait gratuite puisque, bon gré, mal gré vous étiez contraint d'ouvrir vingt-cinq établissements nouveaux sur le programme lancé par le gouvernement de Jacques Chirac. Or vous vous êtes cru, semble-t-il, obligé de donner un gage aux idéologues qui, dans votre entourage ou chez vos amis, réclamaient l'abandon de ce programme.

C'est sans doute ce qui explique les vingt-cinq, pas vingt-quatre ni vingt-six, mais vingt-cinq suppressions, c'est-à-dire le nombre exact de créations d'établissements.

Cette décision, monsieur le garde des sceaux, n'est pas seulement la source de difficultés sérieuses pour les agents concernés que l'on ne déplace pas comme des pions, mais c'est aussi, et surtout, une source de gaspillage des deniers publics.

Si l'on peut, en effet, comprendre la fermeture logique d'une dizaine d'établissements dans des sites où se construisent les nouvelles prisons, il n'y a aucun motif sérieux pour les autres, d'autant que bon nombre de ces établissements avaient fait l'objet de travaux importants ces dernières années.

Aussi, je vous demande, monsieur le garde des sceaux, d'indiquer à la représentation nationale, établissement par établissement, si cela vous est possible, la nature, le motif et le montant actualisé des crédits d'équipement et d'entretien qui ont été dépensés dans ces vingt-cinq établissements depuis dix ans.

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. le garde des sceaux.** Monsieur le député, il faut toujours faire attention aux propos que l'on tient à l'Assemblée nationale. Je crois que vous l'avez oublié et c'est un peu regrettable pour vous.

Vous allez rechercher des mouvements - c'étaient plus que des incidents - qui ont eu lieu il y a un an et demi.

**M. Henri Cuq.** Vous ne pouvez pas dire cela !

**M. le garde des sceaux.** Personnellement, je n'aurais pas voulu être ministre de la justice au cours de l'été 1974 lorsqu'il y a eu des mouvements d'une autre gravité puisque l'on a dénombré à ce moment-là une dizaine de morts et une dizaine d'établissements brûlés !

Évitons donc toute comparaison dénuée de fondement comme celle que vous venez de faire. (« Très bien ! ») et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Henri Cuq.** C'est intolérable !

**M. le garde des sceaux.** Ensuite, vous venez me dire que je n'ai fermé des établissements pénitentiaires que par provocation. Je vous laisse la responsabilité de vos propos mais vous comprendrez que je n'aie pas envie de répondre davantage dans cet hémicycle à votre question.

Cependant, comme je suis courtois, monsieur le député, je répondrai à la question que vous me poserez par écrit. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Jean-Louis Debré.** Supprimons les questions et envoyons des lettres aux ministres !

**M. Henri Cuq.** Ce n'est plus la peine que l'Assemblée siège !

**M. le président.** Nous revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à Mme Denise Cacheux.

**Mme Denise Cacheux.** Monsieur le garde des sceaux, vous dirigez l'action publique et c'est donc vous qui accordez et retirez, par l'intermédiaire des procureurs généraux, les habilitations pour exercer la police judiciaire.

Ma question concerne l'opportunité de conférer le statut d'officier de police judiciaire à certains fonctionnaires des douanes dans le cadre de l'abaissement des barrières douanières et de la nécessaire émergence d'une nouvelle douane partageant ses compétences avec la police.

Plus globalement, quel partage des compétences est envisagé et selon quelles modalités ?

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. le garde des sceaux.** Vous m'interrogez, madame, sur la collaboration interministérielle en matière de sécurité et vous pensez spécialement au problème de l'habilitation des douaniers en qualité d'officier de police judiciaire.

Je puis vous répondre qu'une réflexion a été engagée à la demande du ministre du budget entre les services de la chancellerie et la direction générale des douanes pour savoir si et dans quelles conditions des agents des douanes ou un agent par brigade pourraient se voir reconnaître des attributions d'officier de police judiciaire.

Il est évident que l'administration des douanes joue un rôle essentiel dans la lutte contre les grands trafics internationaux, et vous savez tout l'intérêt que le Président de la République et le Gouvernement portent à la répression du trafic international de stupéfiants et du blanchiment des sommes d'argent qui en sont le produit.

Dans le même temps, la liberté de circulation à l'intérieur des douze pays de la Communauté ne va pas sans poser de nombreux problèmes.

La revendication des douaniers peut donc paraître fondée dans son principe. Mais il demeure que ces agents disposent déjà de prérogatives importantes et exorbitantes du droit commun.

La reconnaissance éventuelle à leur profit de la qualité d'officier de police judiciaire doit donc être examinée de manière approfondie, en tenant compte à la fois de ses implications pratiques et de difficultés juridiques qu'elle créerait.

Une première question est relative à l'utilité réelle de cette reconnaissance. Elle suppose que soit étudiés de manière concrète les problèmes que rencontre l'administration des douanes dans l'exécution de sa mission.

En toute hypothèse, je considère comme essentielle la règle selon laquelle le douanier qui serait O.P.J. ne pourrait exercer ses attributions de police judiciaire que conformément au code de procédure pénale - cela rejoint la question que m'a posée M. Pandraud - et sous la direction des magistrats du parquet ou de l'instruction. Tout mélange des genres est à proscrire et un même agent ne pourrait agir à la fois comme douanier et comme officier de police judiciaire.

Nous n'en sommes qu'au début de notre réflexion et celle-ci devra se poursuivre, en liaison d'ailleurs avec le ministre de l'intérieur et celui de la défense.

**M. le président.** La parole est à M. Jean Le Garrec.

**M. Jean Le Garrec.** Monsieur le garde des sceaux, M. Pezet ayant dû quitter l'Assemblée, j'ai le grand plaisir de vous poser en son nom une question d'importance.

**M. Jean-Louis Debré.** Toutes les questions sont d'importance !

**M. Jean Le Garrec.** Les comités de probation et d'assistance aux libérés contribuent toujours davantage à la mise en œuvre d'une politique pénale dont l'ambition ne se borne pas à l'enfermement des coupables et des suspects, mais qui, au contraire, privilégie la lutte contre la récidive et la prévention de la petite délinquance, la plus fréquente dans notre pays. Vous savez à quel point, monsieur le garde des sceaux, nous y sommes favorables.

Les comités de probation, cependant, sont de plus en plus sollicités. Il y a quelques mois, nous avons voté une loi sur la détention provisoire qui rend obligatoires les enquêtes rapides de personnalité avant tout placement en détention provisoire d'un jeune majeur. Cette enquête pourra être confiée, entre autres, aux comités de probation.

Si le succès et la reconnaissance du milieu ouvert nous réjouit, nous nous inquiétons de savoir si les comités de probation, au plan structurel comme au plan financier, pourront assurer les missions qui leur échoient. Au-delà des mesures d'urgence que nous réclamons, monsieur le garde des sceaux, que comptez-vous faire ?

**M. Jean-Louis Debré.** Vous répondre par écrit !

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. le garde des sceaux.** Monsieur Le Garrec, c'est avec beaucoup de plaisir que je vais répondre à la question que vous m'avez posée à la place de M. Pezet...

**M. Jacques Toubon.** C'est vraiment à la tête du client !

**M. le garde des sceaux.** ... sur le développement des politiques alternatives à l'incarcération.

Les comités de probation ont dû faire face à un accroissement important de leur activité. Ils sont, en effet, chargés de suivre aujourd'hui non seulement les libérés conditionnels et les probationnaires, mais encore les condamnés à un travail d'intérêt général ainsi que certaines personnes faisant l'objet d'une mesure de contrôle judiciaire. C'est au total plus de 100 000 personnes qui sont aujourd'hui suivies, contrôlées et aidées par les comités de probation.

Il s'agit, en 1990, de poursuivre cette évolution, tout en aidant mieux les juridictions et les services à y faire face.

Il m'est apparu d'abord essentiel de permettre aux comités de probation d'intervenir le plus tôt possible après la commission de l'infraction. En effet, une intervention rapide et bien ciblée évite bien souvent une prise en charge sociale longue et coûteuse.

Dans cette perspective, j'ai demandé à chaque tribunal de grande instance de mettre en place une permanence d'orientation pénale susceptible de proposer en urgence aux magistrats des mesures d'insertion destinées à éviter l'incarcération, notamment pour les jeunes majeurs. Ces directives font suite à la loi que vous évoquiez sur la détention provisoire du mois de juillet dernier.

Ces permanences d'orientation pénale, qui s'appuient essentiellement sur les comités de probation, mais aussi sur les associations de contrôle judiciaire et les services éducatifs auprès des tribunaux pour enfants, se mettent en place dans de bonnes conditions. Ils seront opérationnels à la fin de l'année. A ce titre, seize postes supplémentaires sont prévus au budget pour renforcer les comités de probation.

Dans le même sens, un effort important a été fait pour diversifier les mesures susceptibles d'être prononcées et rendre les mesures de contrôle plus courtes, plus efficaces et

mieux finalisées. Ainsi, je souhaite développer à nouveau la peine de travail d'intérêt général dont la progression s'est sensiblement ralentie en 1987 et en 1988. Or cette peine a connu un tel succès qu'il serait vraiment dommage de la laisser sans application.

Par ailleurs, j'attache une grande importance à toutes les mesures privilégiant la réparation due à la victime, tel que l'ajournement avec mise à l'épreuve, introduit par la loi du 6 juillet 1989. Cette possibilité de condamner l'auteur d'une infraction à la réparation du préjudice causé à la victime me paraît de nature à améliorer sensiblement le fonctionnement de la justice, notamment dans le cas de petites infractions.

**M. François Colcombet.** Tout à fait !

**M. le garde des sceaux.** Ainsi, vous le voyez, peu à peu le travail et les missions des comités de probation ont profondément évolué. Souvent lointains et méconnus, ces comités doivent devenir progressivement le partenaire obligé de la juridiction pour tout ce qui concerne l'insertion, le suivi et le contrôle des majeurs en milieu ouvert, que ce soit avant ou après la décision judiciaire.

Cette nouvelle fonction exige, bien sûr, qu'ils travaillent de façon étroite avec le secteur associatif. Elle exige aussi des moyens, je ne cherche pas à le dissimuler. Le projet de budget pour 1990 amorce leur développement. Je veillerai à ce que le mouvement soit poursuivi. Je crois, en effet, qu'une politique pénale efficace se mesure aussi - j'allais dire : peut-être surtout - aux moyens mis en œuvre pour prévenir la récidive.

**M. Jean Le Garrec.** Merci, monsieur le ministre, de la qualité de cette réponse.

**M. le président.** La parole est à M. Marc Dolez.

**M. Marc Dolez.** Monsieur le garde des sceaux, vous avez largement répondu à la question que je souhaitais vous poser sur la revalorisation des indemnités de fonction des magistrats de l'ordre judiciaire. Je vous ai écouté avec beaucoup d'attention, et je me félicite que vous ayez confirmé la nécessité d'un alignement de ces indemnités sur celles des autres grands corps de l'Etat exerçant des fonctions juridictionnelles. Il s'agit effectivement d'une question de justice et de dignité.

Permettez-moi cependant d'évoquer plus particulièrement un aspect de ce dossier, la situation des magistrats qui assurent des fonctions nécessitant des permanences justifiées par la nécessité du service public. Il s'agit principalement des magistrats du parquet et de l'instruction.

**M. Jean-Louis Debré.** Tout à fait !

**M. Marc Dolez.** Ces permanences imposent, outre une astreinte à domicile vingt-quatre heures sur vingt-quatre, des interventions en dehors des heures normalement ouvrées.

Les fonctionnaires des tribunaux bénéficient pour ces mêmes raisons de compensations par le versement d'une indemnité dite de « travaux supplémentaires », ainsi que par un système de repos compensateur. Il n'en va pas de même pour les magistrats.

**M. Jean-Louis Debré.** Très bien !

**M. Marc Dolez.** Je vous saurais gré, monsieur le garde des sceaux, de bien vouloir m'indiquer si à l'avenir de telles mesures pourraient être prises en leur faveur.

**M. Jean-Louis Debré.** Très bien ! Très bonne question !

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. le garde des sceaux.** Je suis intimement convaincu, monsieur Dolez, que la revalorisation des primes des magistrats est nécessaire.

**M. Jean-Louis Debré.** Et urgente !

**M. le garde des sceaux.** Les crédits inscrits au budget seront répartis en accord avec les organisations syndicales, mais je ne vois pas d'inconvénient - et votre suggestion me paraît tout à fait recevable - à ce qu'on prenne en compte, dans la détermination du taux de l'indemnité, les obligations imposées à certains magistrats en raison des permanences. Quoi qu'il en soit, une étude comparative pourrait être faite à ce sujet et l'on pourrait ainsi parvenir à un résultat complètement satisfaisant pour les magistrats.

**M. le président.** Nous en avons terminé avec les questions du groupe socialiste.

Au titre des non-inscrits, la parole est à M. Léon Bertrand.

**M. Léon Bertrand.** Monsieur le garde des sceaux, j'appelle votre attention sur la situation préoccupante de la justice en Guyane face au développement de la criminalité.

Les événements dramatiques de ces derniers mois ont amené les habitants de Cayenne à descendre dans la rue pour crier leur indignation devant les crimes crapuleux qui les frappaient sur leur lieu de travail. Le Gouvernement a réagi en renforçant rapidement les effectifs de la police et de la douane.

Dans les jours qui ont suivi l'arrivée de ces renforts, il y a eu par jour entre quinze à vingt arrestations en flagrant délit de voleurs et les saisies de drogues diverses se sont multipliées. Je vous précise que ces drogues sont essentiellement destinées à l'Europe et aux Etats-Unis et frappent directement la France métropolitaine.

Les efforts de la police et de la douane en matière de prévention et de répression ne peuvent être suivis par les services de la justice faute d'équipements adaptés.

En conséquence, je souhaiterais obtenir de votre part deux réponses aux questions suivantes.

En premier lieu, lors de la présentation du budget des départements et territoires d'outre-mer, M. Le Pensec a annoncé le renforcement des effectifs de la justice et la construction, dans les deux ans à venir, d'une nouvelle prison. Que ferons-nous des bandits durant ces deux années ? Sachant que la criminalité a progressé de plus de 60 p. 100 en deux ans, si rien n'est mis en place rapidement, à quoi devons-nous nous attendre, puisqu'à peine arrêtés, les criminels sont relâchés, faute de place dans la prison actuelle ?

Je vous demande donc de bien vouloir faire réexaminer par vos services les délais annoncés pour la construction de la nouvelle prison. De plus, le lieu d'implantation de cette nouvelle structure n'ayant pas été précisé, et pour ne pas transformer la capitale de la Guyane en un haut lieu du banditisme, il m'apparaît judicieux de prévoir une décentralisation de cette prison sur le territoire de la sous-préfecture, sachant que cette dernière est frontalière avec le Surinam, pays, je le rappelle, frappé par la guerre civile et point de passage des trafiquants de drogue dans un sens, d'objets volés dans l'autre.

En second lieu, la Guyane, d'une superficie de 90 000 kilomètres carrés pour une population estimée à 140 000 habitants, dont au moins 40 p. 100 d'étrangers et 12 000 réfugiés du Surinam, est dépendante de la cour d'appel de la Martinique, située à plus de 2 000 kilomètres de la Guyane.

Pour une surface de 22 000 kilomètres carrés et quasiment le même nombre d'habitants, la Nouvelle-Calédonie dispose, elle, d'une cour d'appel.

En dehors des longs et coûteux voyages entre la Martinique et la Guyane, des dossiers qui s'égarent dans ce va-et-vient, se pose également le problème de magistrats non confrontés à la réalité quotidienne de la criminalité galopante que nous rencontrons en Guyane.

Souvent, il est rétorqué à nos plaintes que la criminalité à Cayenne correspond à celle de n'importe quelle ville de même importance. C'est possible. Mais c'est faire abstraction du fait que cette criminalité, nous ne la subissons que depuis deux ans - quarante-huit mois - et que nous n'avons nulle envie de la voir prospérer. Ce n'est pas parce qu'elle croît et se multiplie que l'erreur devient vérité. Il en est de même pour la délinquance.

Si le renforcement des moyens en personnel de la justice pour préparer les dossiers permettra déjà de ne pas laisser croupir en prison des petits délinquants, il nous faut aller plus loin et plus vite.

Je vous demande donc, monsieur le garde des sceaux, de bien vouloir m'indiquer dans quels délais vous envisagez la création d'une cour d'appel en Guyane ?

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. le garde des sceaux.** Monsieur le député, vous m'indiquez quelles difficultés les autorités judiciaires et pénitentiaires de votre département rencontrent pour faire face à une forte augmentation de la délinquance. Croyez-bien que je partage votre souci, et la Chancellerie s'est préoccupée de cette situation dès qu'elle en a été saisie, c'est-à-dire tout récemment.

Mes services s'efforcent d'accélérer la procédure d'implantation d'un nouvel établissement pénitentiaire. Quant à l'augmentation de la criminalité constatée depuis quelques mois, je sais que des forces de police ont été envoyées en Guyane. Sont-elles en nombre suffisant ? C'est un point sur lequel je ne saurais me prononcer.

Pour ce qui concerne les magistrats, je vais faire étudier la possibilité de nommer un magistrat supplémentaire au tribunal de grande instance de Cayenne. C'est peu, bien sûr, mais il faut savoir que je ne dispose pas, à l'inverse d'autres administrations, d'un volant supplémentaire de magistrats. Cela tient au statut de la magistrature. Les magistrats du siège, vous le savez, sont inamovibles et ce principe absolu, intangible, fait que nous ne pouvons pas disposer de « magistrats volants », comme on y avait songé un moment.

La prison, quant à elle, a été aménagée en 1830. Je sais qu'elle est très vétuste, malgré les travaux entrepris ces dernières années, et qu'elle n'est pas susceptible d'agrandissement ou de rénovation. D'une capacité de soixante-dix places, elle accueille 177 détenus, dont cinq femmes. La situation y est donc délicate et il est impératif de trouver la solution technique et financière qui permettra d'insérer cette nouvelle urgence dans le plan de construction, prioritaire à mes yeux, d'établissements outre-mer - j'ai déjà regretté à plusieurs reprises que mon prédécesseur n'ait pas inclus ces priorités dans le programme de 15 000 places.

Quoi qu'il en soit, une négociation est menée pour l'acquisition d'un terrain à Cayenne ou à proximité. L'implantation d'une prison à Saint-Laurent-du-Maroni me paraît exclue en raison de l'éloignement des juridictions, toutes situées à Cayenne. Dès que le terrain sera acquis, l'administration y installera des structures légères d'hébergement de 40 places pour soulager l'actuelle maison d'arrêt. Les crédits d'investissement pour un nouvel établissement seront sollicités à l'occasion du prochain budget, de telle sorte que la construction d'une prison neuve, de 250 à 300 places puisse être entreprise et conduite en 1991 et 1992.

Vous avez évoqué d'autre part, monsieur le député, l'utilité qu'il y aurait à créer une cour d'appel à Cayenne. Vous le savez, la cour d'appel de Guyane a été supprimée en 1948, et la Guyane fut rattachée au ressort de la cour d'appel de Fort-de-France, en conservant toutefois une chambre détachée à Cayenne. Faute d'une activité suffisante, cette chambre a été supprimée en 1966 et, depuis lors, la cour d'appel de Fort-de-France tient des audiences foraines à Cayenne pour connaître des décisions rendues par les juridictions de première instance du département de Guyane.

La création d'une cour d'appel en Guyane ne semble pas pouvoir être retenue en l'état en raison de la faible population et de l'activité judiciaire relativement réduite. Les chefs de la cour d'appel de Fort-de-France partagent ce point de vue, et ce malgré l'augmentation très relative du nombre des affaires. En effet, en 1988, la chambre détachée à Cayenne a enregistré, en matière civile, 229 affaires nouvelles et elle en a jugé 178. Le stock au 31 décembre 1989 s'élevait à 253 procédures. En matière correctionnelle, 102 procédures ont été examinées et 74 affaires évoquées par la chambre d'accusation. Ces chiffres donnent une activité de 96 affaires civiles et 95 affaires pénales par magistrat sur l'année. Je rappelle, en outre, qu'il existe actuellement un conseiller résidant à Cayenne. La dépense entraînée par les déplacements des conseillers de Fort-de-France en Guyane s'est élevée en 1988, pour 32 déplacements d'une durée totale de 260 jours, à 152 726 francs. Quant aux magistrats du Parquet général, ils se sont déplacés 60 jours par an, y compris pour la tenue des assises, ce qui a représenté 20 p. 100 du temps de travail et a engendré une dépense de 48 000 francs environ.

Ces chiffres démontrent, monsieur le député, que, du point de vue économique et budgétaire, il n'est pas possible en l'état - je sais que vous pouvez le trouver regrettable, et moi aussi d'ailleurs - de créer une cour d'appel à Cayenne où les affaires civiles sont évacuées en moyenne en treize mois en appel. Mais si la situation, qui est suivie très attentivement, devait évoluer, la question serait néanmoins, je vous l'assure, réexaminée.

Voilà la réponse, aussi complète que possible, que je pouvais vous faire à l'occasion de l'examen de mon budget.

**M. le président.** Nous revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à Mme Nicole Catala.

**Mme Nicole Catala.** Monsieur le garde des sceaux, rendre la justice est bien l'une des tâches essentielles de l'Etat. C'est même, je crois, l'une de ses raisons d'être. Ce service public de la justice que vous dites vouloir promouvoir doit donc être aisément accessible et être proche des justiciables. Or, le bruit court que vous envisageriez, dans le cadre d'une refonte de la carte judiciaire, de supprimer certains tribunaux de grande instance. Le bruit concerne notamment un tribunal de l'Aveyron.

Je vous demande si cette rumeur est fondée. Si tel est le cas, je tiens à souligner les conséquences extrêmement néfastes d'une telle politique. Néfastes pour les justiciables, d'abord, qui vont se trouver, dans le cas de Millau, puisqu'il s'agit de Millau, mais cela vaut sans doute pour d'autres départements, beaucoup plus éloignés du tribunal dont ils relèveront, donc exposés à des frais de déplacements beaucoup plus élevés ; néfastes pour les membres des professions judiciaires, ensuite, dont l'activité s'effondre lorsqu'on supprime une juridiction ; néfastes, enfin, pour la vie locale, l'activité, l'économie de régions ou de villes qui sont déjà menacées de déclin et dans lesquelles il est indispensable de maintenir les services publics. Or il me semble que votre Gouvernement ne fait pas preuve d'une volonté claire pour sauver ces régions, ces villes qui sont menacées d'isolement et de déclin économique !

Ainsi, dans le cas de Millau, le Gouvernement auquel vous appartenez semble avoir récemment autorisé la suppression d'un établissement public : l'agence locale de la Banque de France. Allez-vous, à votre tour, monsieur le garde des sceaux, supprimer le tribunal de grande instance, alors que vous nous avez indiqué récemment que vous ne manquiez pas de magistrats puisque, selon vous, ils étaient en nombre suffisant. Alors, pourquoi envisager une telle suppression ?

Bref, j'avoue m'interroger sur la politique d'un Gouvernement qui parle beaucoup de solidarité mais en exclut une partie de la population, celle qui en aurait justement le plus grand besoin, c'est-à-dire celle des régions défavorisées. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. le garde des sceaux.** Madame le député, votre question est fort intéressante. Mais je tiens à écarter tout de suite une rumeur, car c'en est une : personne ne veut porter atteinte à la ville de Millau, j'en suis certain. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Cela dit, je vous indique, parce que j'ai l'habitude d'être franc à l'égard de tous les parlementaires, que l'on peut lire dans les recommandations du X<sup>e</sup> Plan que « la qualité des services ne peut être sacrifiée à la proximité. Chacun s'accorde à considérer que l'efficacité des services de l'Etat est un élément de la compétitivité économique de la France. » Par conséquent, le ministère de la justice n'échappera sans doute pas, un jour ou l'autre, à une réflexion à ce sujet.

Toutefois, je peux vous affirmer que, pour le moment, rien n'a été décidé. Ceux qui travaillent au ministère de la justice n'ont aucune mauvaise intention dans le sens où vous l'entendez. Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter à l'avance de quelque manière que ce soit. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Robert Pandraud.

**M. Robert Pandraud.** Ma question sera double, mais je respecterai néanmoins mon temps de parole.

Dans le rapport qui vous a été présenté, monsieur le garde des sceaux, pour modifier le code de procédure pénale, rapport que nous n'avons toujours pas, mais dont nous disposerons certainement dans quelques jours, l'assistance d'un avocat, est, semble-t-il, prévue dès le début de la garde à vue. Je ne vais pas vous parler, car tout a été dit sur ce sujet, des enquêtes compromises et des difficultés qu'il peut y avoir en cette matière, mais je vais évoquer, à mon tour, un problème de solidarité.

La disposition prévue ne va-t-elle pas créer une inégalité flagrante entre les personnes entendues, selon qu'elles pourront s'attacher les services d'un excellent avocat bien rémunéré ou selon qu'elles devront recourir aux services d'un avocat désigné d'office parmi les jeunes avocats ?

J'en viens à ma deuxième question.

Le pourcentage de la population d'origine étrangère est apparemment beaucoup plus élevé dans les établissements pénitentiaires que sur l'ensemble du territoire national. Je dis « apparemment », car, comme on ignore le nombre des immigrés clandestins, ces pourcentages sont peut-être les mêmes.

Ne pourriez-vous pas, monsieur le garde des sceaux, entamer des négociations avec les gouvernements des pays d'origine des détenus étrangers pour que ceux-ci puissent, après un certain laps de temps, y purger le reste de leur peine ? Cela permettrait non seulement de faire faire des économies au Trésor public, donc à votre budget, mais aussi de dégager des places dans les établissements pénitentiaires. En outre, cela faciliterait la réinsertion des condamnés.

**M. Jean-Louis Debré.** Très bonne question !

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. le garde des sceaux.** Monsieur le député, permettez-moi de vous dire que, en l'état, votre question ne peut pas recevoir de réponse.

Le rapport sur l'instruction préparatoire, que vous n'avez toujours pas reçu - et pour cause - m'a été remis il y a seulement huit jours et a été distribué au ministère de la justice hier ou aujourd'hui. Vous devriez donc en disposer rapidement, tout au moins je le souhaite. Il s'agit d'un rapport préliminaire dans lequel de très nombreuses questions sont posées, mais qui ne sont pas encore assorties de réponse.

Ainsi la question est posée de savoir s'il faut prévoir la présence d'un avocat dès le moment où l'on est placé en garde à vue dans les commissariats de police ou dans les gendarmeries. Il n'y a pas encore de réponse à cette question. D'abord, nous devons consulter toutes les professions concernées, qui seront chargées de nous fournir des réponses à ce sujet. Ensuite, quel que soit l'avis qui sera donné par la commission chargée d'examiner ces réponses, je devrai prendre position sur chacune d'entre elles. Pour le moment, je n'ai pas eu à trancher, car je n'ai pas eu la possibilité de m'occuper de ce problème. Mais il est évident que c'est un sujet important qu'il me tarde d'aborder.

Vous verrez d'ailleurs qu'il s'agit d'un rapport intéressant puisque, pour la première fois, sont posées toutes les questions relatives à l'instruction préparatoire. C'est un exercice qui sera intéressant pour chacun d'entre nous.

J'en viens à votre deuxième question.

Il y a 28 p. 100 d'étrangers dans les prisons. C'est en effet un pourcentage important comparé à celui des étrangers résidant en France, qui est de l'ordre de 8 à 10 p. 100. Il existe déjà des conventions élaborées dans le cadre du Conseil de l'Europe et le transfèrement de détenus condamnés se pratique déjà vers de nombreux pays. Il est certain cependant que l'on ne fait pas autant qu'on le pourrait parce que nombre de pays ne tiennent pas à recevoir leurs compatriotes emprisonnés chez nous.

Certains détenus sont par ailleurs impliqués dans des affaires d'une gravité telle qu'il n'est pas question de les remettre purement et simplement en liberté, fût-ce dans leur pays d'origine.

Voilà, monsieur Pandraud, ce que je peux vous répondre, mais cette question connaîtra certainement des développements avec la création de l'Europe.

**M. Robert Pandraud.** C'est plutôt au Sud de l'Europe que je m'intéresse, monsieur le garde des sceaux !

**M. le garde des sceaux.** J'avais parfaitement compris, monsieur Pandraud.

**M. Robert Pandraud.** On vient de me remettre le rapport, monsieur le garde des sceaux.

**M. Michel Sapin, président de la commission des lois.** Ce rapport vous a été remis grâce à l'obligeance de M. le garde des sceaux !

**M. Jean-Louis Debré.** C'était déjà dans *Le Monde* !

**M. Julien Dray.** C'est du parisianisme !

**M. Michel Sapin, président de la commission des lois.** En tout cas, ce n'était pas dans le *Parisien Libéré* !

**M. le président.** La parole est à M. Henri Cuq.

**M. Henri Cuq.** Monsieur le garde des sceaux, je ne dirai pas que je suis inquiet, mais je ne suis pas sûr que vous répondiez à la question que je vais maintenant vous poser...

**M. le garde des sceaux.** Mais je suis suffisamment courtois pour vous répondre !

**M. Henri Cuq.** ... parce qu'elle se situe dans le prolongement de la première à laquelle vous n'avez pas jugé utile de répondre sous prétexte qu'elle aurait été posée en termes désobligeants ; appréciation que, pour part, je ne partage pas.

Après la fermeture, qui a été évoquée tout à l'heure, de vingt-cinq établissements, je crains, monsieur le garde des sceaux, que vous ne cherchiez à remettre en cause les conditions de mise en œuvre de ce qui reste du programme 15 000 de M. Chalandon.

Je pense en effet qu'en modifiant les règles du jeu vous n'ouvriez des brèches considérables dans lesquelles les entreprises signataires pourraient un jour s'engouffrer pour engager des contentieux relativement coûteux pour l'Etat.

Votre projet de budget introduit un lourd facteur d'incertitude : le maintien en gestion publique de quatre établissements à titre expérimental.

Cela signifie que, pour l'appréciation des coûts comparés entre le public et le privé, vous serez à la fois juge et partie dans la mesure où c'est vous qui déterminerez en fait le coût du public à travers le montant des crédits inscrits et délégués.

Aussi vous suffira-t-il d'accorder au public des crédits inférieurs à ceux prévus par contrat pour le privé pour que, au moment du bilan, le public apparaisse moins cher, mais cela sans tenir compte de la différence de qualité du service rendu !

On ne peut en effet comparer ce qui est comparable et une comparaison honnête avec le privé consisterait à définir des normes de qualité du service rigoureusement identiques et à mesurer les coûts en attribuant au public tout ce qui lui est nécessaire pour fonctionner selon ces normes.

Sans cela, la comparaison risque donc d'être complètement faussée et, au bout du compte, monsieur le garde des sceaux, vous pourriez affirmer que le privé coûte plus cher et ainsi aligner l'ensemble des établissements sur le coût, c'est-à-dire sur la qualité du service la plus basse. Ce serait, en quelque sorte, la « clause de la prison la plus défavorisée ».

Vous risquez donc de priver le programme de M. Chalandon de son atout principal : l'engagement pluriannuel de l'Etat pour assurer un certain niveau de prestations.

Vous savez bien pourtant, monsieur le garde des sceaux, que le problème de l'administration pénitentiaire, c'est que les constructions nouvelles n'ont jamais été suivies des moyens de fonctionnement nécessaires. D'où la dégradation accélérée des bâtiments, et l'échec de toute rénovation au fond de l'institution.

C'est bien pour échapper à ce cycle infernal que le précédent gouvernement avait prévu des marchés de fonctionnement liés à la construction.

Voilà donc ma question, monsieur le garde des sceaux, qui, je l'espère, ne vous paraîtra pas désobligeante : quelles garanties pouvez-vous donner afin que les normes appliquées dans les établissements à gestion publique soient identiques à celles respectées dans les établissements à gestion privée ?

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux.

**M. le garde des sceaux.** Vous avez fort bien compris, monsieur le député, pourquoi je n'avais pas répondu plus longuement à la question que vous avez posée tout à l'heure.

**M. Henri Cuq.** Pas du tout !

**M. le garde des sceaux.** Je dois reconnaître que votre deuxième question m'étonne tout de même un peu, car je me demande ce qui peut *a priori* vous faire croire que je voudrais privilégier les finances privées par rapport aux finances publiques.

**M. Henri Cuq.** Ce n'est pas du tout ça, monsieur le ministre !

**M. le garde des sceaux.** En tout cas, tel est le sens de votre discours.

Vous avez parlé uniquement de prisons privées et de prisons publiques. Or, vous ne savez peut-être pas que les prisons privées sont devenues depuis - peut-être à votre regret - des prisons mixtes, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas

d'établissements pénitentiaires dans lesquels le privé s'occupera de toutes les questions concernant les détenus, y compris de leur réinsertion. Je préfère que cette matière soit confiée - et vous avez eu raison de le dire - aux établissements publics plutôt que privés.

Comment avez-vous eu la curiosité d'esprit de penser que, *ab initio*, je pourrais aller truquer en quoi que ce soit les programmes qui seront demandés par les établissements mixtes ou par les établissements publics ?

Je suis beaucoup moins machiavélique que vous ne le pensez. Un programme sera établi par l'administration pénitentiaire et sera remis à tous ceux qui auront en charge, qu'ils soient du privé ou du public, le fonctionnement et certains travaux nettement définis, confiés au secteur privé dans le cadre de la gestion mixte.

Quant au secteur public, il travaillera sur les mêmes bases. Les comparaisons seront donc faciles à effectuer. Je dois d'ailleurs vous signaler, monsieur le député, que l'administration pénitentiaire et moi-même avons déjà reçu des sociétés ou des groupements qui sont venus nous demander d'essayer de les aider à appliquer les textes et à respecter les conditions figurant dans leurs contrats,

Je vous ai indiqué que des contrats très importants ont été passés et surtout que les débits étaient particulièrement choquants.

Cela dit, vous voyez que les groupements n'hésitent pas, contrairement à vous, à me faire confiance pour demander ce que j'attends exactement d'eux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous en avons terminé avec les questions.

Dois-je, monsieur le garde des sceaux, appeler les crédits inscrits à la ligne « Justice » ou avez-vous une déclaration à faire à l'Assemblée ? (*Sourires.*)

**M. Jean-Louis Debré.** Vous tendez une perche à M. le garde des sceaux, monsieur le président !

**M. Robert Pandraud.** En tout cas, le groupe du R.P.R. maintient sa demande de scrutin public !

**M. le garde des sceaux.** Mon appel tendant à demander à différents groupes de l'Assemblée de modifier leur position aurait peut-être été suivi. Quoi qu'il en soit, je suis tout de même prudent. Le Gouvernement demande donc la réserve des crédits inscrits à la ligne « Justice », de l'état B, titres III et IV, et de l'état C, titres V et VI. (*Sourires.*)

**M. le président.** La réserve est de droit.

Les crédits réservés seront appelés après l'examen des articles non rattachés.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

5

## RÉUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES

**M. le président.** Monsieur le président de la commission des finances me demande de faire savoir aux membres de sa commission que celle-ci se réunira demain à neuf heures.

6

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990, n° 895 (rapport n° 920 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Economie, finances et budget : Charges communes et article 70, Comptes spéciaux du Trésor (articles 43 à 52), Taxes parafiscales (lignes 1 à 48 et 51 à 53 de l'état E) ; budget annexe de l'Imprimerie nationale ; budget annexe des Monnaies et médailles.

Annexe n° 10, tome I (Charges communes). - M. Jean-Marc Ayrault, rapporteur spécial ;

Annexe n° 11 (Secteur public). - M. Jean Le Garrec, rapporteur spécial ;

Annexe n° 44 (Comptes spéciaux du Trésor). - M. Dominique Gambier, rapporteur spécial ;

Annexe n° 45 (Taxes parafiscales). - M. Jean Tardito, rapporteur spécial ;

Annexe n° 39 (Imprimerie nationale). - M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial ;

Annexe n° 41 (Monnaies et médailles). - M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial.

Economie, finances et budget : Services financiers.

Annexe n° 10, tome II (Services financiers). - M. Jean-Marc Ayrault, rapporteur spécial.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER

